

# 2019

## Rapport d'activité Conseil supérieur de l'éducation aux médias



**CSEM**  
CONSEIL SUPÉRIEUR  
de l'ÉDUCATION AUX MÉDIAS

**FÉDÉRATION  
WALLONIE-BRUXELLES**





# Sommaire

Introduction.....	9
L'éducation aux médias en Fédération Wallonie-Bruxelles: un enjeu toujours plus crucial !.....	9
1 Chapitre 1 : Dix ans d'éducation aux médias en FW-B .....	13
1.1 Introduction générale .....	13
1.1.1 Le CSEM s'inscrit dans une histoire .....	13
1.1.2 Un cadre général de compétences et des missions étendues .....	14
1.1.3 Un diagnostic synthétique et des recommandations stratégiques.....	14
1.2 Éducation aux médias et Enseignement .....	15
1.3 L'éducation aux médias en dehors de l'enseignement .....	16
1.4 La place des opérateurs et des autres institutions .....	17
1.4.1 Les Centres de ressources en éducation aux médias .....	17
1.4.2 LA PRESSE.be (Ouvrir mon quotidien) .....	18
1.4.3 L'Association des journalistes professionnels (Journalistes en classe).....	19
1.4.4 Centre culturel des Grignoux asbl (« Écran large sur tableau noir »).....	19
1.4.5 La RTBF (Plan stratégique en éducation aux médias) .....	20
1.5 Coordination et maillage .....	20
1.6 Diagnostic général et recommandations stratégiques .....	22
1.6.1 Poursuivre et renforcer la politique d'éducation aux médias .....	22
1.6.2 Renforcer et pérenniser les moyens alloués au Conseil et à son Secrétariat .....	23
1.6.3 Renforcer et actualiser les moyens alloués aux opérateurs et aux dispositifs particuliers prévus par le Décret et étendre leur accessibilité .....	23
1.6.4 Inscrire l'éducation aux médias de manière structurelle dans notre système éducatif .....	23
1.6.5 Inscrire l'éducation aux médias dans la formation des enseignants .....	23
2 Chapitre 2 : Promotion de l'éducation aux médias .....	27
2.1 Le site du CSEM.....	27
2.1.1 Un outil de communication et de partage vieillissant .....	27

2.1.2	Chiffres.....	28
2.1.3	Marché public.....	29
2.2	La Semaine européenne de l'éducation aux médias .....	30
2.2.1	Le Rallye des médias (20 mars).....	30
2.2.2	LAB « Fake news et désinformation » (22 mars) .....	30
2.2.3	Collaboration CLEMI.....	30
2.3	EDUC Days .....	31
2.4	La Journée de l'éducation aux médias .....	33
2.4.1	Présentation des projets scolaires et échange d'expériences.....	33
2.4.2	Table ronde .....	34
3	Chapitre 3 : Projets scolaires d'éducation aux médias.....	39
3.1	Projets de l'année scolaire 2018-2019 .....	39
3.1.1	Thème.....	39
3.1.2	Participation insuffisante .....	39
3.1.3	Sélection .....	40
3.1.4	Suivi des projets .....	41
3.1.5	Finalisation et subsidiation.....	41
3.2	Projets de l'année scolaire 2019-2020 .....	42
3.2.1	Thème.....	42
3.2.2	Sélection .....	42
4	Chapitre 4 : Autres initiatives décrétales.....	47
4.1	Ouvrir mon quotidien .....	47
4.1.1	Contexte.....	47
4.1.2	Fonctionnement de l'opération.....	48
4.1.3	Le Secteur jeunesse .....	48
4.1.4	Chiffres.....	49
4.1.5	Accès aux sites premium des quotidiens.....	49
4.1.6	L'accompagnement pédagogique.....	50
4.1.7	Ouvrir mon quotidien numérique .....	50
4.1.8	Journée de rencontre avec les personnes relais .....	52
4.2	Journalistes en classe .....	53
4.2.1	Contexte.....	53
4.2.2	Chiffres.....	53
4.2.3	Une ouverture vers le Secteur jeunesse... ..	54

4.2.4	Outils pédagogiques.....	54
4.3	Ecran large sur tableau noir .....	55
4.3.1	Programme et fréquentation .....	55
4.3.2	Les publics scolaires .....	56
4.3.3	Au niveau régional .....	57
4.3.4	Les titres les plus vus.....	57
4.3.5	Les dossiers pédagogiques .....	58
4.3.6	Le travail d’animation .....	59
4.3.7	Perspectives 2019-2020 .....	59
4.4	Les radios d’écoles.....	60
4.5	Les avis du Conseil.....	61
4.5.1	Aide à la presse quotidienne.....	61
4.5.2	Orientations et thèmes prioritaires pour la formation en cours de carrière .....	64
4.5.3	Avis du Conseil supérieur de l’éducation aux médias (CSEM) relatif à la reconnaissance d’action culturelle spécialisée en éducation aux médias / Centre culturel de Braine-l’Alleud. ....	66
5	Chapitre 5 : Autres initiatives et collaborations .....	71
5.1	La Journée des Hautes Écoles .....	71
5.2	La collaboration avec la RTBF .....	72
5.3	Éducation aux médias et enseignement.....	74
5.3.1	La collaboration avec l’AGE .....	74
5.4	Le Consortium BBICO .....	76
5.5	Le Prix du mémoire.....	80
5.5.1	Procédure.....	80
5.5.2	Le Prix 2019 .....	81
5.5.3	Un prix du TFE.....	81
5.6	Relations internationales.....	81
5.6.1	Groupe d’experts en éducation aux médias .....	82
5.6.2	Collaboration avec le CLEMI (France).....	83
6	Chapitre 6 : Publication de ressources .....	87
6.1	Les ressources publiées en 2019.....	87
6.1.1	L’éducation aux médias en 12 questions.....	87
6.1.2	La collection “Repères” .....	87
6.1.3	Pistes pédagogiques pour mettre l’éducation aux médias au service de l’éducation à la philosophie et à la citoyenneté – enseignement secondaire .....	89
6.2	Les autres ressources toujours disponibles.....	89

6.2.1	Les carnets de la collection Repères.....	89
6.2.2	Vivre ensemble dans un monde médiatisé .....	91
6.2.3	Les compétences en éducation aux médias.....	92
6.2.4	Pistes pédagogiques pour mettre l'éducation aux médias au service de l'éducation à la philosophie et à la citoyenneté – enseignement fondamental .....	92
6.2.5	Balises pour un itinéraire en éducation au cinéma tout au long de la vie .....	93
6.2.6	Eduquer au cinéma pour mieux vivre et agir ensemble.....	93
6.2.7	Le folder de présentation du Conseil supérieur de l'éducation aux médias .....	94
6.3	Les répertoires.....	94
7	Chapitre 7 : Organisation et fonctionnement.....	99
7.1	La composition du CSEM .....	99
7.2	Le Bureau et le Secrétariat du CSEM.....	100
7.2.1	Le Bureau.....	100
7.2.2	Le Secrétariat du Conseil.....	100
7.2.3	Une nouvelle direction d'appui .....	100
7.3	Les groupes de travail.....	101
7.3.1	Communication .....	101
7.3.2	Médias d'information .....	102
7.3.3	Enseignement .....	102
7.3.4	Usages médiatiques .....	103
7.3.5	Recherche.....	104
7.3.6	Comité de sélection de l'Appel à projets.....	104
7.4	La collaboration avec les Centres de ressources .....	105
8	Chapitre 8 : Budgets .....	109
8.1	Introduction .....	110
8.2	Le budget de fonctionnement du Conseil.....	110
8.2.1	Dépenses .....	110
8.2.2	Budget non utilisé .....	111
8.3	Le budget des Opérations.....	112
9	Annexes .....	115
9.1	Annexe n°1.....	115
9.2	Annexe n°2.....	116
9.3	Annexe n°3.....	118

# Introduction





# Introduction

## L'éducation aux médias en Fédération Wallonie-Bruxelles : un enjeu toujours plus crucial !

Au moment de rédiger l'introduction à ce rapport d'activité 2019, la Belgique et de nombreux pays dans le monde sont confrontés aux mesures sanitaires, de « distanciation sociale » et de confinement liées à la pandémie du Covid-19. Cette période troublée met à l'épreuve toutes les structures socio-économiques de notre société et la responsabilité de chaque citoyen. Mais elle met aussi à l'épreuve notre relation aux médias et à l'information.

La mobilisation citoyenne est largement influencée par la manière dont les médias nous informent et aussi nous permettent d'inventer de nouvelles formes de relations sociales. C'est aussi une mise à l'épreuve des compétences médiatiques du citoyen, confrontés à nouveau aux théories du complot, à la désinformation et aux dérives de tous ordres.

Plus que jamais, l'éducation aux médias a un rôle majeur à jouer pour développer les compétences sociales, informationnelles et techniques de chaque citoyen, jeune ou adulte.

Plus que jamais, cette situation inédite nous invite à renforcer l'éducation aux médias et à inventer ses nouvelles formes pour accompagner les usages médiatiques de tous et toutes.

Les activités 2019 du Conseil supérieur de l'éducation aux médias (CSEM) ont été marquées à la fois par une période de transition et par une période électorale.

C'est pourquoi ce rapport d'activité s'ouvre sur l'avis d'initiative publié en mai 2019 et intitulé « Dix ans d'éducation aux médias en Fédération Wallonie-Bruxelles : constats, diagnostic synthétique et recommandations stratégiques ». Cet avis, fruit d'un processus de réflexion et de diagnostic assuré par le CSEM a proposé un ensemble de recommandations stratégiques, diffusé largement auprès des acteurs politiques. Si l'ensemble des recommandations n'ont pas été rencontrées dans l'immédiat, une partie a été prise en compte et a donné lieu à une déclaration de politique communautaire qui a, notamment, repris la recommandation d'évaluer le Décret et de procéder aux adaptations nécessaires.

Nous ne pouvons que nous réjouir de cet engagement politique afin de remettre sur le métier la politique d'éducation aux médias en Fédération Wallonie-Bruxelles et lui permettre d'évoluer pour rencontrer les nouveaux enjeux et défis contemporains.

A l'occasion du rapport 2018, nous indiquions la décision de renforcer les moyens accordés à ce dispositif. Si une partie des moyens (augmentation du budget de fonctionnement) a effectivement pu être opérationnalisée, les autres moyens ne pourront être mis en œuvre qu'en 2020. Mais ils ne sont pas remis en cause par le nouveau Gouvernement. Ce n'est donc que progressivement dans les 2 prochaines années que nous pourrons observer les effets concrets de ce renforcement.

Des chantiers importants restent cependant encore à lancer tant dans le domaine scolaire que dans celui des secteurs culturels (éducation permanente, jeunesse, lecture publique...).

Au niveau de l'enseignement, quelques avancées permettent d'entrevoir un renforcement de l'éducation aux médias dans des ensembles disciplinaires comme les sciences humaines, l'éducation à la philosophie et à la citoyenneté (EPC), ou le français mais aussi dans des domaines transversaux concrétisés par le Parcours

d'éducation culturelle et artistique (PECA) ou encore l'éducation au et par le numérique l'éducation. Une telle approche transversale nécessite cependant un ensemble de conditions opérationnelles qui sont encore loin d'être rencontrées aujourd'hui. La première est de garantir une coordination indispensable, un continuum pédagogique à construire afin de développer de manière progressive les savoirs et compétences adaptées à chaque âge et aux usages médiatiques des apprenants. Une seconde condition réside dans la nécessité de renforcer la formation initiale et continuée des enseignants en charge des domaines qui abordent l'éducation aux médias. La présence à l'école d'enseignants spécialisés en éducation aux médias est également une condition pour permettre la réalisation de projets intégratifs plus structurés : projets de création médiatiques, médias d'informations scolaires... qui dépassent le cloisonnement disciplinaire.

Le rapport 2019 indique dans quelle mesure les actions et les enjeux portés par le Conseil et ses membres, ont pu rejoindre les besoins de différents publics. Ce rapport témoigne aussi du dynamisme et de l'engagement des acteurs mobilisés par l'éducation aux médias.

Après 10 années d'implication engagée à la présidence et vice-présidence de ce conseil, il nous reste à remercier tous les acteurs qui se sont mobilisés dans les nombreux projets portés par le CSEM. Ce fut souvent complexe, parfois difficile mais toujours enthousiasmant.

Un renouvellement des membres du conseil et à la présidence/vice-présidence de celui-ci interviendra en 2020. Nous souhaitons vivement que ce renouvellement permettra d'insuffler de nouvelles dynamiques dans la politique d'éducation aux médias, et nous souhaitons plein succès à ceux et celles qui prendront la relève.

Patrick Verniers

**Président**

Tanguy Roosen

**Vice-président**

# Dix ans d' éducation aux médias





# 1 Chapitre 1 : Dix ans d'éducation aux médias en FW-B

## Constats, diagnostic synthétique et recommandations stratégiques

*Ce chapitre reprend l'avis d'initiative adopté par le CSEM en mai 2019. Il est le fruit d'un processus de réflexion et d'évaluation qui identifie les principaux constats, pose un diagnostic et propose les axes prioritaires de recommandations à destination des acteurs politiques et institutionnels.*

*Ce document a été transmis aux différents partis et représentants politiques, en vue de porter ces recommandations dans les négociations de la déclaration de politique communautaire. Si l'ensemble des recommandations n'ont pas été rencontrées dans l'immédiat, une partie a été prise en compte et notamment la nécessité de procéder à une évaluation approfondie du Décret afin de l'adapter.*

### 1.1 Introduction générale

Régulièrement, l'éducation aux médias est appelée à la rescousse face à des phénomènes médiatiques souvent inquiétants ou anxiogènes : fake news, théories du complot, désinformation, transparence et maîtrise des algorithmes, cyberharcèlement, usages problématiques des réseaux sociaux et des jeux vidéo, fractures numériques, protection des données personnelles, crise de confiance envers les médias d'information, nouvelles formes contemporaines de propagande, etc.

Cette liste - non exhaustive - fait l'objet d'initiatives et d'interrogations tant dans les médias qu'auprès des responsables politiques et éducatifs ou plus généralement dans l'espace social. Systématiquement, l'éducation aux médias est un des axes identifiés pour y apporter une réponse.

Tous ces éléments sont avant tout les symptômes les plus visibles d'un déficit chronique de compétences médiatiques du citoyen contemporain.

L'éducation aux médias, c'est bien plus que répondre à l'urgence de phénomènes particuliers. C'est avant tout un projet éducatif qui vise à développer les compétences critiques et la responsabilité des usagers. C'est permettre à tous et toutes (jeunes et moins jeunes) d'évoluer avec compétence dans un environnement médiatique hyperconnecté et en mutation permanente. C'est aussi permettre à chaque citoyen d'y jouer un rôle actif et créatif.

C'est en ce sens que la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) s'est dotée en 2008 d'un dispositif de coordination et d'action à travers le Conseil supérieur de l'éducation aux médias (CSEM) aux côtés de nombreux opérateurs qui développent l'éducation aux médias sur leurs terrains respectifs.

En 2013, le CSEM avait déjà réalisé une évaluation quinquennale de ce dispositif et proposé un ensemble de recommandations adressé aux acteurs politiques. Partant de cette première évaluation, le CSEM propose un diagnostic synthétique actualisé en 2019, soit 10 ans après sa création. Il entend ainsi dresser quelques constats et identifier les axes prioritaires de recommandations à destination des acteurs politiques et institutionnels.

#### 1.1.1 Le CSEM s'inscrit dans une histoire

Dans les années 90, le mouvement de l'éducation aux médias s'est structuré, donnant lieu à la création, en 1995, du Conseil de l'éducation aux médias (CEM) sous la forme d'un arrêté du Gouvernement. Avec le développement généralisé d'internet et des médias en réseaux qui caractérise les années 2000, l'éducation

aux médias a poursuivi son développement et a nécessité de se redéfinir. L'utilisateur des médias n'est plus un simple spectateur, mais un acteur des médias qui doit désormais pouvoir maîtriser leur utilisation : lire, réaliser, organiser des productions médiatiques de manière avertie, naviguer dans ce paysage multiforme sont des démarches indispensables pour agir comme citoyens responsables et critiques, capables d'évoluer dans une société en mutation rapide.

C'est en 2008 que le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a voté un Décret portant création du CSEM. Ce Décret avait pour ambition de poursuivre le développement de l'éducation aux médias dans le système éducatif formel, mais aussi d'étendre son action dans la société civile, la jeunesse, l'éducation permanente et la culture.

Il a ainsi rassemblé un ensemble d'initiatives préexistantes pour mieux en assurer la cohérence et la coordination :

- les 3 Centres de ressources en éducation aux médias (un par réseau d'enseignement),
- les opérations « Journalistes en classe », « Ouvrir mon quotidien » et « Écran large sur tableau noir ».

Il a aussi apporté quelques nouveautés comme l'Appel à projets en milieux scolaires.

### 1.1.2 Un cadre général de compétences et des missions étendues

En 2013, le CSEM a publié un document fondant un cadre général de compétences (actualisé en 2016). Il a proposé de définir et organiser les compétences fondamentales, regroupées sous le nouveau vocable : la littératie médiatique. Ces compétences doivent permettre au citoyen d'effectuer un certain nombre d'activités liées à divers objets médiatiques. Ces activités lui seront indispensables pour évoluer dans l'environnement médiatique contemporain de façon critique, responsable et créative ainsi que de manière autonome et socialisée.

Le nombre et l'étendue de ces missions du Décret de 2008 étaient ambitieux, mais, dans la pratique, elles n'ont pas pu être toutes rencontrées avec efficacité au vu des moyens et des ressources nécessaires, mais aussi de la nécessité de disposer des relais opérationnels dans les différents secteurs (enseignement, jeunesse, éducation permanente, culture, médias...).

En dix années d'existence, le CSEM a réussi à revitaliser la coordination de la promotion de l'éducation aux médias. Il bénéficie de l'enthousiasme de ses membres, du dévouement de ses partenaires et de la compétence dynamique de son Secrétariat et de son Bureau. Il est aujourd'hui un acteur connu et reconnu dans les structures de la FWB.

### 1.1.3 Un diagnostic synthétique et des recommandations stratégiques

Ce document (à lire en articulation avec les rapports d'activités annuels du CSEM depuis 10 ans) apporte les éléments synthétiques d'un diagnostic et dresse les perspectives de développements nécessaires dans les domaines de l'enseignement, des médias, des secteurs culturels et éducatifs, des opérateurs et des institutions ainsi que des rôles de coordination et de maillage à renforcer.

Au travers de quelques recommandations stratégiques rigoureusement sélectionnées, il ouvre la voie à un vigoureux renforcement et à une réforme du Décret de 2008 afin qu'il puisse rencontrer la nécessité du développement des compétences médiatiques de tout citoyen.

## 1.2 Éducation aux médias et Enseignement

Si, comme le montre l'introduction, l'éducation aux médias est reconnue, il faut bien admettre qu'elle est loin d'occuper une place importante dans le monde scolaire. Les différentes disciplines sont censées prendre en compte cette éducation dont la nécessité est devenue incontournable avec l'expansion du réseau internet : aucun enseignant ne peut aujourd'hui prétendre ignorer la concurrence que constitue ce réseau multiforme d'informations. Il est devenu indispensable de former les élèves à utiliser ce formidable instrument de connaissance, mais aussi de méconnaissance !

Il en va de l'utilisation d'internet comme des médias audiovisuels : personne à l'école n'est véritablement en charge de cette éducation. L'éducation aux médias devrait être partout, mais elle risque souvent de n'être nulle part ! À côté d'initiatives isolées portées par des enseignants motivés ou des opérateurs compétents, l'éducation aux médias n'occupe qu'une place très marginale dans les référentiels éducatifs de la Fédération Wallonie-Bruxelles et donc dans les programmes disciplinaires. En l'état actuel, seuls les référentiels de sciences humaines et d'éducation à la philosophie et à la citoyenneté énoncent des compétences en éducation aux médias.

Par ailleurs, si le développement des nouvelles technologies a depuis quelques temps suscité l'intérêt des responsables politiques et scolaires, l'éducation au numérique ne peut pas se substituer à une éducation aux médias nécessairement plus large. Outre les dimensions proprement techniques (par exemple la maîtrise des langages informatiques), les usages médiatiques comprennent en effet des aspects communicationnels, culturels et sociaux évidents. Ceux-ci doivent faire l'objet d'une maîtrise raisonnée comme le montre le développement actuel des « réseaux sociaux ».

Il faut apprendre à « lire » textes et images sur internet (et ailleurs) comme il faut apprendre à lire un livre, mais il faut aussi apprendre à « naviguer » sur ce réseau pour trouver l'information pertinente, à « écrire » sur un blog ou sur un site web avec des mots, des photos ou des vidéos et, enfin, à « organiser » l'information que l'on veut transmettre de façon responsable via tous les nouveaux médias (ordinateur, tablette, smartphone...). Lire et écrire concernent plus particulièrement les enseignants de langue maternelle, mais également celles et ceux d'expression artistique. Être capable de rechercher et d'organiser l'information médiatique est aujourd'hui une compétence essentielle qui doit être maîtrisée dans pratiquement toutes les disciplines notamment en histoire, en géographie et en sciences humaines ou naturelles.

L'utilisation des médias nécessite également une éducation citoyenne si l'on veut favoriser des attitudes à la fois responsables et respectueuses. L'éducation à la philosophie et à la citoyenneté est sans aucun doute un lieu essentiel pour une prise en compte raisonnée de l'environnement médiatique multiple et complexe où baignent désormais tous les élèves, souvent dès leur plus jeune âge.

Enfin, peut-on imaginer un Parcours d'Éducation Culturelle et Artistique (PECA) qui ne prendrait pas en compte l'efflorescence médiatique actuelle, qui s'exprime par des voies nouvelles tout en prenant des formes inédites et tout à fait originales ?

Cela implique également que l'éducation aux médias s'intègre dans la formation initiale des enseignants, de tous les enseignants. Une telle formation est indispensable pour que ces derniers puissent eux-mêmes acquérir les compétences nécessaires à un usage réfléchi et pertinent des médias.

Depuis la première évaluation du Décret en 2013, de timides avancées ont été constatées :

- l'éducation aux médias apparaît dans les objectifs à poursuivre dans la Charte des référentiels (domaines « sciences humaines » et « éducation à la philosophie et à la citoyenneté »). Le contenu de cette charte découle de l'avis 3 du Pacte pour un enseignement d'excellence qui devrait définir le tronc commun en termes de contenus ;
- un protocole de collaboration a été signé entre l'Administration générale de l'enseignement et le CSEM. Quelques initiatives ont été constatées : présentation du cadre de compétences en éducation aux médias aux inspecteurs du Service général d'Inspection, participation d'un inspecteur de l'Enseignement spécialisé à la sélection des projets scolaires d'éducation aux médias (seulement 10 par an), avis annuel du CSEM lors de l'élaboration du programme de formation de l'Institut de Formation en cours de Carrière...

En 2018, une recherche-action portant sur les usages pédagogiques de la presse en ligne a débuté. Le Conseil insiste pour que les conclusions de cette recherche-action soient entendues par le Gouvernement et suivies d'effets.

Devant un tel constat, le Conseil réitère ses recommandations de 2013 et les complète :

- soutenir la diffusion et la promotion du cadre de compétences en éducation aux médias dans tous les milieux éducatifs, scolaires et non scolaires, et plus particulièrement auprès des responsables pédagogiques et des concepteurs de programmes scolaires. Cette recommandation s'adresse également aux responsables de la formation initiale des enseignants ;
- soutenir la diffusion des outils développés par le Conseil qui montrent comment l'éducation aux médias permet de développer les compétences en Éducation à la Philosophie et à la Citoyenneté ;
- intégrer pleinement les compétences en éducation aux médias au projet « École numérique » (ou à l'initiative qui lui succèdera), car, comme indiqué ci-dessus, la maîtrise des compétences techniques ne peut suffire ; les aspects communicationnels et sociaux ont souvent été négligés jusqu'à présent ;
- la recommandation qui précède oblige à s'interroger sur la faiblesse des moyens dévolus au soutien annuel des projets scolaires en éducation aux médias (l'appel à projets du CSEM). Alors que, chaque année, une quarantaine de projets émergent, dix seulement peuvent être subventionnés !

Par nature, l'éducation aux médias évolue rapidement. Le Conseil a constaté la difficulté de reconnaître (= de labelliser) des initiatives pédagogiques intéressantes sur le long terme. Il est souhaitable de supprimer cet article du Décret et de le remplacer par un soutien accru des initiatives pédagogiques en cours, notamment en augmentant les moyens des Centres de ressources en éducation aux médias (voir plus loin).

### **1.3 L'éducation aux médias en dehors de l'enseignement**

Alors que le Décret de 2008 appelait à un développement de l'éducation aux médias tout au long de la vie, et élargissait les missions hors de l'enseignement, les initiatives sont restées timides et volontaristes. Le développement de l'éducation aux médias dans l'ensemble des secteurs culturels devrait être stimulé.

Centres culturels, petite enfance, éducation permanente, jeunesse et aide à la jeunesse, médias, lecture publique, alphabétisation des adultes, prévention de la radicalisation violente... ; autant de secteurs qui sont en attente de nouvelles formes d'éducation aux médias et qui nécessitent une meilleure coordination des initiatives en la matière.



Le CSEM a cependant pu observer quelques actions intéressantes. Ce fut particulièrement le cas dans le secteur jeunesse, mais aussi, par exemple, à travers la campagne « enfants et écrans » de l'ONE, ou encore des appels à projets de la Promotion de la citoyenneté et de l'interculturalité (PCI).

En dehors de l'enseignement, l'éducation aux médias a peu été soutenue jusqu'ici. Depuis deux ans seulement un appel à projets a été adressé au Secteur jeunesse avec un certain succès et les centres et maisons de jeunes ont été admis à l'opération « Journalistes en classe » (voir ci-dessus). Ces deux initiatives ne sont malheureusement pas pérennisées par des textes officiels.

À la demande de certains opérateurs jeunesse (maisons et centres de jeunes), l'opération « Ouvrir mon quotidien » a pu être rendue accessible par LA PRESSE.be. Ceci s'est fait sans promotion ni financement spécifique. Cette ouverture témoigne de nouveaux besoins et de la nécessité de coordonner et structurer l'action de ces secteurs en matière d'éducation aux médias.

Il conviendrait en effet de les pérenniser et les intégrer de manière plus structurelle dans le périmètre du Décret de 2008. La participation plus active de ces secteurs à l'intérieur du CSEM devrait pouvoir être renforcée, notamment par la désignation d'un nombre plus important d'experts et d'opérateurs de ces secteurs culturels.

Il serait nécessaire de renforcer les collaborations entre les acteurs de terrain pour des actions concertées en éducation aux médias (RTBF, télévisions locales, éditeurs de presse, Centres de ressources en éducation aux médias, centres culturels, PointCulture, associations de jeunes, associations de parents, opérateurs d'éducation permanente, cinémathèques, bibliothèques publiques, etc.).

## 1.4 La place des opérateurs et des autres institutions

### 1.4.1 Les Centres de ressources en éducation aux médias

Les missions des trois Centres de ressources en éducation aux médias — CAF (enseignement de la Communauté française), CAV-Liège ASBL (enseignement officiel subventionné et la FELSI), Media Animation ASBL (enseignement libre) — sont clairement identifiées et nuancées dans l'article 23 du Décret sur l'éducation aux médias du 5 juin 2008.

Ces missions sont multiples, elles vont de la formation des enseignants à des animations dans leurs classes et à des ateliers de réalisation, de réunions de travail à la conception et à l'élaboration d'outils, de l'encadrement pédagogique au prêt de matériel et de documents, de la production médiatique à la mise en œuvre sur le terrain des décisions du CSEM et des documents émanant des groupes de travail de celui-ci. Les Centres de ressources sont d'ailleurs appelés à participer à ces groupes de travail et à contribuer à l'élaboration et à la diffusion de leurs documents et outils.

Ces missions multiples se sont encore démultipliées pour deux raisons. La première est l'ouverture de l'éducation aux médias au secteur associatif, alors qu'elle se limitait jusqu'à présent au seul monde scolaire (arrêté de 1995). Cette ouverture est non seulement légitime, mais souhaitée par chacun. Elle implique néanmoins des actions souvent beaucoup plus contrastées que celles habituellement développées en milieu scolaire (en termes de tranches d'âge, d'horizons d'attente, de disponibilités, etc.).

La seconde raison d'une démultiplication des missions des centres et d'une diversification importante provient de la mutation de l'école. En quelques dix ou quinze ans, celle-ci s'est transformée fondamentalement en s'ouvrant à la révolution numérique. Ce qui a entraîné des modifications de comportements, d'objectifs, de pratiques dans les classes, de relations entre les acteurs de la communauté éducative.

Les Centres de ressources ont dû progressivement s'adapter, mais ils ont dû aussi anticiper les changements spécifiques et l'évolution globale de l'école. C'est dire qu'ils ont développé une nouvelle expertise, de nouveaux contenus de formation, de nouvelles méthodes de travail et d'intervention. Dans des matières aussi mouvantes que les technologies de l'information/communication et leur impact pédagogique, les formateurs des Centres de ressources doivent mettre à niveau cette expertise et se former eux-mêmes avant de transmettre leur savoir-faire.

Tout ceci signifie que les missions des Centres de ressources se sont non seulement démultipliées, diversifiées, mais elles sont aussi en constante mutation.

Il importe également de bien prendre conscience que les Centres de ressources sont là — depuis 1995 — pour opérationnaliser, sur le terrain de l'école, et maintenant des mouvements associatifs, les orientations et outils issus du CSEM et de ses groupes de travail, avec lesquels ils sont étroitement associés. En outre, ils assurent avec le Conseil la coordination de nombreuses initiatives décrites ci-après. En d'autres termes, ils n'ont cessé d'être les acteurs-clés d'une politique d'éducation aux médias en Fédération Wallonie Bruxelles.

Leur donne-t-on les moyens de leur action et de leurs missions « revisitées » ? Non ! La dotation qui leur est attribuée est toujours semblable à celle qu'ils reçurent lors de leur création, en 1995, en dépit des promesses d'indexation qui accompagnaient à l'époque leur acte de naissance. On peut estimer que ce « manque à gagner » équivaut à 50 % de la dotation, d'autant que chaque centre doit rembourser à la Communauté française le salaire du chargé de mission dont il doit s'adjoindre les services.

La situation est devenue intenable et ne cesse de s'aggraver. Cela veut dire que, pour survivre, les Centres de ressources ont dû trouver d'autres sources de financement. Cette attitude risque de les détourner de leurs missions d'origine, à un moment précisément où leur rôle est plus que jamais essentiel (« École numérique », « Pacte d'excellence », refondation de la formation initiale des enseignants...). Il importe, par conséquent, d'actualiser d'urgence la subvention initiale qui leur fut allouée en 1995, afin qu'ils puissent continuer à remplir leurs missions décrétales.

#### 1.4.2 LA PRESSE.be (Ouvrir mon quotidien)

Avec le CSEM, les trois Centres de ressources et LA PRESSE.be gèrent l'opération « Ouvrir mon quotidien » (OMQ). Jusqu'à présent, OMQ visait à la mise à disposition des écoles (fondamental, secondaire, supérieur pédagogique) d'abonnements gratuits à la presse quotidienne papier, en fonction d'une distribution programmée tout au long de l'année scolaire. Il faut noter qu'OMQ s'est également ouvert au secteur associatif (organisations de jeunesse).

Au cours de l'année scolaire 2018-2019, une recherche-action a été lancée pour assurer le passage d'« OMQ papier » à « OMQ numérique ». Cette recherche-action vise à généraliser au mieux ce passage dans l'ensemble de l'enseignement et de l'associatif, ainsi que son accompagnement pédagogique notamment par les Centres de ressources (nouvelle version du « Journal de bord », suivi « terrain » des activités d'analyse et d'écriture, évaluation des freins et des incitants pédagogiques et/ou techniques). Aux côtés du CSEM, l'Association des journalistes professionnels et la RTBF contribuent à cette initiative.

Cette recherche-action « sur le terrain » est doublée d'une recherche fondamentale prise en charge par l'UCLouvain, qui porte sur l'évaluation des activités d'une vingtaine d'enseignants (tous réseaux et niveaux confondus) et leur mise en corrélation avec des activités semblables (passage du « print » au « web ») dans d'autres pays européens.

Pour cette recherche-action, LA PRESSE.be a élaboré une plateforme permettant aux enseignants d'avoir accès aux formats PDF d'un échantillonnage de quotidiens. De même, un accès d'une durée d'un mois est octroyé à « l'info premium » en faveur de ces mêmes enseignants et en fonction de leurs besoins.

C'est ici un point de départ nécessaire, et qui devrait faire l'objet d'une subvention complémentaire, à un passage progressif au numérique et à l'élaboration d'outils pédagogiques accompagnant ce passage. Il importe, dans ce cas comme antérieurement, de mutualiser les ressources et les expertises afin que les attentes et besoins des participants soient pris en compte et que « OMQ numérique » devienne ainsi un élément obligé d'un enseignement qui s'adapte aux exigences du monde contemporain.

### 1.4.3 L'Association des journalistes professionnels (Journalistes en classe)

L'Association des journalistes professionnels (AJP) collabore étroitement avec le CSEM, notamment pour le « Rallye des Médias », elle est aussi présente dans l'opération OMQ. Depuis plus de quinze ans, l'AJP développe son projet « Journalistes en classe » (JEC), dans l'enseignement fondamental et secondaire ordinaires et spécialisés, organisés ou subventionnés par la Communauté française, des services d'accrochage scolaire, des centres d'aide en milieu ouvert, des écoles de devoirs et des centres d'alphabétisation en Communauté française.

Cette initiative rencontre un véritable succès auprès des enseignants, qui peuvent ainsi inviter un journaliste professionnel devant leurs élèves, son profil ayant été choisi en fonction d'une activité bien spécifique d'analyse ou d'écriture. Le cas échéant, le journaliste peut intervenir dans l'élaboration d'un journal (papier ou en ligne) réalisé par la classe.

Depuis 2016, les organisations de jeunesse ont également accès à l'opération, qui connaît, de leur part, un regain d'intérêt. D'autres secteurs, comme l'éducation permanente et l'enseignement supérieur pédagogique devraient être associés à cette initiative dont chacun apprécie la pertinence et la qualité. Mais la subvention devrait alors être adaptée pour couvrir également d'autres initiatives de l'AJP, telles que la réalisation de capsules vidéo sur le travail des journalistes (presse écrite, média TV, média radio). D'autres outils attendent de voir le jour, notamment sur la désinformation, les fake news, etc.

Au-delà d'une actualisation de la subvention, il conviendrait d'inscrire dans un Décret l'ouverture de l'opération JEC aux autres secteurs que l'enseignement formel afin de garantir leur reconduction.

### 1.4.4 Centre culturel des Grignoux asbl (« Écran large sur tableau noir »)

L'article 28 du Décret évoque une « initiative culturelle d'éducation aux médias portant sur la programmation à prix réduit de films dans les salles de cinéma » à destination des élèves du fondamental et du secondaire, l'article prévoit également « la réalisation d'outils pédagogiques destinés à accompagner ces films ».

L'opération « Écran large sur tableau noir » menée par Les Grignoux ASBL depuis plus de vingt ans correspond, dans les faits et dans l'esprit, au Décret.

Voir un film en salle de cinéma est une expérience irremplaçable. Les Grignoux ont ainsi développé un réseau de salles qui travaillent en partenariat avec eux (Liège, Namur, Mons, Bruxelles...). Il y a eu pendant un temps, une situation un peu problématique à Bruxelles, qui est maintenant résorbée, grâce à la création d'une plateforme numérique permettant désormais à tous les enseignants de trouver l'ensemble de l'offre de films et de s'inscrire en ligne pour aller voir ceux qu'ils ont choisis. La Région bruxelloise est intervenue pendant trois ans pour soutenir cette réalisation. Les Grignoux souhaitent une augmentation des moyens qui leur sont

alloués par le Décret pour prolonger l'action de la Région et pour pouvoir intégrer dans leur réseau de salles des localités plus petites, afin d'étendre ce maillage d'éducation cinématographique en Fédération Wallonie-Bruxelles.

De même, ils souhaitent continuer à travailler sur l'actualité cinématographique et consacrer de nouveaux dossiers pédagogiques à des thèmes porteurs comme l'interculturalité, le vivre ensemble, le racisme, etc.

Il est évident que de tels souhaits — maillage, nouveaux dossiers pédagogiques, etc. — nécessitent, eux aussi, un accroissement des moyens qui, comme pour les autres opérateurs mentionnés ci-dessus, n'ont jamais été adaptés. La subvention de 2019 est toujours la même qu'en 2008 !

Notons que, fin 2018, les trois Centres de ressources, LA PRESSE.be, l'AJP et Les Grignoux ont été redésignés pour une période de cinq ans, allant de 2019 à 2023.

#### 1.4.5 La RTBF (Plan stratégique en éducation aux médias)

Conformément à son contrat de gestion et dans le cadre d'un plan spécifique adopté chaque année, la RTBF mène une politique active en matière d'éducation aux médias, ceux-ci étant compris au sens large et visant par exemple les programmes audiovisuels, les films, les images, les textes, les sons, les sites internet, les réseaux sociaux, les applications. Les objectifs de ce plan sont de :

- développer la capacité du public à accéder à tous les médias, à comprendre, à décoder et à apprécier, avec un sens critique, les différents aspects des médias et de leurs contenus ;
- développer la capacité du public à communiquer, à participer et à créer du contenu dans divers contextes et sur plusieurs supports.

L'éducation aux médias touche à des matières et questions aussi variées que la liberté d'expression et ses limites, le décryptage de l'information, les représentations et les stéréotypes, la protection des enfants, la publicité, l'e-commerce, les données personnelles et le « big data », la sécurité des données, l'analyse des effets médiatiques, etc.

L'éducation aux médias concerne tous les publics, quels que soient leur âge ou leur niveau d'éducation ou d'information.

La RTBF développe l'éducation aux médias de manière transversale à travers ses différentes thématiques (principalement information, culture, modes de vie, société et connaissances), dans l'ensemble de sa production (radio, télévision, sites web, réseaux sociaux, applications...), pour tout public ainsi que de manière spécifique notamment pour les jeunes.

Un site est dédié à l'action d'éducation aux médias de la RTBF. Ce site fait office de vitrine qui regroupe des ressources et programmes spécifiques, notamment « Medialog », « Les décodeurs », « Empreinte digitale », « Inside », « Questions médias », « Le journal du web », etc.

Au-delà de cette politique interne, la RTBF s'investit dans les travaux du CSEM et appuie les collaborations entre celui-ci et ses propres partenaires, notamment les Centres de ressources, LA PRESSE.be et l'AJP. Il est important que cette collaboration se poursuive.

## 1.5 Coordination et maillage

S'agissant d'une matière transversale, les acteurs qui interviennent dans le champ de l'éducation aux médias sont de facto nombreux. Cette situation exige un travail de fond allant du recensement méthodique à la mise

en relation de ces différents acteurs. Cela demande une veille continue pour maintenir une perspective globale et centralisée.

Une des missions du CSEM est justement de favoriser le maillage entre les initiatives menées sur le terrain. Ce tissage ne peut qu'être envisagé dans ses dimensions spatiale et temporelle. Spatiale parce que les acteurs sont disséminés et vivent souvent dans des réalités différentes. Temporelle, car cette éducation a pris une telle ampleur, est devenue à ce point polymorphe, qu'il est primordial que la formation et l'information ne se concentrent pas sur une seule partie de la vie, mais s'étale tout au long de celle-ci. Le CSEM doit donc impérativement articuler le maillage en rassemblant ces frontières spatiotemporelles, puisqu'aujourd'hui, le numérique les a amalgamées en un tout indistinct, permettant à tous d'avoir accès aux mêmes objets culturels indépendamment des lieux et dates de diffusion.

Il est évident que ces acteurs de terrain, qu'ils soient institutionnels ou pas, subventionnés ou non, ont également pris la mesure du défi face à l'émergence de nouveaux outils et de nouvelles pratiques. Néanmoins, le CSEM se trouve parfois en contradiction avec certains opérateurs ou institutions publics ou privés qui, tantôt, limitent leurs actions à des apprentissages techniques, tantôt développent une approche assez « sécuritaire », notamment dans le domaine des médias en réseaux.

Le constat et les objectifs de maillage sont connus. Pourtant, faute de moyens suffisants et de volonté politique, ils peinent à se transformer en réalisations concrètes. Ce ressenti du CSEM est souvent partagé par les retours de terrain. Ils laissent penser que tout cela manque de cohésion et de vision commune et pointe la responsabilité des institutions et les décisions prises en amont.

De fait, si la plupart des acteurs de terrain ont été clairement identifiés et recensés par le CSEM, force est de constater que la communication pêche souvent par manque d'efficacité. Nous ne pouvons alors qu'à nouveau pointer le manque d'une coordination forte et lisible. En améliorant celle-ci, non seulement les acteurs pourraient définir plus clairement l'offre du CSEM, mais les publications du CSEM trouveraient également un écho plus large auprès de nouveaux publics. Avec cet essaimage construit et systématique, tant les travaux du CSEM que les actions de terrain jouiraient d'une visibilité accrue. Par ailleurs, des opérateurs présentent régulièrement des projets intéressants, mais qui n'entrent pas stricto sensu dans les missions attribuées au Service Général de l'Audiovisuel et des Multimédias, de la Cellule Culture-Enseignement ou du CSEM. Ces projets peinent alors à être financés. Il conviendrait peut-être de créer un guichet commun au sein du Ministère qui permettrait d'informer sur les possibilités de développer des projets d'éducation aux médias dans et hors de l'enseignement.

Le CSEM commence à être reconnu comme institution de référence, mais il est indispensable de renforcer les collaborations avec la multitude des partenaires afin d'en partager la vision comme le souhaite le Décret en favorisant un ensemble de bonnes pratiques. C'est pourquoi, progressivement, le CSEM tisse et renforce les liens avec les différents services de la FWB et d'autres institutions, publiques ou privées, nationales ou internationales.

Sur le plan international, il faut souligner de nouvelles initiatives de la Commission européenne, le renforcement de l'éducation aux médias dans la directive des Services de médias audiovisuels (SMA), de l'UNESCO (GAPMIL - Global alliance for media and information literacy) ainsi que le Conseil de l'Europe (campagne NO HATE). Toutes ces initiatives et attentes des institutions internationales doivent pouvoir être suivies et rayonner en FWB.

Cependant, force est de constater que les moyens d'action actuels du Conseil sont insuffisants pour répondre à toutes ces exigences.

## 1.6 Diagnostic général et recommandations stratégiques

Le diagnostic et les éléments d'évaluation qui ont été dressés de manière synthétique dans ce document montrent que le chantier reste gigantesque dans de nombreux domaines.

Notre système éducatif reste loin de l'objectif de former des citoyens aptes à s'épanouir et à évoluer dans un monde médiatique en évolution constante. L'enseignement en FWB n'est toujours pas en mesure de garantir la maîtrise de compétences médiatiques de plus en plus indispensables pour le citoyen contemporain.

Trop peu d'éducateurs (au sens large) ont été formés pour le mettre en œuvre. C'est un des enjeux de la mise en œuvre de la récente réforme de la formation initiale des enseignants et des professionnels des médias.

Au-delà de l'enseignement, les vastes champs de la culture, l'enfance, la jeunesse et l'aide à la jeunesse, la lecture publique, la promotion de la citoyenneté et de l'interculturalité et l'éducation permanente sont tout aussi fragmentés et nécessitent également des initiatives structurelles et coordonnées.

L'amplification des initiatives internationales nécessite également que le CSEM puisse assurer un rôle de coordination et assurer une meilleure articulation de l'éducation aux médias entre les niveaux européen, belge et communautaire. Il s'agit d'impliquer plus directement la FWB et ses opérateurs dans ces dynamiques européennes et internationales.

Ce diagnostic démontre que la mission du CSEM et des opérateurs spécialisés qui consiste à rendre possible une culture médiatique émancipatrice et citoyenne est pertinente, mais aussi très loin d'être achevée. Elle mérite plus que jamais de vigoureux renforcements.

Ce diagnostic synthétique nous amène à identifier un nombre réduit, mais hautement stratégique de recommandations adressées aux responsables politiques et aux institutions de la FWB :

### 1.6.1 Poursuivre et renforcer la politique d'éducation aux médias

Promouvoir l'éducation aux médias et favoriser la coopération entre tous les acteurs et organismes concernés en FWB, notamment les médias, l'enseignement obligatoire, l'éducation permanente et tous les secteurs culturels.

L'enjeu est de renforcer la politique d'éducation aux médias afin d'offrir à chaque citoyen pendant son parcours scolaire, en dehors du cadre scolaire et tout au long de sa vie un accès aux dispositifs d'éducation aux médias.

À cette fin, le CSEM propose une forme d'états généraux de l'éducation aux médias en FWB et ainsi :

- procéder à une évaluation approfondie de ce Décret pour proposer des adaptations nécessaires et des mesures particulières visant à approfondir le Décret de 2008 et lui permettre de faire face de manière dynamique aux enjeux actuels et futurs de l'éducation aux médias ;
- cette évaluation devrait pouvoir s'appuyer notamment sur un état des lieux fiable et actualisé, à travers une large enquête portant sur les pratiques scolaires et non scolaires en éducation aux médias ainsi que les dispositifs innovants ;
- repenser la composition du CSEM afin de réunir autour de la table les acteurs engagés sur les terrains scolaires et non scolaires et stimuler les collaborations entre ceux-ci pour des actions concertées en éducation aux médias ;



- financer et stimuler la recherche appliquée en éducation aux médias afin de développer l'évaluation, l'expertise et la mise en place de dispositifs innovants pour rencontrer les nouveaux enjeux de l'environnement médiatique.

### 1.6.2 Renforcer et pérenniser les moyens alloués au Conseil et à son Secrétariat

À l'initiative du Ministre des Médias, un renforcement des moyens alloués au CSEM a été annoncé fin 2018 et doit permettre en 2019 le renfort de 4 équivalents temps plein et un budget annuel porté à 144 000 euros.

Il faut concrétiser ces engagements et les pérenniser dans le temps afin de permettre au Conseil de déployer ses missions de manière effective.

### 1.6.3 Renforcer et actualiser les moyens alloués aux opérateurs et aux dispositifs particuliers prévus par le Décret et étendre leur accessibilité

Depuis 2008 (et pour certains depuis 1995), les budgets alloués aux Centres de ressources et aux dispositifs particuliers (« Journalistes en classe », « Ouvrir mon quotidien », « Écran large sur tableau noir » et appels à projets scolaires) sont inchangés et non indexés. Cette situation correspond à une diminution structurelle de ces actions. Il est donc impératif de :

- augmenter le nombre de projets scolaires subventionnés dans le cadre de l'appel à projets géré par le CSEM ;
- actualiser les budgets des opérations mentionnées ci-dessus afin de leur permettre de rencontrer plus efficacement les missions qui leur sont allouées ;
- étendre ces dispositifs particuliers aux secteurs culturels (jeunesse, éducation permanente, lecture publique...) de manière structurelle ;
- créer un guichet commun au sein du Ministère de la FWB qui permettrait d'informer sur les possibilités de développer des projets d'éducation aux médias dans et hors de l'enseignement ;
- donner une suite favorable aux résultats de la recherche-action menée dans le cadre de l'accessibilité de la presse en ligne dans les écoles et les autres secteurs éducatifs.

### 1.6.4 Inscrire l'éducation aux médias de manière structurelle dans notre système éducatif

L'éducation aux médias est un projet présenté comme transversal qui se trouve intégré aux programmes scolaires de façon fragmentaire selon les niveaux et les disciplines. Cette situation est incohérente et contradictoire face à cet enjeu éducatif majeur. Le vaste projet de réforme de l'enseignement qui sera mis en œuvre progressivement contient des timides avancées, mais il ne modifie pas fondamentalement la situation actuelle.

Il convient de renforcer de manière structurée la place de l'éducation aux médias dans les programmes scolaires, de la maternelle jusqu'à la fin de l'enseignement secondaire dans une double perspective :

- dans une perspective transversale à l'intérieur des référentiels des domaines disciplinaires de prédilection (EPC, Sciences humaines, PECA...), en assurant un continuum pédagogique coordonné ;
- dans une perspective disciplinaire, en créant un ancrage disciplinaire spécifique destiné à dispenser avec expertise les savoirs et compétences de base nécessaires à la littératie médiatique.

### 1.6.5 Inscrire l'éducation aux médias dans la formation des enseignants

Dans le cadre de la mise en œuvre de la récente réforme de la formation initiale des enseignants, il convient d'assurer la création d'un cours d'éducation aux médias pour tous les enseignants et pour toutes les filières de formation.

Il est également nécessaire de renforcer le dispositif de formation continue des enseignants et des professionnels des médias.

Le CSEM propose également de stimuler la création d'un master de spécialisation en éducation aux médias (60 crédits), ainsi que la valorisation des titres spécialisés existants en éducation aux médias dans le cadre des barèmes et des titres et fonctions pour l'enseignement.

Le Conseil supérieur de l'éducation aux médias, le 9 mai 2019



# Promotion de l' éducation aux médias





## 2 Chapitre 2 : Promotion de l'éducation aux médias

### 2.1 Le site du CSEM

Décret : (chapitre 1er, article 4, 1°) :

« Le CSEM a pour missions de promouvoir l'éducation aux médias et de favoriser l'échange d'informations et la coopération entre tous les acteurs et organismes concernés par l'éducation aux médias en Communauté française, notamment les secteurs des différents médias, l'enseignement obligatoire et l'éducation permanente. Dans ce cadre, le CSEM veille, notamment par le biais de son site internet, dont la gestion sera assurée par le Secrétariat, à la bonne information des publics scolaires et non scolaires ».

Décret (chapitre 1, article 6) :

« Le Conseil supérieur assure la publicité, notamment par le biais de son site internet de la liste actualisée des initiatives, actions, expériences, outils pédagogiques, recherches ou évaluations menés ou réalisés en matière d'éducation aux médias s'étant vu octroyer une « reconnaissance d'intérêt pédagogique en éducation aux médias ».

#### 2.1.1 Un outil de communication et de partage vieillissant



Le site du Conseil supérieur de l'éducation aux médias ([www.csem.be](http://www.csem.be)) a été mis en ligne en octobre 2013. Dès les débuts du CSEM, il est apparu évident que le site internet serait un des outils les plus indispensables au regard des objectifs fixés par le Décret. Le Conseil avait souhaité offrir à ses publics une plateforme de qualité, exhaustive et interactive. Ce projet ambitieux a nécessité, à l'époque, l'externalisation de la production du site. C'est donc avec CEDITI devenue AZNetwork, société spécialisée dans le développement d'applications web, que le CSEM a collaboré. Mis en ligne en octobre 2013, le site, nourri de ressources proposées par le Secrétariat du Conseil, les Centres de ressources, des opérateurs en éducation aux médias, des institutions et des enseignants porteurs de projets, propose des ressources nombreuses et variées. Avec l'intégration des réseaux sociaux et la création des comptes Facebook et Twitter avec le soutien de la lettre d'information, le Secrétariat dispose aujourd'hui d'une formule large d'information de ses publics. On peut réellement parler de mission réussie tant, avec le temps, il est devenu une réelle plateforme offrant à ses publics des fiches pédagogiques sur des thèmes donnés, des ouvrages spécifiques à l'éducation aux médias, des outils pratiques répondant à des problématiques d'aujourd'hui, des vidéos, des émissions radio, etc. Cependant, on le lira, cela ne suffit plus.

## Maintenance

Un site d'une telle envergure en termes de pages et de fonctionnalités nécessite un important suivi de maintenance. En effet, plusieurs fonctionnalités du site sont liées à des applications web comme Facebook, Twitter, Adobe Flash ou à des API comme celles gérant la vidéo ou la gestion de la lettre d'information. La sécurité est également un point à ne pas négliger et, régulièrement, de nouvelles mises à jour sont appliquées.

Par nécessité, le site a aussi dû subir d'importants changements au niveau de son support physique et de son CMS.

Ces différentes et régulières modifications ne sont pas sans conséquences. Il n'est pas rare qu'elles occasionnent différents problèmes de fonctionnement qui nécessitent un recours régulier à l'opérateur.

Cette migration, processus long et fastidieux, s'est achevée en 2019.

Avec le temps, le site devenu lent subit de nombreux dysfonctionnements. Tout naturellement, il n'a pu suivre l'évolution rapide du web. Ceci a justifié la nécessité de passer à un site plus adapté aux spécificités techniques actuelles et aux nouveaux besoins et modes de fonctionnement de nos publics.

### 2.1.2 Chiffres

Quelques chiffres permettent de comprendre l'importance que le site du CSEM a prise aujourd'hui mais aussi d'une baisse de fréquentation en rapport direct avec son obsolescence.

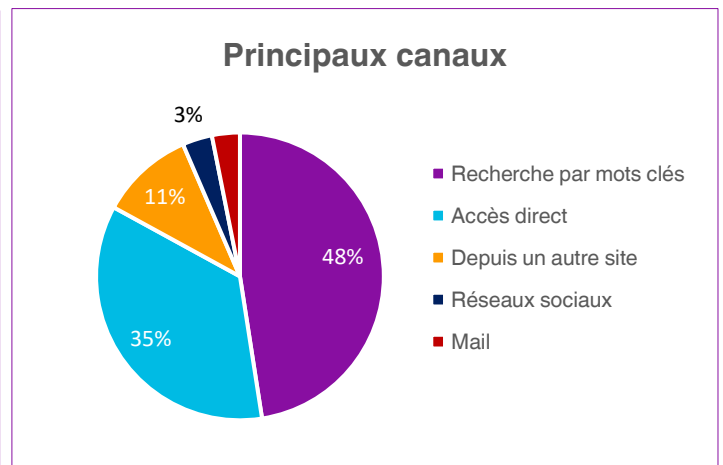
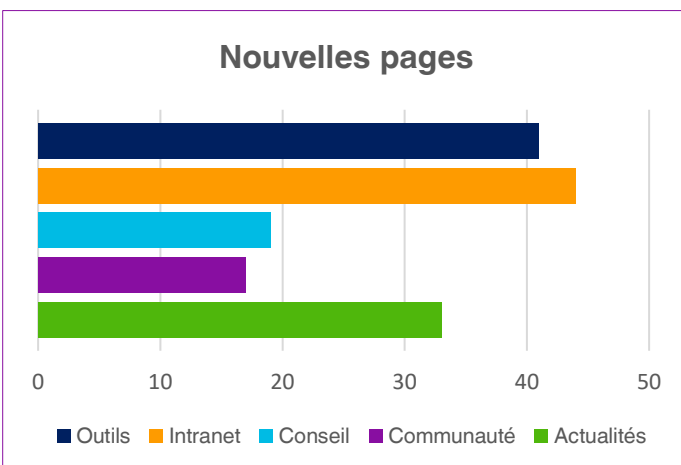
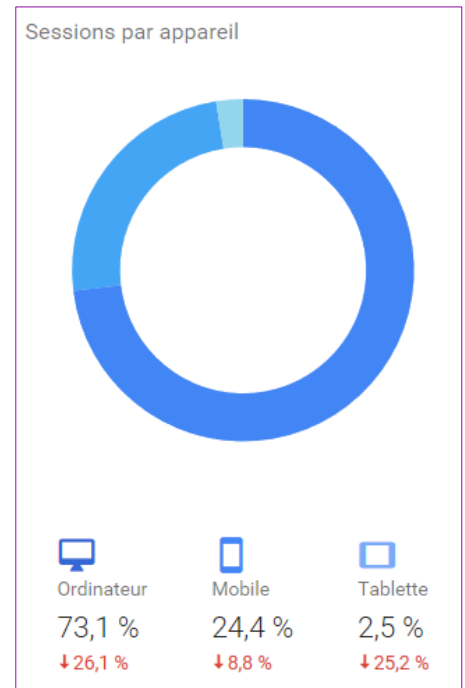
#### Audience pour l'année 2019

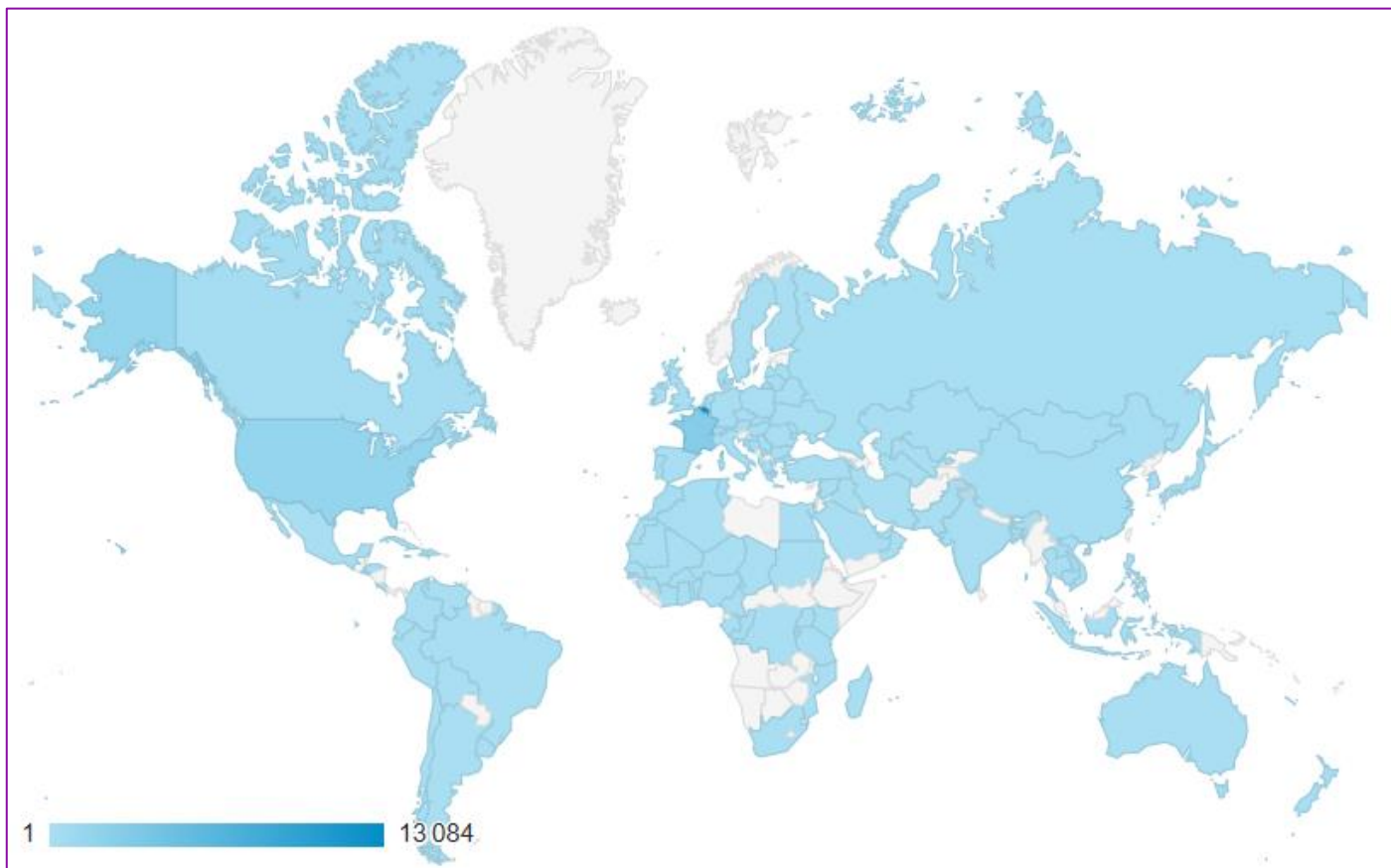
(source Google Analytics)

- Sessions : 28 036 (- 16 %)
- Pages vues : 68 465 (- 16 %)

#### Autres chiffres révélateurs (Google Search Console) :

- 4457 pages indexées par Google
- 2916 inscrits à la lettre d'informations





### 2.1.3 Marché public

#### *Convention obsolète*

La convention de marché public qui liait le CSEM à la firme CEDITI (AZNetwork) s'est achevée le 31 décembre 2015. Une nouvelle convention de marché public de services pour l'hébergement, l'entretien, la maintenance évolutive et les mises à jour du site a été initiée dès le début de 2016. Elle devait couvrir les années 2016 à 2019 pour un montant estimé de 60.000 €. Sur les conseils de la direction des marchés publics du Ministère, un marché de type « monopole » a été lancé en mai 2016 et soumis à l'Inspection des Finances qui a émis un avis négatif en septembre obligeant le CSEM à relancer un marché public ouvert.

#### *Création du site en interne ?*

Entretemps, le Conseil a pris conscience que le site tout entier avait besoin d'être modernisé car ne correspondant plus avec les standards du web entre autres pour les raisons citées précédemment. C'est donc vers un marché public tout autre que l'on s'est dirigé. Avant de procéder à un nouveau marché public et de collaborer à nouveau avec une société externe, la Direction générale de la Coordination et de l'Appui a imposé, en septembre 2017, de vérifier si le même service ne pouvait être réalisé en interne au Ministère. Le Secrétariat n'a pas ménagé ses peines et a rencontré de nombreux services du Ministère susceptibles de satisfaire à cette demande. Finalement, ses efforts ont été récompensés par la tenue d'une réunion avec les représentants de ces différents services initiée par Monsieur Olivier Plasman. Ces représentants ont fini par conclure qu'aucun service interne au Ministère n'était susceptible de proposer une offre à la hauteur des besoins du CSEM. Le travail d'externalisation a enfin pu commencer.

## Marché public

Le Conseil a réuni un Groupe de travail pour définir les objectifs, publics, enjeux du nouveau site. Sur base de ces conclusions, le Secrétariat a rédigé un Cahier spécial des charges très détaillé. Le Marché public a été lancé en juin 2019 afin de déterminer le soumissionnaire qui aura la charge de la réalisation du site.

[www.csem.be](http://www.csem.be)

## 2.2 La Semaine européenne de l'éducation aux médias

La Semaine européenne de l'éducation aux médias était une initiative de la Commission européenne dont le but était de souligner l'importance de l'éducation aux médias pour la société, mais aussi de promouvoir les initiatives et projets d'éducation aux médias dans l'ensemble de l'Union européenne.

**Du 18 au 22 mars 2019**, divers événements portant sur l'éducation aux médias ont eu lieu à Bruxelles et dans les Etats membres. Une carte interactive reprenait les activités de cette Semaine.

<https://ec.europa.eu/futurium/en/european-media-literacy-events/events>

Le CSEM organisait deux événements en lien avec cette Semaine européenne de l'éducation aux médias :

### 2.2.1 Le Rallye des médias (20 mars)

Le Rallye des médias fut l'occasion d'apprendre à utiliser et décoder de manière critique les productions des différents médias dans une perspective citoyenne. Le fil conducteur était : *l'usage par la presse traditionnelle de multiples flux pour diffuser l'information. Comment ? Pourquoi ?* Cette journée se déroulait au sein de différents lieux de presse (L'Agence Belga, la RTBF et le journal Le Soir).

[http://csem.be/outils/operation/personnes\\_relais/comment](http://csem.be/outils/operation/personnes_relais/comment)

### 2.2.2 LAB « Fake news et désinformation » (22 mars)

- L'Event-lab, organisé en collaboration avec Média Animation A.S.B.L. et du Belgian Better internet Consortium (B-BICO), était un séminaire de travail (FR/NL) à propos du rôle de l'éducation aux médias, de ses approches et de ses méthodes pour aborder l'enjeu des fake news et de la désinformation.
- Plus de 80 éducateurs aux médias, chercheurs, journalistes, formateurs d'enseignants, animateurs, acteurs de terrain étaient inscrits. Une méthode participative favorisa le débat à travers 8 ateliers.
- Lieu : Ministère de la FWB, 44, Boulevard Léopold II, 1080 Bruxelles.

[http://csem.be/actualite/fake\\_news\\_et\\_desinformation\\_eduquer\\_plutot\\_que\\_reguler\\_oui\\_mais\\_comment](http://csem.be/actualite/fake_news_et_desinformation_eduquer_plutot_que_reguler_oui_mais_comment)

[http://csem.be/bbico\\_lab](http://csem.be/bbico_lab)

### 2.2.3 Collaboration CLEMI

**Le CSEM renforça aussi sa collaboration avec le CLEMI** (Centre pour l'éducation aux médias et à l'information en France) à l'occasion de la 30<sup>e</sup> édition de la **Semaine de la presse et des médias à d'école**.

Dans ce cadre, le président du CSEM est intervenu au colloque organisé par la Bibliothèque nationale de France BnF à Paris dont le thème était « *Les démocraties à l'épreuve des infox* ». Une table ronde intitulée « *infox globalisée : nécessité d'une coopération pour une éducation aux médias et à l'information sans frontières ?* ». Animée par Serge Barbet, directeur du CLEMI, elle a permis à Patrick Verniers, président du Conseil supérieur de l'éducation aux médias –Belgique de débattre et de nouer des contacts avec Kathryn Hill, directrice d'Habilos médias – Canada, Line Pagé, représentante de la Fédération professionnelle des

journalistes du Québec, Anne Kerloc'h, rédactrice en chef de 20 Minutes, Kathryn Hill, directrice Habilos médias – Canada, Line Pagé, représentante de la Fédération professionnelle des journalistes du Québec, Christian Georges de la conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin.

<https://www.clemi.fr/fr/semaine-presse-medias.html>

<https://www.bnf.fr/fr/agenda/les-democraties-lepreuve-des-infox>

Cette première semaine européenne étant appelée à se développer dans les années à venir, le CSEM a décidé de remplacer la « Quinzaine de l'éducation aux médias » par cette nouvelle initiative. Si les informations de la Commission sont arrivées trop tardivement en 2019 pour mobiliser les opérateurs, elle sera amenée à se développer en 2020.

<http://www.csem.be/presse>

## 2.3 EDUC Days

Décret : (chap 1, article 4, 4°)

« ... Le CSEM doit stimuler et articuler entre eux les initiatives, actions, expériences, outils pédagogiques, recherches ou évaluations susceptibles de promouvoir l'éducation aux médias et de garantir leur cohérence avec le Décret Missions et l'ensemble des normes en vigueur en Communauté française - dans ce cadre, le CSEM développe de manière privilégiée avec les Centres de Ressources des campagnes de sensibilisation relatives à l'éducation aux médias à destination des publics scolaires et non scolaires et apporte son concours aux initiatives menées en la matière en Communauté française ».

### Le stand

Pour son édition de 2019, le Salon de l'éducation de Bruxelles a ouvert ses portes du 21 au 23 novembre. Le CSEM y a tenu un stand de 18 m<sup>2</sup> mettant à l'honneur ses nouveaux outils ainsi que des productions plus anciennes, les opérations qu'il coordonne, les trois Centres de ressources en éducation aux médias ainsi que certains partenaires (RTBF, LAPRESSE.BE). Ce fut l'occasion d'y déployer le « stand parapluie » ainsi que les deux comptoirs. Ce nouvel espace aménagé ainsi que l'occupation d'un stand en coin ont rendu le CSEM visible et identifiable, les visiteurs ayant tendance à s'arrêter pour s'orienter. Il permet une bonne mobilité, un espace d'accueil tout en permettant de projeter des vidéos réalisées par les élèves dans le cadre de l'appel à projets scolaires et 13 capsules d'éducation aux médias produites par la RTBF (Questions médias- l'ABC du journalisme), dont le format court et efficace a retenu l'attention des visiteurs.



### En pratique

Deux chargés de mission du Secrétariat, Catherine Soudon et Olivier Gobert, étaient présents sur le stand tous les jours, aidés ponctuellement par d'autres membres du Conseil et du Secrétariat.

Les publications ont été diffusées en fonction des attentes pédagogiques de chaque visiteur. Environ 1600 exemplaires ont été remis au total :

- la nouvelle collection « Repères » a suscité beaucoup de réactions positives : elle a permis d'accrocher les visiteurs et de les intéresser aux différents outils. Les titres de la collection répondent à une véritable demande des adultes en tant qu'enseignant et en tant que parent ;
- la nouvelle brochure « L'éducation aux médias en 12 questions » a été appréciée des visiteurs. Elle contient à la fois des réflexions sur l'éducation aux médias et des activités pédagogiques concrètes ;
- une forte demande concernait également les « Pistes pédagogiques pour mettre l'EAM au service de l'EPC », pour le fondamental et le secondaire. Nous avons également présenté le « cadre de compétences en EAM », suivi d'activités pédagogiques qui ont enthousiasmé plusieurs enseignants ;
- la brochure « Vivre ensemble dans un monde médiatisé », destinée plus spécifiquement au secondaire a intéressé pas mal de visiteurs. Elle a recueilli l'intérêt parce qu'elle ose aborder des thématiques jugées sensibles tout en apportant un regard croisé entre le développement de l'esprit critique en éducation aux médias et la réflexion philosophique ;
- la brochure « Balises en éducation au cinéma » étant quasi épuisée, quelques exemplaires ont été proposés en consultation. Les visiteurs ont été invités à télécharger ces documents sur le site internet.

## Évaluation

Le ressenti général à la suite de ces 3 journées est relativement positif. Cette présence au Salon offre une réelle visibilité à l'éducation aux médias. Le CSEM est de plus en plus connu des enseignants présents. Ils ont pour la plupart déjà fréquenté le site du Conseil, ont eu l'occasion de prendre connaissance des outils, des fiches pédagogiques et des répertoires. Ils viennent à la recherche de nouvelles brochures et pistes pédagogiques. Ils exposent parfois une difficulté rencontrée en classe avec l'espoir de trouver des solutions pratiques auprès des chargés de mission. Nous retenons donc un intérêt de la part des visiteurs à l'égard de l'éducation aux médias et des outils diffusés lors du Salon ainsi que pour l'appel à projets.

En trois jours, on estime à 250 le nombre de personnes qui ont défilé sur le stand à la recherche d'outils ou d'informations spécifiques leur permettant d'aller plus loin dans leurs démarches pédagogiques.

Les personnes qui se sont intéressées au stand représentaient des publics variés : enseignants, formateurs, directeurs, étudiants, responsables d'organismes belges et étrangers... Tous se sont montrés enthousiastes et motivés. L'éducation aux médias est considérée comme un enjeu majeur à développer avec les jeunes. Les visiteurs sont surtout en recherche d'outils.

Malgré un nombre de visiteurs inférieur aux autres années, le Salon constitue un moment de rencontre privilégié qui permet de valoriser l'offre du Conseil en matière pédagogique.

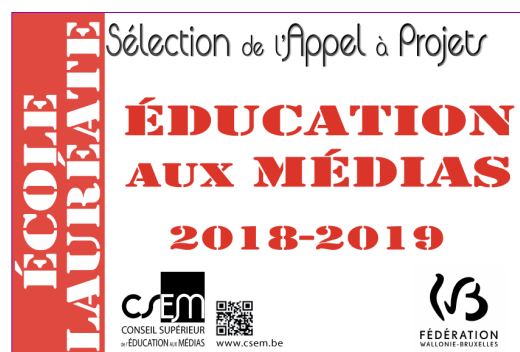
Une évaluation de cette activité a été communiquée aux membres du Conseil et à l'Administration Générale de l'Enseignement (AGE) qui organisait la participation des services du Ministère au Salon.

[http://www.csem.be/actualite/la\\_journee\\_de\\_leducation\\_aux\\_medias\\_1](http://www.csem.be/actualite/la_journee_de_leducation_aux_medias_1)



## 2.4 La Journée de l'éducation aux médias

Comme chaque année, le Conseil supérieur de l'éducation aux médias a organisé une Journée de l'éducation aux médias lors du Salon de l'éducation (devenu EDUC Days), elle s'est déroulée le vendredi 22 novembre. La journée a été organisée en deux temps : la présentation des projets lauréats en éducation aux médias et une conférence-débat sur la mise en place d'un projet radio avec des jeunes.



### 2.4.1 Présentation des projets scolaires et échange d'expériences

Dans le cadre de la journée de l'éducation aux médias aux EDUC Days, le Conseil supérieur de l'éducation aux médias (CSEM) et la Fédération Wallonie-Bruxelles ont invité à (re)découvrir des expériences et facettes de l'éducation aux médias. Démarche pédagogique, évaluation, partage d'expériences, projection d'extraits de productions, débat... Autant d'occasions d'aller à la rencontre d'acteurs du terrain et de susciter chez les visiteurs l'envie de développer d'autres projets dans le fondamental et le secondaire.

Chaque année, un appel à projets est lancé par le CSEM. Il permet à 10 équipes pédagogiques du fondamental et du secondaire de développer un projet concret en éducation aux médias. En 2018-2019, la thématique était "Musiques et messages".

De 11h à 11h45, deux équipes pédagogiques du fondamental ont présenté le projet mené l'an dernier. De 13h à 14h, trois équipes du secondaire ont fait de même.



### Les intervenants pour le secondaire :

Intervenant	Nom de l'établissement	Localité	Nom du projet
Séverine Demoustiez	Lycée provincial Hornu Colfontaine	Colfontaine	Chantons contre les discriminations
Nathalie Dillen Salengros	Athénée Royal de Hannut	Hannut	Réfugiez-vous dans la musique !
Camille Rousselet	Institut d'Enseignement Secondaire Provincial Paramédical	Mons	Musiques et messages : une radio d'école, faite par nous et faite pour nous !



### Les intervenants pour le fondamental :

Intervenant	Nom de l'établissement	Localité	Nom du projet
<b>Stéphanie Batter</b>	École communale de la Wamme	Grune	Racontons un livre en langage musical
<b>Christine Nottet</b>	École fondamentale Sainte-Marie	SAInt-Gilles	Tour du monde en Kamishibai



Entre les deux séances de présentation s'est déroulée la remise officielle des plaquettes commémoratives et des valisettes pédagogiques aux écoles lauréates. Un représentant de Madame la Ministre Désir et un représentant de Madame la Ministre Linard ont remis les plaquettes. Les participants sont repartis enchantés d'avoir partagé leurs expériences et un moment de convivialité au terme de leurs projets.

Les différents projets et fiches d'activités pédagogiques sont consultables sur le site internet.

[http://csem.be/outils/operation/appelàprojets/selection\\_2018](http://csem.be/outils/operation/appelàprojets/selection_2018)

### 2.4.2 Table ronde

De 14 à 15h, la journée s'est clôturée avec une conférence-débat sur le thème « Sur la même longueur d'ondes... Mettre en place un atelier radio avec des jeunes : pourquoi ? Comment ? Avec qui ? ». La radio est un média qui revient au premier plan et dont les jeunes sont friands. De nombreux enseignant.e.s n'osent pas lancer ce type de chantiers parce qu'ils craignent les difficultés techniques, le manque d'accompagnement. Or, des structures existent pour développer des partenariats.



Trois personnes–ressources ont été sollicitées au vu de leur expertise dans le domaine et de leur complémentarité : Thibaut Coeckelberghs (Gsara radio maritime), Louise Monaux (RTBF-Inside /ateliers « autour de l'info ») et Maud Losfeld (journaliste et accompagnatrice de projets des classes en Province de Hainaut).



L'atelier a traité d'aspects pédagogiques et techniques : quelles opportunités offre ce type de projets ? Quels besoins techniques ? Comment surmonter les difficultés ? Par quels types d'outils ?

Malgré le peu de visibilité donné à la salle et le manque de communication par l'organisateur du Salon, le débat a été estimé intéressant par le public.

[http://www.csem.be/actualite/22\\_novembre\\_journee\\_de\\_leducation\\_aux\\_medias\\_aux\\_educ\\_days](http://www.csem.be/actualite/22_novembre_journee_de_leducation_aux_medias_aux_educ_days)



# Projets scolaires d' éducation aux médias





## 3 Chapitre 3 : Projets scolaires d'éducation aux médias

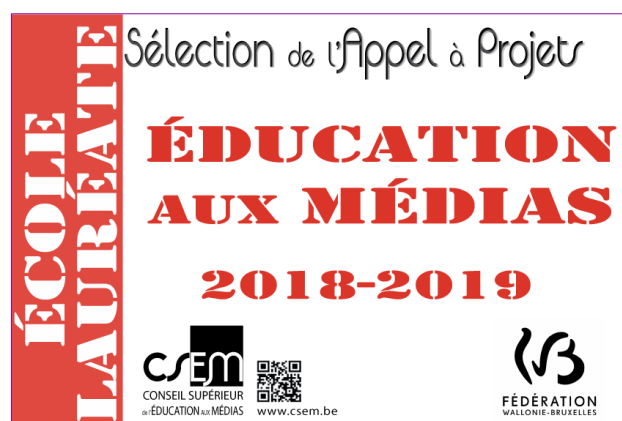
Décret : (article 29) (extrait)

§1er : « Dans la limite des crédits disponibles, des crédits pour un montant annuel minimal de 20.000 € sont consacrés à l'organisation annuelle en Communauté française d'une initiative d'éducation aux médias portant sur le soutien de projets scolaires locaux d'éducation aux médias organisés à destination des élèves de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire par un ou plusieurs établissements scolaires en Communauté française. La première moitié de ces crédits est consacrée aux établissements scolaires d'enseignement fondamental et la seconde moitié aux établissements scolaires d'enseignement secondaire. Les montants sont octroyés aux bénéficiaires par tranche de 2.000 € ».

### 3.1 Projets de l'année scolaire 2018-2019

#### 3.1.1 Thème

Le thème proposé pour cette 9<sup>ème</sup> édition : « **Musique(s) et message(s)** ». La musique trop rarement abordée par l'éducation aux médias, permet, au travers d'un large champ d'entrées et de perspectives possibles, de rencontrer les objectifs de l'enseignement. La thématique « Musique(s) et message(s) », au pluriel, transversale à de nombreuses disciplines est vaste et c'est voulu : ainsi toutes les musiques sont les bienvenues et tous les axes sont encouragés. On peut l'aborder par le texte et mettre en valeur des auteurs-interprètes de chansons



d'expression française ou de langue étrangère ou aborder la chanson engagée... On peut développer des activités pédagogiques originales par le biais de rencontres entre le monde scolaire et le monde culturel et artistique, pour aller à la rencontre de l'autre, pour démonter les stéréotypes et les genres... On peut susciter la curiosité des élèves sur la musique à travers les âges comme reflet de son époque. A moins que l'on ne privilégie le message sonore pour comprendre l'émotion portée par la musique classique ou de film et appréhender son influence dans la compréhension d'un message verbal ou visuel.

D'un point de vue médiatique, les jeunes peuvent interroger le monde de la création, de la production et de la diffusion musicale sans négliger les questions de droits d'auteur, leur relation avec la publicité, la radio et l'environnement sonore ou aborder l'influence de l'appareil médiatique (phonographe, radio, télévision, réseaux sociaux...) et du support (disque, clip vidéo, dématérialisé...) sur l'évolution de la musique. L'axe social interrogera l'emprise des médias sur les adolescents pour une ouverture à plus d'éclectisme. A côté de la notion de consommation, on ne négligera pas celle de plaisir.

#### 3.1.2 Participation insuffisante

On le voit au travers de ces quelques exemples, le sujet est vaste et passionnant et pourtant, à la date limite, le Conseil n'avait reçu que 3 dossiers. Est-ce le fait d'avoir restreint l'Appel à projets aux écoles n'ayant pas été sélectionnées l'année précédente ? Est-ce dû à l'énergie mise dans la rédaction du plan de pilotage dans

le cadre du Pacte d'Excellence ? Est-ce la date d'arrivée de la circulaire dans les écoles ou la communication et les canaux choisis ? Est-ce le thème qui a pu être mal interprété ?

Le Conseil n'a pu apporter de réponse mais a décidé, en concertation avec le représentant de la Ministre de l'enseignement, de prolonger le délai.

### 3.1.3 Sélection

Finalement, 28 projets avaient été proposés répartis comme suit :

- enseignement ordinaire : 24,
- enseignement spécialisé : 4,
- fondamental : 16 dont 7 projets en maternelle,
- secondaire : 12 dont 6 concernent le général de transition, 1 le technique de transition, 3 le technique de qualification et 3 le professionnel de qualification.

3 écoles avaient déjà vu un projet sélectionné une fois au moins les années précédentes.

Certaines questions assez récurrentes sont remontées au Conseil et ont été débattues lors des réunions du Comité de sélection lorsqu'il prépara, au printemps 2019, l'appel à projets de l'année scolaire 2019/2020 notamment le problème induit par la prolongation du délai d'inscription. Les solutions proposées sont :

- l'envoi de deux circulaires, une en juin et une en septembre,
- l'allongement de la date limite au 11 octobre plutôt que fin septembre.

Par ailleurs, afin d'avoir une idée de la manière dont les enseignants prennent connaissance de l'information, il est proposé d'ajouter au formulaire d'inscription une question à propos des canaux d'information.

Etant donné que certaines écoles sélectionnées ne demandaient pas la totalité de la subvention (2000 €), il a été possible de retenir 6 écoles fondamentales et 6 écoles secondaires de la manière suivante :

#### **Enseignement fondamental**

Nom de l'école	Titre du projet
École communale de Trois-Ponts	Comme ça nous chante ! & Le petit juke-box qui a de la suite dans les idées
Ecole fondamentale Emile André de Bruxelles	Voyages sonores
École communale de la Wamme de Grune	Racontons un livre en langage musical
La p'tite école de Rendeux	La musique des pubs
Ecole Fondamentale Sainte-Marie de Saint-Gilles	Tour du monde musical en kamishibaï

#### **Enseignement secondaire**

Nom de l'école	Titre du projet
Athénée Royal Chênée	Éducation au médium vidéoludique : le son comme clé de lecture
Lycée provincial Hornu Colfontaine	Chantons contre les discriminations
Athénée Royal de Hannut	Réfugiez-vous dans la musique !
Institut d'Enseignement Secondaire Provincial Paramédical Mons	Musiques et messages : une radio d'école, faite par nous et faite pour nous !
Institut Saint-François de Sales	La symphonie humaine en jeu



### 3.1.4 Suivi des projets

Une demi-journée de rencontre avec les porteurs de projets avait été organisée au Ministère le 23 janvier 2019 par le Secrétariat du CSEM et les Centres de ressources. Cette rencontre avait pour objectifs de :

- mieux connaître les projets sélectionnés et les équipes éducatives qui les portent ;
- préciser les bonnes pratiques relatives à l'éducation aux médias ;
- présenter les ressources offertes par le Conseil, le Secrétariat et les Centres de ressources ;
- rappeler les contraintes administratives relatives à l'utilisation de la subvention.

Au printemps 2019, les chargés de mission du Secrétariat ont visité chaque équipe éducative dans son école. Ces visites avaient pour objectifs de :

- soutenir les équipes éducatives, rencontrer les élèves et tenir le Conseil informé de l'évolution des projets ;
- répondre éventuellement aux questions des enseignants afin de s'assurer des bonnes pratiques en éducation aux médias ;
- envisager l'opportunité d'inviter l'équipe à présenter son projet lors de la Journée de l'éducation aux médias à l'automne suivant.

Chaque visite est ponctuée par un rapport écrit.

### 3.1.5 Finalisation et subsidiation

La première tranche de la subvention a été versée aux écoles fondamentales et secondaires le 17 avril 2019. Soit, 5 mois après la sélection et le lancement des projets dans les écoles. Ce retard a mis en difficulté des écoles qui manquent déjà de moyens. Des enseignants ont avancé l'argent pour l'achat de matériel. Heureusement, aucun projet n'a été abandonné. Le Secrétaire du Conseil a, une nouvelle fois, attiré l'attention de l'Administration sur l'inconfort des écoles ayant subi ce retard.

A l'issue de l'année scolaire, chaque équipe éducative s'est vue proposer de déposer sur le site du CSEM (partie Communauté) une fiche d'activité (fiche pédagogique) accompagnée de documents iconographiques. Cette dernière disposition a été souhaitée par le Conseil et remplace l'obligation, jadis faite à l'école, d'envoyer à l'administration un rapport d'activité. De cette manière, les projets réalisés sont mieux mis en évidence et sont partagés avec l'ensemble de la Communauté éducative.

Comme on le lira par ailleurs, dans le cadre d'EDUC Days à Bruxelles, 5 équipes pédagogiques dont le projet a été sélectionné l'ont présenté lors de la Journée de l'éducation aux médias. Elles ont ensuite reçu une plaquette commémorative de leur participation à l'événement et une mallette contenant divers outils pédagogiques et cadeaux.

## 3.2 Projets de l'année scolaire 2019-2020

### 3.2.1 Thème

Le thème spécifique du projet pour l'année scolaire 2019 - 2020 : **On ne peut donner que deux choses à ses enfants, des racines et des ailes.**

Magnifique proverbe riche, imagé et poétique qui fait sens d'un côté au besoin d'identification quand chacun reconnaît en soi des caractéristiques physiques, affectives, comportementales, éthiques... patrimoine de ses parents, de ses frères et sœurs, et, par ailleurs, au besoin de distinction, quand chacun se perçoit différent, unique, original.

Appliquer ce proverbe pour un enseignant, c'est, d'abord faire le constat que chaque être humain est unique et qu'il existe en chaque élève un potentiel. C'est ensuite se demander comment lui faire découvrir ses forces, l'aider à les utiliser et l'accompagner à déployer l'ensemble de ses capacités. C'est alors pouvoir l'écouter sans jugement, renforcer sa confiance en soi, faire émerger ses motivations profondes, l'aider à dépasser ses peurs et ses obstacles.

Le rôle de l'éducateur, c'est d'établir un cadre et des limites afin d'offrir à chaque élève la possibilité de développer progressivement les compétences nécessaires pour devenir autonome, se séparer, prendre son envol vers le monde des relations sociales et de l'âge adulte.

Au travers de cette très large thématique, le Conseil supérieur de l'éducation aux médias avait la volonté de laisser plus de liberté aux enseignants, de favoriser la créativité, le partage, la collaboration... avec l'appui des médias, objets de création et de diffusion.

La créativité de chaque élève au travers des médias devait être le cœur du projet avec en appui la collaboration et en finalité le partage. Plutôt que mettre en place des freins, des filtres, le thème induit l'utilisation des médias en toute conscience, de manière responsable, en usant de son droit d'expression.

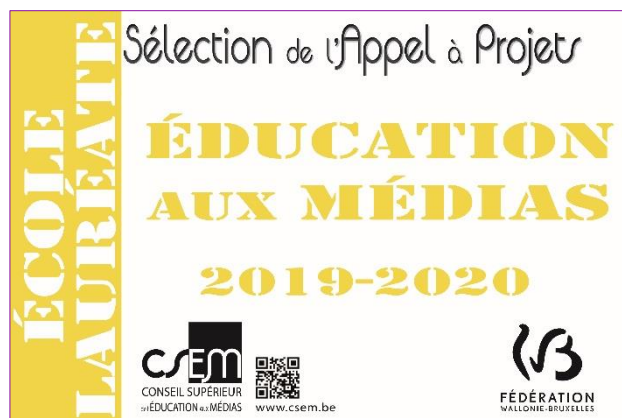
Le développement des compétences médiatiques a permis de cadrer la création et le partage. La collaboration a permis de réfléchir sur les notions de liberté, les ressentis, l'éthique... Le partage a permis de faire s'envoler la parole (l'image, le son...) vers d'autres horizons.

Ce thème à dimension poétique incitait à développer des projets dans les différentes disciplines que sont l'histoire (les racines), le français (la parole), les sciences (les ailes) ...

### 3.2.2 Sélection

30 projets ont été proposés répartis comme suit :

- Enseignement ordinaire : 25 ;
- Enseignement spécialisé : 5 ;
- Fondamental : 15 dont 3 concernent le maternel ;
- Secondaire : 15 dont 8 de général de transition, 3 de technique de transition, 6 de technique de qualification, 1 de professionnel de qualification.



3 écoles ont déjà vu un projet sélectionné une fois les années précédentes.

Les écoles sélectionnées et leur projet :

### **Enseignement fondamental**

<b>Nom de l'école</b>	<b>Titre du projet</b>
Saint-Martin d'Assesse	PIDA : Parcours Interactif à la Découverte d'Assesse
EESPCF Lieutenant Jacquemin La Parenthèse de Visé	Une classe extraordinaire
École primaire Centre scolaire Saint-Michel d'Etterbeek	J'ai le droit d'être moi !
École fondamentale libre subventionnée Sainte Bernadette de Braine-l'Alleud	Zappés comme jamais !
École communale les Cèdres-la Roseraie de Watermael-Boitsfort	Les Cèdres News : le JT des 6ème

### **Enseignement secondaire**

<b>Nom de l'école</b>	<b>Titre du projet</b>
Athénée royal Simone Veil de Beaumont	Les miroirs du passé
Institut Saint-Joseph de Carlsbourg	« Mon portrait, c'est pas chinois ! Se raconter pour mieux compter »
Académie d'Ixelles -Musique, Arts de la parole, Mouvement d'Ixelles	Métamorphoses, portrait d'une génération silencieuse en 10 podcasts natifs
Institut des Ursulines de Bruxelles	Reportage de photojournalisme : Ces parents venus d'ailleurs qui ont ces enfants devenus les jeunes d'ici
Institut Sainte Marie d'Arlon	Projet docu-fiction - Titre à définir avec la classe en cours de processus de recherche

Deux écoles ayant obtenu la même cotation ont été départagées par le résultat obtenu pour les critères « éducation aux médias » et « durabilité ».

Cette année, une Académie a entré un dossier. Le Décret est clair à ce sujet, ce sont uniquement les écoles fondamentales et secondaires qui peuvent porter les projets. Comme le projet en question concerne en réalité trois écoles et que l'Académie reçoit les élèves de ces écoles dans le cadre d'un cours à option, il a été proposé qu'une de ces écoles, l'Institut Sainte Marie de St Gilles, le porte.

Le Comité de sélection a émis plusieurs autres pistes de réflexions à propos :

- de la part du budget attribuée à un opérateur. Le Comité estime que l'usage exclusif du budget pour payer des honoraires nuit à la pérennité et aux prolongements. Ce serait mieux que, sans opérateur, les équipes éducatives fassent preuve de leur compréhension de l'EAM ;
- la thématique pose très souvent problème car, souvent, elle semble se greffer par magie aux projets ;
- concernant l'implication, il est proposé de mettre deux cotations. L'une pour les élèves et l'autre pour les enseignants. Il est à noter que dans le formulaire, les deux aspects sont abordés et que la cotation sur 10 permet d'attribuer 5 points à chacun.

Ces réflexions nourriront le débat du Groupe de travail qui se réunira au premier trimestre 2020.

Une demi-journée de rencontre avec les porteurs de projets a été organisée le 27 novembre par le Secrétariat du CSEM et les Centres de ressources.

### **Annexe 3 : composition du Comité de sélection**

# Autres initiatives décrétales





## 4 Chapitre 4 : Autres initiatives décrétales

### 4.1 Ouvrir mon quotidien

Décret : (article 26)

« Chaque année est organisée en Communauté française une initiative d'éducation aux médias portant sur la presse quotidienne et l'achat par la Communauté française au maximum à la moitié de leur prix de vente au détail, de journaux quotidiens mis gratuitement à disposition des établissements scolaires de l'enseignement fondamental et secondaire, ordinaire et spécialisé, organisés ou subventionnés par la Communauté française, des services d'accrochage scolaire, de centres d'aide en milieu ouvert, des écoles de devoirs, des centres d'alphabétisation, des bibliothèques publiques ainsi que des associations d'éducation permanente actives dans le domaine de l'éducation aux médias en Communauté française ».

#### 4.1.1 Contexte

L'Opération « Ouvrir mon Quotidien » a été lancée en 2002 dans les écoles d'enseignement fondamental (5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> primaires) et à partir de 2006 dans les établissements secondaires (tous niveaux). Il s'agit d'une opération qui était déjà inscrite dans les missions du CEM (Conseil de l'éducation aux médias). Cette collaboration unique en Europe de type public-privé entre l'Alliance des Médias d'information LA PRESSE.be et le CSEM consiste à mettre des quotidiens gratuitement à disposition des écoles qui en font la demande afin de stimuler l'exploitation pédagogique de la presse quotidienne et le développement de l'esprit d'analyse et de l'esprit critique auprès des élèves. Recevoir et consulter chaque jour plusieurs quotidiens différents aide à aiguïser leur curiosité, à les ouvrir sur le monde, proche ou lointain, et à les mettre en contact avec l'actualité.



L'opération permet également le développement des compétences de base dans plusieurs disciplines et tout particulièrement la lecture.

Parallèlement à la livraison des journaux, les établissements scolaires bénéficient d'un soutien sous forme d'outil pédagogique (Journal de Bord) et d'un site internet ouvert aux enseignants mais aussi aux élèves par

ses rubriques clairement identifiées. Ce site est intégré à celui du CSEM qui renvoie toutefois vers le site de LA PRESSE.be pour le formulaire d'inscription et les modalités y afférant. Le comité d'accompagnement du CSEM est assimilé au Groupe de travail « médias d'information » et travaille en collaboration avec les Centres de ressources en éducation aux médias, la RTBF, l'AJP et LA PRESSE.be.

Une journée de rencontre avec les enseignants participant à l'opération est également organisée chaque année afin d'alimenter ces enseignants et leurs équipes dans leurs pratiques quotidiennes d'utilisation de la presse écrite en classe. C'est ainsi que le mercredi 20 mars 2019, dans le cadre de la Semaine européenne de l'éducation aux médias, s'est tenue la troisième édition du Rallye des médias. Le thème de cette journée était le traitement spécifique de l'information depuis sa diffusion par une agence de presse jusqu'à son traitement dans la presse et l'usage de plus en plus courant des médias traditionnels de différents flux pour diffuser l'information. Différents lieux de presse ont été visités dans le cadre de cette journée : l'Agence Belga, la RTBF et Le Soir.

#### 4.1.2 Fonctionnement de l'opération

L'opération 2019-2020 se base sur les mêmes principes que la précédente : durant la Quinzaine de la presse, du 30 septembre au 11 octobre 2019, toutes les écoles (3150 établissements du fondamental et 497 établissements du secondaire) reçoivent tous les quotidiens (sauf l'Écho en primaire). Ensuite, les écoles fondamentales reçoivent deux titres choisis parmi les journaux francophones belges sauf l'Écho et peuvent modifier ce choix à chaque période. Les écoles secondaires reçoivent un ou plusieurs kits de six journaux (la DH/Les Sports, La Libre Belgique, L'Avenir, L'Echo, Le Soir et Sudpresse) en fonction du nombre d'élèves dans l'établissement.

##### *Les trois périodes :*

- du 4 novembre au 29 novembre 2019,
- du 6 janvier au 6 mars 2020 (Carnaval : interruption du 24 février au 28 février),
- du 9 mars au 30 avril 2020 (Pâques: interruption du 8 au 22 avril).

##### *Proportion élèves/quotidiens dans le secondaire*

- en dessous de 500 élèves : un exemplaire de l'ensemble des titres de la presse quotidienne francophone (6 journaux tous les jours).
- entre 500 et 1.000 élèves : deux exemplaires de l'ensemble des titres de la presse quotidienne francophone (12 journaux tous les jours).
- plus de 1.000 élèves : trois exemplaires de l'ensemble des titres de la presse quotidienne francophone (18 journaux tous les jours).

#### 4.1.3 Le Secteur jeunesse

La Ministre Simonis avait, en son temps, informé le Secteur jeunesse de la possibilité d'obtenir les kits de l'opération ce qui avait généré de nombreuses inscriptions. Cependant, les journaux ne sont pas envoyés durant les vacances scolaires alors que ce sont les moments privilégiés d'accueil des jeunes pour ce secteur. Une logistique adaptée pourrait être mise en place.

A cet effet, et afin de mieux connaître les habitudes et besoins du secteur, une enquête devait être menée. Cette enquête avait déjà été reportée à la fin de l'opération « Ouvrir mon quotidien » 2018-2019 mais, finalement n'a pas été opérationnalisée, LA PRESSE.be étant trop occupée par la recherche-action « Ouvrir mon quotidien numérique ». L'idée n'est pour autant pas abandonnée.



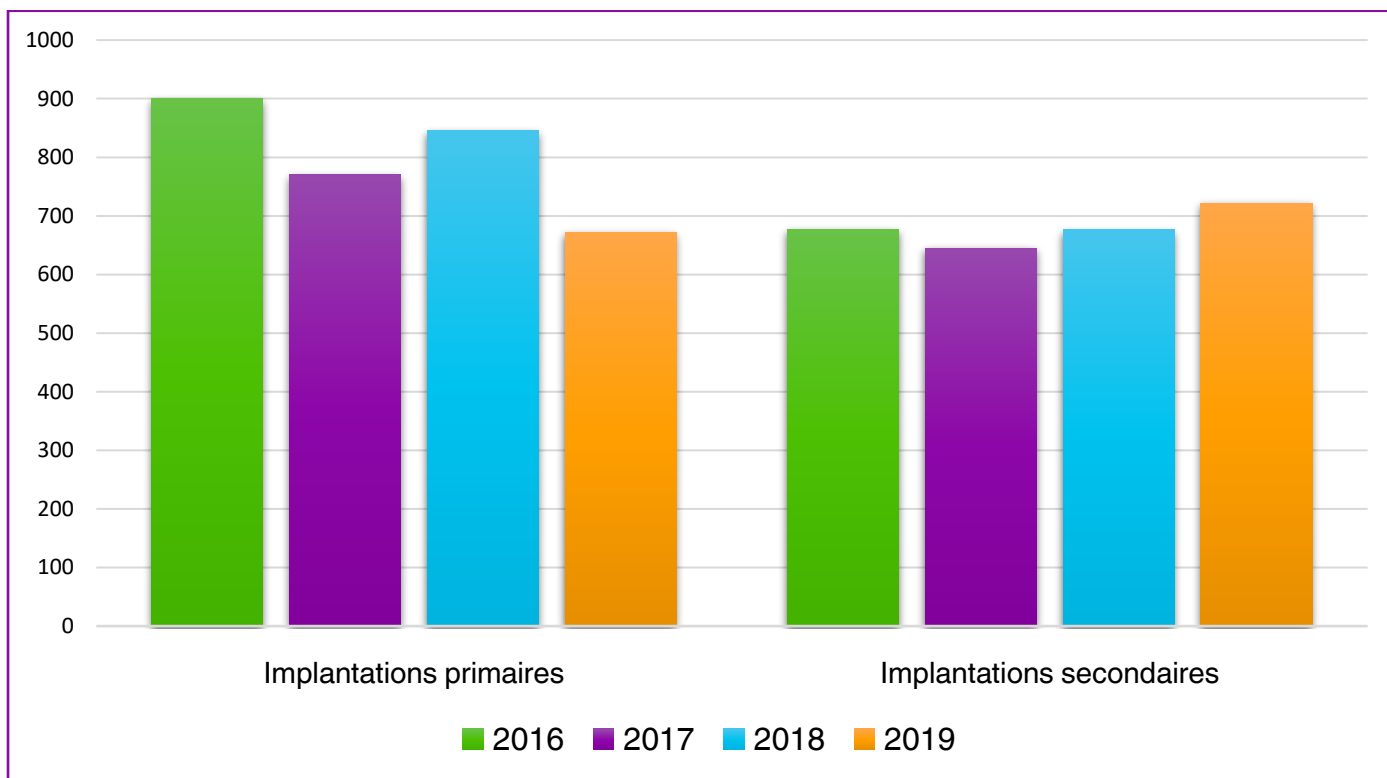
Cette année, 110 établissements du Secteur jeunesse ont participé à l'opération.

#### 4.1.4 Chiffres

En 2019-2020, l'opération « Ouvrir mon quotidien » concernait :

- **672** implantations inscrites pour le primaire ;
- **722** implantations inscrites pour le secondaire.

Cette année, on remarque une baisse conséquente des inscriptions dans le fondamental et une hausse dans le secondaire. Sachant que les inscriptions sont encore ouvertes et que l'opération se termine le 30 avril 2020, LA PRESSE.be s'attend encore à ce que le nombre d'inscrits évolue comme chaque année.



#### 4.1.5 Accès aux sites premium des quotidiens

De plus en plus, les médias sont concentrés sur le seul flux internet. La presse quotidienne n'échappe pas à la règle et, depuis de nombreuses années, a porté l'information en ligne. Cette information est disponible gratuitement mais de façon limitée. L'accès premium réservé aux seuls abonnés, par contre, offre de réels compléments aux informations développées dans le format papier. L'intérêt pédagogique des dossiers, analyses, photos, vidéos, radios disponibles pour les abonnés est indéniable. C'est ainsi que les enseignants qui le souhaitent et en font la demande ont accès à la version premium des sites de presse francophone. Il est toutefois à noter que cet accès n'est pas aisé, prend du temps et demande une réelle motivation de la part de l'enseignant, ce qui risque de le décourager à continuer la démarche.

La procédure n'est pas la même pour tous les accès aux sites en ligne, ainsi :

- le Soir et Sudpresse : un mail automatique est envoyé aux enseignants avec leur mot de passe ;
- la Libre Belgique, La DH/Les Sports et l'Echo proposent aux enseignants de se créer leur propre mot de passe ;
- les codes d'accès au site en ligne de l'Avenir sont toujours envoyés par mail par LA PRESSE.be.

L'harmonisation des accès n'est pas encore à l'ordre du jour mais au moins la procédure est clairement définie et est contrôlée et informée par LA PRESSE.be. Toute demande ou modification pour un professeur est activée dès le lendemain.

#### 4.1.6 L'accompagnement pédagogique

##### *Le journal de bord*

Remis à jour en 2015 et légèrement réadapté en 2016, le Journal de Bord n'a subi aucune modification en 2017 et 2018.

Une nouvelle version du Journal de Bord (avec son nouveau logo) est disponible sur le site de LA PRESSE.be et est distribuée à tous les établissements inscrits depuis novembre 2019. De nouveaux collaborateurs ont participé à l'élaboration de cet outil pédagogique, dont des caricaturistes belges (Pierre Kroll, Vadot, Sandront, Alsy, etc).

Ce document didactique, distribué gratuitement aux élèves des classes inscrites à l'opération avant le premier envoi de journaux, espère apporter un éclairage tant sur les différents types de contenus que sur le contexte de la presse (numérisation, fake news, publicité...). Il donne des pistes permettant de promouvoir l'utilisation des journaux en classe et le développement du regard critique des élèves. De plus, les illustrations variées peuvent également constituer des points de départ humoristiques d'une réflexion sur les différents thèmes abordés.



L'objectif est que le journal ne soit pas utilisé seulement comme un matériau d'appoint pour la discipline enseignée mais qu'il aide les élèves à découvrir ce qu'est un journal, ses principales techniques, sa structure, la publicité qu'il contient, le public qu'il prend comme cible et l'industrie qu'il représente.

Le « Journal de Bord » est téléchargeable à l'adresse suivante :

[http://csem.be/outils/ressources/le\\_journal\\_de\\_bord\\_2019](http://csem.be/outils/ressources/le_journal_de_bord_2019)

#### 4.1.7 Ouvrir mon quotidien numérique

##### *Introduction*

La presse évolue. Depuis plusieurs années déjà, les éditeurs de presse ont « doublé » la version papier des quotidiens par une version électronique à laquelle il est possible de s'abonner. Depuis cinq ans, LA PRESSE.be, l'AJP et le CSEM souhaitent également donner la possibilité aux enseignants actifs dans la campagne d'avoir accès à un abonnement numérique et donc aux contenus premium de la presse en ligne. C'est la raison pour laquelle, le Comité d'accompagnement de l'opération a remis en 2015 une proposition au Gouvernement visant à mettre en place une recherche-action auprès d'écoles pilotes du fondamental et du secondaire. Dans la foulée, il a été également proposé d'inclure dans cette recherche-action les organismes de jeunesse et les Hautes Écoles à département pédagogique qui le souhaitent.

##### *Un parcours du combattant*

Une quarantaine de projets pilotes devaient ainsi voir le jour dès la rentrée de 2016 mais la décision du Gouvernement de la FWB s'est fait attendre. Le 7 décembre 2016, le CSEM a reçu un courrier cosigné par les

3 Ministres de tutelle (Marie-Martine Schyns, Jean-Claude Marcourt et Isabelle Simonis) au sujet du projet de recherche-action. Les demandes concernaient les points suivants :

- actualiser la recherche-action dans une version plus limitée en ce qui concerne le nombre d'établissements scolaires, de Hautes Écoles, d'organisations de jeunesse concernés ;
- fournir des informations concernant la répartition des différents postes de dépenses à hauteur du montant total qui sera sollicité, le prix d'un abonnement à l'unité ainsi que le nombre précis d'abonnements inclus dans la nouvelle proposition ;
- établir un détail de production des outils pédagogiques et techniques envisagés dans le cadre de ce projet ;
- fournir une première estimation de l'impact budgétaire de l'éventuelle généralisation de la version numérique au public OMQ et préciser l'avenir envisagé des versions « papier » actuelles.

En mai 2017, le Conseil a fait parvenir aux Ministres une version adaptée du projet qui répondait à leur demande.

En fin d'année 2017, le Ministre des Médias, Jean-Claude Marcourt, et la Ministre de la Jeunesse, Isabelle Simonis, ont accepté de soutenir à hauteur de 40 000 € le volet « recherche » du projet déposé par le CSEM. Celui-ci visait à identifier les attentes et besoins des acteurs de terrain (enseignants, étudiants, animateurs jeunesse...) en matière de presse numérique. En se basant notamment sur une analyse comparée avec d'autres pays européens, l'étude devait mener à l'identification des outils pédagogiques appropriés en matière d'éducation aux médias numériques.

<http://Gouvernement.cfwb.be/ouvrir-mon-quotidien-version-40>

Le dossier, réadapté suite à cette décision, a été envoyé en décembre 2017 à la Ministre de l'Enseignement à qui le Conseil a proposé d'intervenir pour le volet pédagogique, soit les frais organisationnels et les enveloppes forfaitaires des Centres de ressources. Le Cabinet de la Ministre Schyns a proposé de lier l'attribution de ce budget à l'appel à projets 2018-2019 « démocratie et activités citoyennes ».

[https://www.gallilex.cfwb.be/document/pdf/44250\\_000.pdf](https://www.gallilex.cfwb.be/document/pdf/44250_000.pdf)

Le Conseil ne pouvant pas introduire une demande de budget, c'est LA PRESSE.be qui a répondu à l'appel à projets.

Finalement, le Cabinet de la Ministre MM. Schyns a attribué la somme de 15 000€ pour la recherche-action au lieu des 25 000€ attendus. Il a donc fallu adapter les modalités de la recherche.

### **La recherche-action**

Durant l'année scolaire 2018-2019, « LA PRESSE.be – Alliance des Médias d'information » a enfin pu s'engager, en partenariat avec le CSEM, les Centres de ressources et l'AJP, dans la recherche-action dont l'objectif général était d'identifier et d'analyser les attentes et les besoins des enseignants (et également d'autres secteurs éducatifs). Des équipes pédagogiques du fondamental, du secondaire et du supérieur et des éducateurs du monde non scolaire se sont engagés à expérimenter des projets intégrant la presse numérique, à les évaluer et à identifier les moyens nécessaires à une généralisation future de l'opération.

## **Centre de recherche**

Le Groupe de Recherches en Médiation des Savoirs (Grems) de l'UCLouvain a été sélectionné suite à un appel d'offres afin de :

- développer la méthodologie d'évaluation de la recherche-action pour ensuite procéder à sa mise en œuvre et faire la synthèse des travaux ;
- réaliser une étude comparative des projets et dispositifs d'éducation aux médias d'information numériques associant la presse quotidienne dans d'autres pays européens. Il s'agissait d'identifier et de comparer les modèles pédagogiques et logistiques ainsi que les outils et ressources mis en place.

## **Journées de formation**

Trois journées de formation se sont tenues au CAF de Tihange : le 19 octobre 2018, le 8 février 2019 et le 17 mai 2019. La première réunion a été consacrée au lancement de la recherche-action, la deuxième a permis de faire le point à mi-parcours et la troisième a conclu la recherche-action par l'élaboration d'une première proposition de généralisation des usages de la presse numérique.

L'objectif général de ces journées était de définir sous quelles modalités la presse numérique devrait être rendue accessible aux écoles à partir de l'année suivante et de soutenir la démarche pédagogique des enseignants qui se sont engagés dans la recherche-action.

## **Participants**

Au départ, 23 enseignants avaient rempli le questionnaire. On a constaté de nombreux abandons en cours de process. Finalement, seuls 10 projets menés par 15 enseignants répartis entre une école fondamentale, une Haute École et 8 écoles secondaires ont permis de nourrir la recherche.

## **Finalisation**

Fort des propositions de généralisation des usages de la presse numérique relevées lors de la dernière réunion de la recherche-action et de son étude comparative de projets en dehors du territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles, le Grems a identifié une série de recommandations à destination du Gouvernement de la Fédération. Le Groupe de travail « médias d'information » s'est réuni à trois reprises afin de les affiner. Ce sont finalement quatorze recommandations réparties en trois groupes que le Conseil a validées en sa séance du 24 octobre 2019 et qui ont été portées à la connaissance du Gouvernement.

### **[Annexe 1 Recommandations du CSEM au Gouvernement de la FWB suite à la recherche-action](#)**

#### **4.1.8 Journée de rencontre avec les personnes relais**

##### **Le Rallye des médias**

Le CSEM, les Centres de ressources (Média animation, le CAV-Liège, le CAF-Tihange) et plusieurs de ses opérateurs (AJP, LA PRESSE.be, RTBF) organisent annuellement une journée de rencontre avec les personnes relais. Depuis plusieurs années, cette journée a pris la forme d'un Rallye des médias. Auparavant, elle trouvait sa place dans la Quinzaine de l'éducation aux médias. Le Conseil ayant décidé de ne pas organiser de troisième Quinzaine, le Rallye des médias s'est inséré dans la Semaine des médias de la Commission européenne qui s'est tenue du 18 au 23 mars 2019.

**[En savoir plus à propos du Rallye des médias](#)**

## 4.2 Journalistes en classe

Décret : (article 27)

« Chaque année est organisée en Communauté française une initiative d'éducation aux médias portant sur la visite gratuite de journalistes professionnels au sein des établissements scolaires de l'enseignement fondamental et secondaire, ordinaires et spécialisés, organisés ou subventionnés par la Communauté française, des services d'accrochage scolaire, de centres d'aide en milieu ouvert, des écoles de devoirs et des centres d'alphabetisation en Communauté française ».

### 4.2.1 Contexte

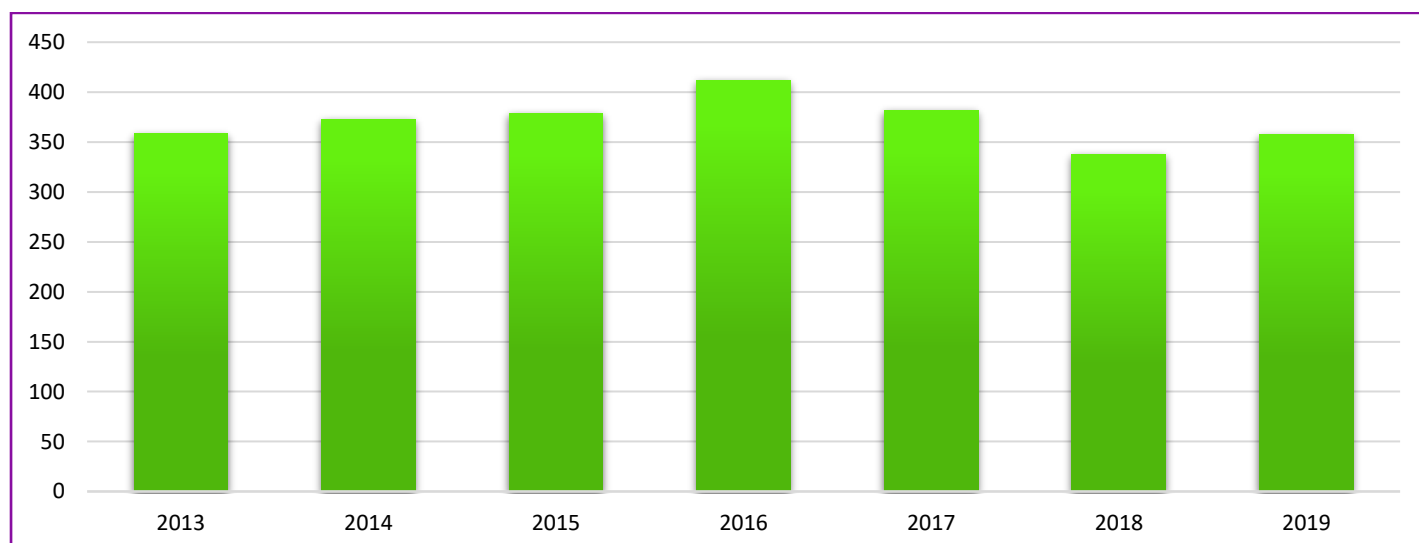
Lancée au milieu des années 90 par l'AJP, l'opération « Journalistes en classe » est subsidiée depuis 2002 par la Fédération Wallonie-Bruxelles et intégrée depuis 2008 au Décret du Conseil supérieur de l'éducation aux médias (CSEM). C'est d'ailleurs le Groupe de travail « médias d'information » du CSEM qui accompagne cette opération. Celle-ci a pour objectif de répondre gratuitement aux demandes du milieu scolaire et du secteur de la jeunesse (depuis 2016) désireux de recevoir des journalistes professionnels (presse écrite, radio, télé, web). Les objectifs de cette visite peuvent être aussi bien une initiation au monde des médias que l'explication du métier de journaliste, une discussion sur un sujet d'actualité, une aide à la réalisation d'un média...



### 4.2.2 Chiffres

En 2019, les 358 interventions réalisées par 70 journalistes se sont réparties de la manière suivante :

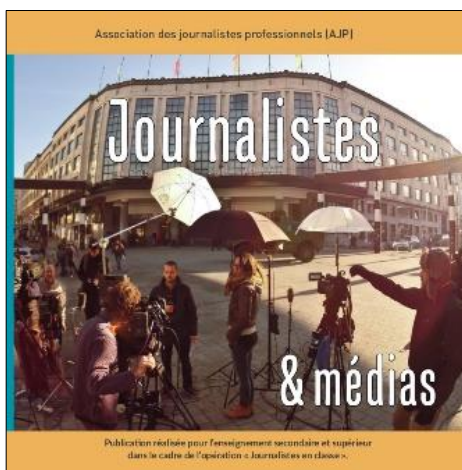
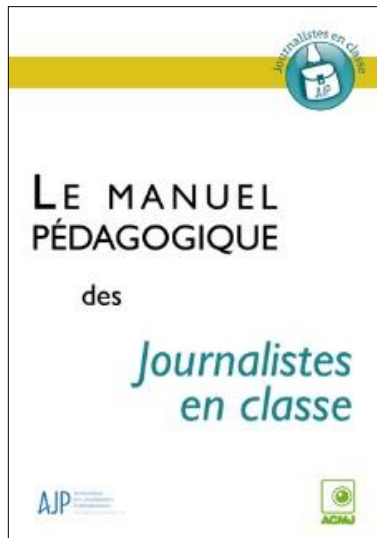
- 77 dans l'enseignement fondamental,
- 244 dans l'enseignement secondaire,
- 2 dans l'enseignement spécialisé,
- 30 dans l'enseignement supérieur,
- 1 avec un public adulte,
- 2 en école des devoirs,
- 1 en AMO,
- 1 pour des professeurs.



### 4.2.3 Une ouverture vers le Secteur jeunesse...

Elargie au **secteur Jeunesse** (maisons de jeunes, mouvements scouts...), l'opération a été renouvelée pour un montant de 10000€ pour des activités entre mai 2018 et octobre 2019. JEC a répondu à 29 demandes d'interventions (soit 15 de plus qu'en 2016-2017). Les retours sont tous positifs et l'AJP attend une réponse de la Ministre de la Jeunesse pour une reconduction du subside.

### 4.2.4 Outils pédagogiques



Différents outils pédagogiques sont à la disposition des journalistes et des enseignants.

- Les vidéos « **Mon métier : journaliste** » et « **L'impact du numérique sur le métier de journaliste** » disponibles sur [la chaîne YouTube](#) de l'AJP.
- Le « **Manuel pédagogique des journalistes en classe** » conçu et rédigé par l'AJP et l'asbl Action Ciné Media Jeune. Il a pour objectif d'aider les journalistes pour la préparation des rencontres.
- Le fascicule « **Les médias, comment ça marche ? – Le Cahier de l'élève** », petit cahier d'exercices rédigé par Alain Vaessen est remis à tous les élèves de primaire participant à l'opération.
- « **Journalistes & Médias** » : cette brochure rédigée il y a de nombreuses années par Marie-Claire Bourdoux et Jean-François Dumont a été revue et augmentée en été 2019 par Sophie Lejoly. Une attention particulière a été accordée à l'évolution numérique de la profession, au phénomène de fake news...

En collaboration avec le CSEM, un outil pédagogique à destination des intervenants sur le thème de la désinformation et des « fake news » est en cours de préparation. Il sera disponible au printemps 2020.

D'autres collaborations ont été menées avec le CSEM en 2019 : la participation à EDUC Days, l'organisation de Rallye des médias, etc.

<http://www.ajp.be/jec-outils/>



## 4.3 Écran large sur tableau noir

Décret : (article 28)

« Chaque année est organisée une initiative culturelle d'éducation aux médias portant sur la programmation à prix réduits dans les salles de cinéma à destination des élèves des établissements scolaires de l'enseignement fondamental et secondaire, ordinaires et spécialisés, organisés ou subventionnés par la Communauté française et à la réalisation d'outils pédagogiques destinés à accompagner ces films ».

Comme le programme **Écran large sur tableau noir** s'adresse au public des écoles, le bilan proposé ici porte sur l'année scolaire écoulée (2018-2019) et non sur l'année civile.

### 4.3.1 Programme et fréquentation

Au cours de l'année 2018-2019, l'ensemble des cinémas participant à l'opération **Écran large sur tableau noir** a proposé un choix de 112 films avec l'accompagnement d'un dossier pédagogique réalisé par l'équipe des Grignoux. À cette offre, il



faut ajouter 124 films qui ont été vus en salle de cinéma sans dossier pédagogique mais dans le cadre scolaire généralement à la demande de l'un ou l'autre enseignant.

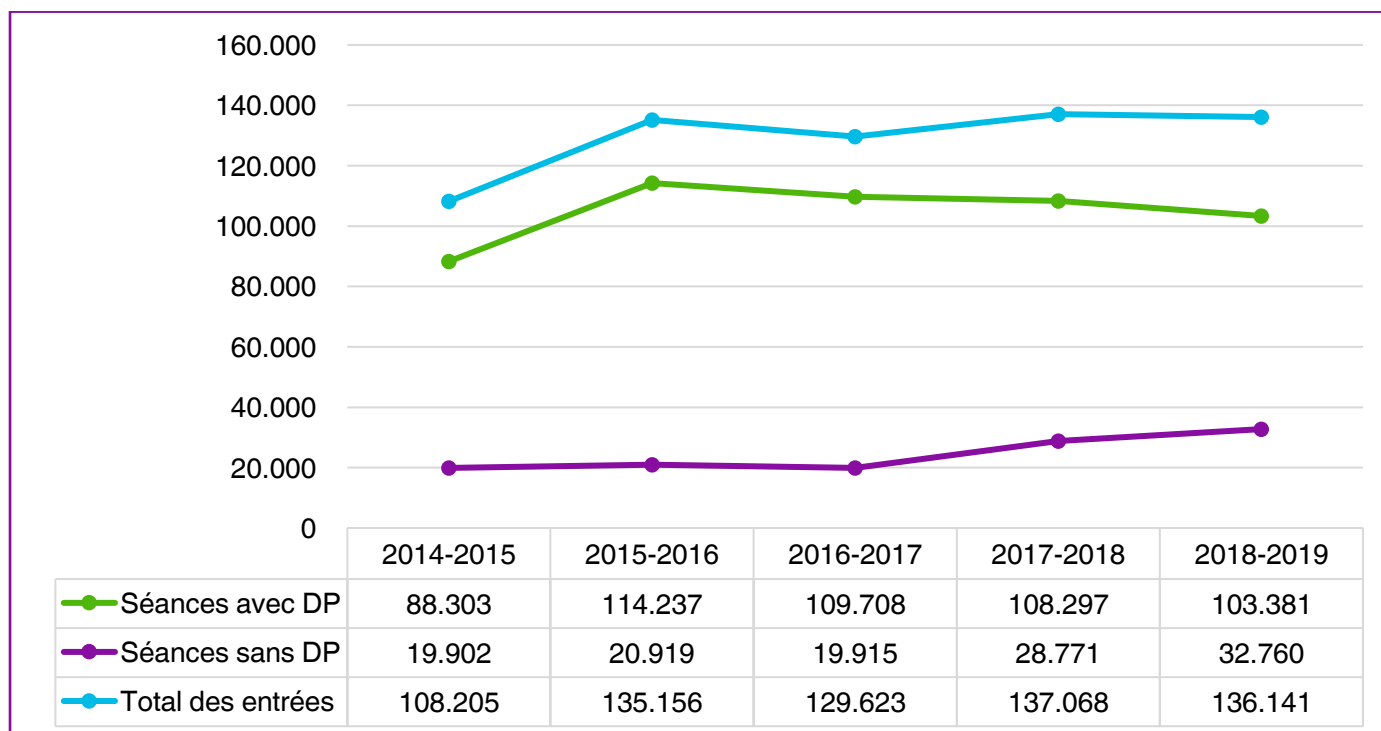
La fréquentation s'élève à **103.381** entrées pour des films présentés avec un dossier pédagogique, et **32.760** entrées pour des séances à la demande des enseignants<sup>1</sup>. L'ensemble de la fréquentation monte ainsi à 136.141 entrées. Il est intéressant de ce point de vue de considérer l'évolution de la fréquentation sur les cinq dernières années scolaires que l'on a synthétisée dans le tableau et le graphique ci-dessous.

On voit qu'en cinq ans la fréquentation a augmenté de façon importante, passant de 108.205 entrées à 136.141 aujourd'hui, ce qui représente une augmentation de 25%. Si l'on considère la seule fréquentation des séances avec l'accompagnement d'un dossier pédagogique, la progression est cependant plus faible et ne monte qu'à 17%. L'importance des chiffres montre que le cinéma vu en salle est l'objet d'un intérêt constant de la part des enseignants comme de leurs élèves. Mais le monde du cinéma est soumis comme d'autres à une actualité toujours plus rapide et souvent plus dispersée. La programmation annuelle d'**Écran large sur tableau noir** répond bien aux attentes d'une majorité d'enseignants du fondamental comme du secondaire. D'autres en revanche réagissent sans doute plus à l'actualité et ont également des intérêts plus divers en fonction notamment de leurs différentes disciplines. L'on comprend ainsi qu'un certain nombre d'entre eux préfèrent choisir des films qui viennent de sortir et sont donc à l'affiche des cinémas (l'organisation d'une séance scolaire étant possible chez la plupart des partenaires, en particulier dans les grandes villes).

---

<sup>1</sup> Le nombre d'élèves qui viennent avec leurs enseignants au cinéma (dans un cadre scolaire donc) est un peu plus important qu'indiqué. On n'a comptabilisé ici que les séances spécifiquement réservées au public scolaire (généralement en matinée), mais, dans les cinémas (partenaires du dispositif) des grandes villes, un certain nombre d'enseignants (du secondaire le plus souvent) choisissent d'assister avec leurs élèves à une séance d'après-midi avec le public non scolaire. Ils veulent voir un film qui est dans l'actualité la plus récente. Il n'est pas possible d'en faire un décompte exact, mais l'on peut estimer ce nombre de jeunes spectateurs entre 1000 et 1500.

Il faut souligner que l'opération **Écran large sur tableau noir** ne se limite évidemment pas à une sortie de loisir — même si le cinéma doit bien sûr conserver une composante de plaisir — et veut être un vecteur de découverte culturelle mais également d'éducation à l'image et aux médias, ainsi qu'un outil d'analyse et de réflexion à travers le regard que le cinéma pose sur le monde. C'est là notamment le rôle des dossiers pédagogiques sur lesquels on reviendra.



### 4.3.2 Les publics scolaires

Il est difficile d'avoir une répartition exacte des différents publics, selon les réseaux, les types d'enseignement ou même le niveau (certains films étant vus par exemple par des élèves de la fin du primaire et d'autres du début du secondaire). Le dispositif dans son ensemble s'adresse bien sûr à toutes les écoles sans exclusive aucune, et l'on constate que le public est effectivement diversifié, même si la situation varie souvent selon les localités et les écoles (facilités de sortie, soutien de la direction, proximité de l'école et du cinéma, transports en commun accessibles...).

La répartition du public entre l'enseignement fondamental et l'enseignement secondaire est (approximativement) de 65% et de 35%. Il faut rappeler que l'enseignement fondamental comprend bien sûr neuf niveaux d'âge et seulement six pour le secondaire, et que la programmation d'**Écran large sur tableau noir** comporte chaque année plusieurs films à destination des enfants de maternelle pour qui cela représente souvent la première sortie au cinéma.

En ce qui concerne **le nombre d'enseignants et d'écoles** participant à l'opération, on doit faire des estimations dans la mesure où tous les partenaires ne font pas ce décompte. En se basant sur les chiffres des cinémas de Liège et de Namur, on peut estimer que l'ensemble du dispositif en Fédération Wallonie-Bruxelles doit rassembler environ 2.500 enseignants ou enseignantes appartenant à plus ou moins 1.100 écoles.



### 4.3.3 Au niveau régional

Depuis septembre 2015, les Grignoux ont repris la coordination de l'activité à Bruxelles, qui est organisée avec 8 cinémas partenaires. Cette coordination est assurée par une équipe sur place qui gère en particulier un **site web unique** qui permet à la fois de présenter l'ensemble de la programmation annuelle et, pour les enseignants, de faire des réservations en ligne, conférant une grande souplesse au dispositif. Par ailleurs, une seule brochure est désormais réalisée et imprimée pour l'ensemble des cinémas Bruxellois et distribuée largement aux enseignants et dans les écoles de la région.

Si l'ensemble du dispositif bruxellois a exigé de nouvelles habitudes pour les enseignants, il rassemble de plus en plus d'écoles, et la fréquentation est ainsi passée de 21.188 spectateurs en 2016-17 à 27.805 en 2017-18 et enfin à **30.715** en 2018-19. Il faut signaler cependant que l'Actor's Studio a fermé ses portes en juillet 2018. Le cinéma Palace a cependant rouvert le 28 février 2018 après une longue fermeture et s'est inscrit de manière particulièrement active dans le dispositif **Écran large sur tableau noir**. Ce sera également le cas du Kinograph à Ixelles à partir de septembre 2019.

Par ailleurs, le cinéma Plaza à Mons, également très actif, a dû lui aussi être fermé pour une profonde rénovation en mars 2018. Cette rénovation est encore en cours (en janvier 2020), même si l'activité cinématographique (notamment scolaire) a pu être poursuivie sur un mode mineur depuis lors. On signalera encore que d'autres cinémas ou centres culturels ont manifesté leur intérêt pour le dispositif proposé, mais, à moyens égaux, il n'est pas possible de leur octroyer une aide.

<http://www.ecranlarge.be/fr/home-bruxelles>

### 4.3.4 Les titres les plus vus

Titre	Niveau scolaire	Entrées
BlacKkKlansman	Secondaire	7.558
Ernest et Célestine en hiver	Fondamental	7.366
Wonder	Fondamental/Secondaire	5.798
Croc-Blanc	Fondamental	4.430
Un conte peut en cacher un autre	Fondamental	3.976
La Cabane à histoires	Fondamental	3.887
Je n'aime plus la mer	Fondamental/Secondaire	3.758
Drôles de petites bêtes	Fondamental	3.216
Blue	Fondamental/Secondaire	3.182
The Circle	Secondaire	2.688
Dilili à Paris	Fondamental	2.292
Chez nous	Fondamental	2.247
Kerity, la maison des contes	Fondamental	2.144
Capharnaüm	Secondaire	2.048
Les Grands Esprits	Secondaire	2.021
Agatha, ma voisine détective	Fondamental	1.983
Un sac de billes	Fondamental/Secondaire	1.799
Myrtille et la lettre au père Noël	Fondamental	1.673
Comme un lion	Fondamental/Secondaire	1.660
Le Grand Méchant Renard et autres contes	Fondamental	1.607

Seuls les vingt premiers titres ont été retenus ici.

### 4.3.5 Les dossiers pédagogiques

On rappellera que pour chaque film présenté dans le programme d'*Écran large sur tableau noir*, le centre culturel Les Grignoux, réalise un dossier pédagogique original qui est remis gratuitement aux enseignants partenaires de l'opération. 24 titres<sup>2</sup> ont ainsi été publiés pour l'année scolaire 2018-2019.

Titre	Réalisateur	Pages	Niveau
Wonder	de Stephen Chbosky	20	Primaire & Secondaire
Rita et Crocodile	un programme de courts métrages d'animation de Siri Melchior	20	Fondamental
Drôles de petites bêtes	un film d'Antoon Krings et Arnaud Bouron	24	Fondamental
Je n'aime plus la mer	un documentaire d'Idriss Gabel	24	Primaire & Secondaire
Agatha, ma voisine détective	Karla von Bengtson	28	Fondamental
La Cabane à histoires	de Célia Rivière	32	Fondamental
En guerre	de Stéphane Brizé	28	Secondaire
BlacKkKlansman - J'ai infiltré le Ku Klux Klan	de Spike Lee	28	Secondaire
Dilili à Paris	un film d'animation de Michel Ocelot	20	Fondamental
Capharnaüm	de Nadine Labaki	36	Secondaire
Ernest et Célestine en hiver	un programme de courts métrages de Julien Cheng et Jean-Christophe Roger	20	Fondamental
La Fête est finie	de Marie Garel-Weiss	65	Secondaire
Miraï, ma petite sœur	un dessin animé de Mamoru Hosoda	16	Fondamental
Les Filles du soleil	d'Eva Husson	28	Secondaire
Le Rat scélérat	un programme de films d'animation de Jeroen Jaspaert, Ned Wenlock, Uzi Geffenblad	20	Fondamental
Mika & Sebastian, l'aventure de la poire géante	un dessin animé de Jorgen Lerdam, Philip E. Lipski et Amalie N. Fick	16	Fondamental
Reine d'un été	de Joya Thome	24	Fondamental
Blue	de Keith Scholey et Alastair Fothergill	24	Fondamental
Les Chatouilles	d'Andréa Bescond et Éric Métayer	28	Secondaire
La Grande Aventure de Non-Non	de Matthieu Auvray	20	Fondamental
Croc-Blanc	de Alexandre Espigares	20	Fondamental
L'Extraordinaire Voyage du Fakir	de Ken Scott	32	Primaire & Secondaire
La Part sauvage	de Guérin Van de Vorst	36	Secondaire
Une affaire de famille	de Kore-eda Hirokazu	28	Secondaire

Ces différents dossiers pédagogiques proposent à chaque fois plusieurs animations qui sont autant de « portes d'entrée » possibles sur le film. Ces dossiers insistent cependant sur la nécessité (et l'intérêt) de ne pas prendre le film comme un simple prétexte pour aborder une thématique précise mais de considérer le film

<sup>2</sup> Le nombre de films proposés chaque année avec le support d'un dossier pédagogique est supérieur à celui des dossiers publiés parce que le programme reprend des titres de l'année antérieure (plus rarement de l'antépénultième).

en lui-même, d'analyser son propos, son point de vue, certains aspects particulièrement significatifs du travail de mise en scène : l'objectif d'**Écran large sur tableau noir** est bien de ne pas se limiter à une éducation par le cinéma et de faire aussi une éducation au cinéma et plus largement aux médias.

On remarquera que l'audience de ces dossiers pédagogiques est internationale (essentiellement dans le monde francophone) grâce à une mise en vente via internet. Les enseignants de la Fédération Wallonie-Bruxelles qui ne participent pas aux séances d'**Écran large sur tableau noir** comptent également parmi les acheteurs nombreux de ces dossiers.

#### 4.3.6 Le travail d'animation

Chaque partenaire du dispositif a la liberté d'organiser des animations complémentaires à la projection des films, que ce soit en salles ou dans les classes qui le demandent. Ces animations sont réalisées soit par les équipes des cinémas ou centres culturels concernés ou bien en collaboration avec des associations extérieures.

Ces animations sont très diverses et reflètent la diversité des films proposés. Il est difficile d'en faire une synthèse mais c'est un support vivant pour beaucoup de films.

Il faut néanmoins signaler l'effort particulier réalisé par l'équipe bruxelloise des Grignoux pour mettre sur pied — avec l'aide de la Région bruxelloise — un grand nombre d'animations dans le cadre de la lutte contre la radicalisation violente et du vivre-ensemble.

#### 4.3.7 Perspectives 2019-2020

La nouvelle année scolaire a démarré avec des films très attendus comme *La Vie scolaire* de Grand Corps malade et Mehdi Idir (qui est d'ores et déjà un large succès), *Hors normes* d'Éric Toledano et Olivier Nakache, *Le Jeune Ahmed* de nos compatriotes Jean-Pierre et Luc Dardenne ou encore *Les Misérables* de Ladj Ly qui a fait sensation au dernier Festival de Cannes et au-delà. On se réjouit de voir que des films francophones sont ainsi en tête d'affiche !

En ce qui concerne les dossiers pédagogiques remis aux enseignants, une réflexion est en cours depuis plusieurs années sur une meilleure intégration du cinéma à l'ensemble de l'éducation aux médias. Même si cela n'a jamais été réellement le cas, on ne peut pas considérer le cinéma comme un monde clos, et les films, qu'ils soient de fiction ou documentaires, sont toujours en prise avec le monde qui les entoure et avec toutes les *représentations médiatiques* qui en sont produites à travers une multitude de canaux. Plusieurs dossiers pédagogiques proposent dès lors d'utiliser les outils de recherche en ligne pour une meilleure compréhension des films vus, mais également pour une contextualisation adéquate de leur propos. Mais l'on sait bien que l'utilisation d'internet et de ses différents outils (moteurs de recherche, réseaux sociaux, forums, sites de toutes natures...) doit faire l'objet d'un apprentissage, si l'on veut que cet usage soit raisonné et raisonnable, tout en sachant qu'il n'y a pas d'instrument unique ou universel en ce domaine. Dans cette perspective, un film peut être un outil de travail pour une démarche d'investigation et d'analyse, à la fois concrète et stimulante. C'est certainement une approche qui devrait retenir l'attention des enseignants des différentes disciplines qui ne peuvent sans doute plus se présenter aujourd'hui comme les seuls détenteurs du Savoir et sont confrontés — pour le meilleur ou pour le pire — à la « concurrence » multiforme d'internet.

C'est donc là un axe de développement prometteur pour les rédacteurs des dossiers d'**Écran large sur tableau noir**.

## 4.4 Les radios d'écoles

Décret : Article 1er :

« Le Conseil supérieur a pour missions : 7°. De formuler un avis motivé sur chaque projet de radio d'école établi en Communauté française par un établissement d'enseignement fondamental ou secondaire, organisé ou subventionné par la Communauté française, tel que prévu à l'article 62 du Décret du 27 février 2003 sur la radiodiffusion. »

Le Décret sur la radiodiffusion du 26 mars 2009 prévoit, en sa section III article 63, que l'autorisation de l'usage d'une fréquence est attribuée pour une durée de deux années scolaires au plus, prenant cours à dater de la première rentrée scolaire qui suit l'attribution de l'autorisation. Les établissements scolaires autorisés à utiliser une radiofréquence dans le cadre de leur projet pédagogique de radio d'école doivent introduire une demande de renouvellement comprenant la description du projet éducatif et le lieu d'émission souhaité six mois au moins avant l'expiration de l'autorisation.

Conformément à l'article 63 § 1<sup>er</sup> du Décret du 26 mars 2009 sur la radiodiffusion qui prévoit que « en dérogation aux articles 35 à 37, et 52 à 58 et après avis du Conseil Supérieur de l'Éducation aux Médias, les établissements d'enseignement fondamental et secondaire organisés ou subventionnés par la Communauté française **peuvent être autorisés par le Gouvernement à organiser une radio d'école** ».

Les établissements ayant reçu l'autorisation d'émettre sur la bande FM jusqu'au 31 août 2021 :

Nom de l'établissement d'enseignement	Fréquence	Etat du dossier	Avis du Conseil
ECOLE SECONDAIRE LIBRE SAINT-HUBERT	97.3 MHz	En ordre	Favorable
INSTITUT NOTRE-DAME - BEAURAING	88.3 MHz	En ordre	Favorable
ECOLE ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ SEC. DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE - CHIEVRES	107.6 MHz	En ordre	Favorable
COMMUNAUTE SCOLAIRE LIBRE GEORGES COUSOT - DINANT	103.3 MHz	En ordre	Favorable
ECOLE FONDAMENTALE LIBRE SAINT-MARTIN - CORTIL-WODON	107.3 MHz	En ordre	Favorable

Le nombre d'écoles utilisant la bande FM ne cesse de baisser. Les médias en réseaux intègrent et transforment progressivement les médias apparus précédemment. Cette mise en réseau fait évoluer le contexte médiatique et fait naître de nouveaux enjeux mais aussi de nouvelles possibilités notamment pour la radio dont la facilité technique et la portabilité des installations ne sont pas les moindres.

## 4.5 Les avis du Conseil

Décret : Article 4

Le Conseil supérieur a pour missions :

2° De formuler, d'initiative ou à la demande du Gouvernement ou du ou des Ministres chargés de l'Education, de la Culture, de l'Audiovisuel ou de la Jeunesse, un avis préalable à l'adoption de toute disposition décrétable en matière d'éducation aux médias.

### 4.5.1 Aide à la presse quotidienne

*Avis n°46 du 31 mai 2019*

Décret du 5 JUIN 2008

« Chapitre Ier : le Conseil supérieur a pour missions - 8° De formuler, le cas échéant, un avis motivé dans le cadre l'article 9, alinéa 2, du Décret du 31 mars 2004 relatif aux aides attribuées à la presse quotidienne écrite francophone et au développement d'initiatives de la presse quotidienne écrite francophone en milieu scolaire. »

#### **Le contexte**

Le Décret du 31 mars 2004 relatif aux aides attribuées à la presse quotidienne écrite francophone et au développement d'initiatives de la presse quotidienne écrite francophone en milieu scolaire prévoit dans son article 9 : « Le Gouvernement réserve annuellement une part maximale de 5% des sommes versées au Centre afin de soutenir les titres de presse quotidienne et les groupes de titres quotidienne et les groupements d'entreprises de presse qui développent des programmes originaux d'incitation à la lecture du journal, de formation du lecteur à la citoyenneté et d'éducation aux médias. Après avis du Conseil supérieur de l'éducation aux médias, le Gouvernement répartit l'aide en fonction des demandes et de la qualité des projets qui lui sont soumis par les titres de presse quotidienne, groupes de titres ou groupement d'entreprises de presse demandeurs ».

C'est dans le cadre de ce Décret que le présent avis du Conseil supérieur de l'éducation aux médias (CSEM) est rendu. Il porte sur l'unique dossier de candidature adressé au Centre d'Aide à la Presse en date du 25 mars 2019 par LA PRESSE.be SCRL, Rue Bara 175 à 1070 Bruxelles.

Il est rappelé que, par ailleurs, le Décret du 5 juin 2008 portant création du Conseil supérieur de l'éducation aux médias et assurant le développement d'initiatives et de moyens particuliers en la matière en Fédération Wallonie-Bruxelles précise dans son article 26 le cadre d'une initiative d'éducation aux médias portant sur la presse quotidienne. Cet article précise également que, dans les limites des crédits disponibles, un montant annuel minimal de 515.000€ est consacré à cette initiative.

Le dossier a été soumis aux membres du CSEM afin que celui-ci se prononce sur la qualité du projet soumis par le demandeur.

Il est rappelé que, depuis une quinzaine d'années, LA PRESSE.be – Alliance des Médias d'information (anciennement les Journaux Francophones Belges) est l'opérateur désigné d' « Ouvrir mon quotidien ». Cette opération est conduite en étroite collaboration avec le CSEM. La désignation de cet opérateur est établie

jusqu'au 31 décembre 2023. Cette opération a fait l'objet d'une évaluation et d'un avis remis le 21 novembre 2018 (Avis du CSEM n°43).

### **Analyse quantitative**

En 2018-2019, 1521 établissements scolaires se sont inscrits à l'opération OMQ, soit une augmentation de 7,49% par rapport à l'année précédente : il y avait 1415 établissements inscrits en 2017. Cette augmentation touche les écoles fondamentales et secondaires : 845 écoles de l'enseignement fondamental se sont inscrites (contre 770 en 2017 / +9,7%) et 676 établissements secondaires (contre 645 l'année précédente/ +4,8%).

En 2018-2019, 167 écoles spécialisées se sont inscrites : 61 dans le fondamental (contre 43 en 2017-2018) et 106 dans le secondaire (contre 61 en 2017-2018), soit une augmentation de 60,5% par rapport à l'année précédente.

Une circulaire est parvenue aux écoles les informant de l'opération. Cette année, la circulaire est arrivée début septembre, soit plus tôt que les autres années. Ce qui a probablement permis une meilleure anticipation (la Quinzaine de la Presse démarrant en octobre) et constitue sans doute un facteur explicatif de l'augmentation des inscriptions.

L'opération se déroule en deux temps. Lors d'une première phase, intitulée « Quinzaine découverte de la presse », tous les établissements scolaires reçoivent les quotidiens pendant les deux premières semaines d'octobre, soit 2715 écoles fondamentales et 834 établissements secondaires. Au total, 3549 écoles ont découvert l'ensemble de la presse francophone (à l'exception de l'« Echo » dans les écoles fondamentales).

Les écoles qui souhaitent poursuivre l'opération au-delà de la première quinzaine d'octobre peuvent s'inscrire en ligne. La distribution des journaux se déroule de novembre à mai, hors vacances scolaires et hors week-end. Trois périodes de distribution sont identifiées : du 5/11 au 30/11/2018, du 07/01 au 01/03/2019, du 11/03 au 03/05/2019 (avec une interruption du 08 au 22/04).

Dans le fondamental, les écoles choisissent deux titres. Un changement de titres de quotidiens est possible à chacune des trois périodes. Toutefois, les chiffres montrent une grande stabilité : un nombre restreint d'écoles demande des modifications de titres de journaux d'une période à l'autre. Dans le secondaire, les 6 journaux sont distribués aux écoles inscrites.

Le nombre d'exemplaires distribué est fonction du nombre d'élèves. En-dessous de 500 élèves, les écoles reçoivent un exemplaire par journal. Entre 500 et 1000 élèves, ce sont deux exemplaires qui sont distribués. Les écoles comptant plus de 1000 élèves reçoivent trois exemplaires.

Un support pédagogique, le « journal de bord », accompagne l'opération et est envoyé à toutes les écoles participantes.

### **L'analyse qualitative**

De manière générale, l'opération OMQ continue de rencontrer les objectifs pédagogiques liés, notamment mais pas uniquement à l'éducation aux médias. Tout au long de l'opération, LA PRESSE.be veille à rester disponible, surtout par mail et par téléphone, auprès des enseignant.e.s afin de répondre aux différentes demandes (envois-réception des journaux, envoi de journaux de bord supplémentaires...).

Le CSEM, et plus particulièrement à travers son Groupe de travail « médias d'information », collabore avec les Centres de ressources en éducation aux médias, l'Association des journalistes professionnels (AJP), la

RTBF et LA PRESSE.be afin d'assurer l'accompagnement pédagogique d'OMQ. L'articulation avec la Quinzaine de la presse et l'opération « Journalistes en classe » est ainsi assurée. Le Journal de bord, revu en 2016, reste le document pédagogique de l'opération. Il sera amené à être revu pour proposer un contenu plus spécifique pour les élèves du secondaire.

Pour la troisième fois, un « Rallye des médias » a été organisé le 20 mars 2019. Lors de cette journée, une trentaine d'enseignant.e.s inscrit.e.s à l'opération OMQ ont pu découvrir le « chemin de l'information ». Ils ont visité 3 institutions actives dans la production et diffusion d'informations : l'agence Belga, La RTBF et Le Soir. A chaque étape, des journalistes professionnels ont pu leur exposer leur travail et leur partager leur expérience. Le succès de cette journée atteste de l'intérêt des enseignant.e.s en matière d'éducation aux médias et de la nécessité d'un accompagnement pédagogique adapté. La journée s'est déroulée durant la Semaine européenne de l'éducation aux médias.

### **OMQ numérique**

La mise à disposition de la presse quotidienne sur supports numériques constitue une attente pour un grand nombre d'enseignant.e.s, mais aussi un enjeu d'avenir pour la presse quotidienne. Dans la ligne des intentions de la Déclaration de politique communautaire de 2014, « LA PRESSE.be – Alliance des Médias d'information » en partenariat avec le CSEM, les Centres de ressources (CAV-Liège, CAF-Tihange et Média-animation), la RTBF et l'AJP s'est engagée, en 2018-2019, dans une recherche-action dont l'objectif général est d'identifier et d'analyser les attentes et les besoins des enseignants (et également d'autres secteurs éducatifs). Cette recherche-action fait l'objet d'une évaluation et d'un accompagnement scientifique confié à l'UCLouvain. Il s'agit de mener une expérimentation de projets intégrant la presse numérique, de les évaluer et d'identifier les moyens nécessaires à une généralisation future de l'opération OMQ numérique.

Concrètement, une vingtaine d'enseignant.e.s (primaire, secondaire et haute école) se sont inscrit.e.s dans cette recherche-action. Dans ce cadre, les participant.e.s ont eu accès toute l'année à une plateforme développée par LA PRESSE.be et reprenant chaque jour les PDF des différents titres ainsi que divers outils de recherche. Les enseignant.e.s ont élaboré un projet pédagogique, s'insérant dans leur contexte scolaire et incluant l'utilisation de la presse numérique. Trois journées d'accompagnement ont eu lieu afin d'accompagner et analyser les différents projets réalisés (avec différents ateliers, intervenants...) en présence des partenaires du projet.

La recherche-action est en cours et se clôturera fin septembre 2019. Sur cette base, les recommandations relatives aux développements numériques de cette opération seront identifiées.

### **Avis**

Compte tenu de l'analyse quantitative et qualitative des initiatives présentées, le CSEM remet un avis favorable quant à la qualité du projet présenté par la S.C.R.L LA PRESSE.be pour bénéficier de l'aide réservée par le Gouvernement aux programmes originaux d'incitation à la lecture du journal, de formation du lecteur à la citoyenneté et d'éducation aux médias telle que prévue à l'article 9 du Décret du 31 mars 2004. Le Conseil ne peut par ailleurs qu'encourager LA PRESSE.be – Alliance des Médias et les éditeurs de presse à poursuivre leurs efforts dans l'opération « Ouvrir mon Quotidien » et ses développements numériques. Il souhaite d'ores et déjà plein succès pour l'édition 2019-2020 qu'il ne manquera pas d'accompagner avec l'ensemble des partenaires.



## 4.5.2 Orientations et thèmes prioritaires pour la formation en cours de carrière

*Avis n°47 du 18 juin 2019*

Décret du 5 JUIN 2008

De favoriser et d'aider à l'intégration de l'éducation aux médias, de l'exploitation pédagogique des médias et des technologies de l'information et de la communication dans les programmes d'éducation et de formation. A cette fin, le Conseil supérieur fournit des avis et formule des propositions visant particulièrement à ce que cette intégration soit effective :

d) Dans les programmes de formation continuée à destination des enseignants. A cette fin, le Conseil supérieur remet à la Commission de pilotage pour le 15 septembre de chaque année et dans le cadre de sa mission de définition des orientations et des thèmes prioritaires des formations visées à l'article 3, alinéa 1<sup>er</sup>, 4<sup>o</sup>, du Décret du 27 mars 2002 relatif au pilotage du système éducatif de la Communauté française, ses recommandations en matière de formation continuée en éducation aux médias.

Avis du Conseil supérieur de l'éducation aux médias (CSEM) relatif aux orientations et thèmes prioritaires pour la formation en cours de carrière (I.F.C. 2020–2021) à l'attention du Service général du pilotage du système éducatif.

### **Création médiatique**

A travers son Appel annuel à projets scolaires, le Conseil observe que de plus en plus d'enseignants pratiquent l'éducation aux médias. Malheureusement, quand ces pratiques se développent au travers de pédagogies créatives débouchant sur une production médiatique (cinéma, radio, webTV, webdoc, blog...), elles sont la plupart du temps le fruit d'une intervention ponctuelle d'un intervenant technique extérieur, plus rarement d'un enseignant. Ceux-ci se déclarent trop peu outillés et déplorent que ces démarches soient peu ou pas abordées lors de la formation initiale. Ce constat fait et, tenant compte des attentes du futur **Pacte d'excellence**, il apparaît indispensable de mettre les enseignants en situation de création médiatique lors des formations en cours de carrière.

Dans ce contexte créatif nécessitant l'usage et la bonne connaissance technique d'appareils médiatiques (ordinateurs, tablettes, caméras, appareils photo...), un formateur ne peut être réellement efficace que face à un nombre restreint d'apprenants.

Comme l'année passée, le Conseil demande de renforcer l'offre de formations à la production de médias et à la mise en œuvre de projets de création médiatique en complément des offres en analyse des médias. Il insiste pour que, dans ce contexte, la taille des groupes soit limitée.

### **Education à la philosophie et la citoyenneté**

Les nouveaux référentiels de compétences des cours d'éducation à la philosophie et à la citoyenneté font la part belle à l'éducation aux médias. Le Conseil avait anticipé ce constat par la rédaction, des « **Pistes pédagogiques pour mettre l'éducation aux médias au service de l'éducation à la philosophie et la**



**citoyenneté<sup>3</sup>** » pour l'enseignement fondamental, le premier degré du Secondaire et aujourd'hui, pour les deuxième et troisième degrés.

Le Conseil souhaite que l'IFC propose, à destination des professeurs en charge du cours d'EPC, des formations identifiées sous la thématique « **l'éducation aux médias au service de l'éducation à la philosophie et à la citoyenneté** ».

Dans le cadre plus général de la mission d'éducation à la citoyenneté de l'École, le Conseil souhaite également que l'IFC propose, à destination de tous les enseignants, des formations identifiées sous la thématique « **l'éducation aux médias au service de l'éducation à la citoyenneté** ».

### ***Stéréotypes, préjugés, discriminations***

Dans le contexte de la généralisation de la participation par les élèves aux réseaux sociaux et la diffusion des stéréotypes dans les médias, Le Conseil supérieur invite l'IFC à promouvoir des formations qui, dans le cadre de la liberté d'expression, luttent contre les stéréotypes et favorisent notamment le respect mutuel, la résolution non violente des conflits, le droit à l'intégrité personnelle, la lutte contre la violence à l'égard des femmes fondée sur le genre et la lutte contre les contenus dégradants à caractère sexuel ou violent.

### ***Offre et thématiques***

Le Conseil observe que la participation aux formations en Éducation aux médias tend à diminuer or, les phénomènes médiatiques souvent inquiétants ou anxiogènes que l'on observe de nos jours sont les symptômes les plus visibles d'un déficit chronique de compétences médiatiques. L'éducation aux médias vise à développer les compétences critiques et la responsabilité des usages pour permettre à tous d'évoluer avec compétence dans un environnement médiatique hyperconnecté et en mutation permanente.

Le Conseil estime indispensable que l'offre de formations en éducation aux médias soit maintenue, mieux promue et qu'elle corresponde aux attentes des enseignants. A cet effet, le Conseil propose d'introduire des thèmes en concordance avec les questions sociétales qui émergent dans l'actualité :

- accompagner les jeunes dans l'usage des réseaux sociaux ;
- s'informer par les médias – recherche et fiabilité de l'information ;
- lutter contre la désinformation et la mésinformation – les théories du complot ;
- la liberté d'expression – usages, droits et limites...

sans en faire des thèmes exclusifs ni cumulatifs à toute formation en EAM.

---

<sup>3</sup> <http://www.csem.be/mediasphilosophiecitoyennete>

### 4.5.3 Avis du Conseil supérieur de l'éducation aux médias (CSEM) relatif à la reconnaissance d'action culturelle spécialisée en éducation aux médias / Centre culturel de Braine-l'Alleud.

*Avis n°48 du 25 septembre 2019*

#### **Cadre de la demande**

Le Décret du 21 novembre 2013 relatif aux Centres culturels prévoit que, outre la reconnaissance de son action culturelle générale, un Centre culturel peut solliciter la reconnaissance d'actions complémentaires, parmi lesquelles, la reconnaissance d'actions culturelles spécialisées. L'action culturelle spécialisée porte sur le développement d'une fonction culturelle ou d'une démarche artistique ou socioculturelle particulière.

#### **Procédure**

A la réception des dossiers, ceux-ci sont transmis à l'Inspection. Après recevabilité du dossier par la Direction des Centres culturels, celui-ci est transmis au rapporteur de la « 3C » (Commission des Centres culturels) et à la Province. Une réunion de concertation réunit les collectivités publiques associées, la FWB, le rapporteur de la 3C et le Centre culturel. La demande est examinée par l'instance d'avis compétente du secteur concerné par la demande de spécialisation, conformément à l'article 36 du Décret relatif aux Centres culturels.

Le CSEM est dès lors invité à examiner la demande de spécialisation du Centre culturel de Braine l'Alleud qui sollicite la reconnaissance d'une action spécialisée en éducation aux médias, entre mai et septembre 2019.

Les avis du SGIC (Service général de l'Inspection de la Culture), de la Province, de la 3C et celui de l'instance d'avis, accompagnés d'une proposition de décision consolidée par la Direction des Centres culturels, seront transmis à la Ministre à la fin septembre 2019, pour une reconnaissance éventuelle au 1er janvier 2020 pour une durée de 5 ans.

#### **Analyse du dossier**

Le CSEM a analysé le dossier qui lui a été soumis. Il a relevé des éléments positifs et des points de vigilance.

Le « projet culturel 2019-2024 » décrit une série d'actions (ponctuelles ou à plus long terme) que le Centre culturel souhaite développer avec la collaboration de partenaires (spécialisés en éducation aux médias) à destination de ses publics cibles : le public scolaire primaire, le public jeune, le public adulte, le public intergénérationnel et le public scolaire secondaire, non encore touché. Une mallette avec une sélection de médias serait proposée aux écoles et aux accueillants extrascolaires. Avec la spécialisation, le Centre culturel souhaite 1 équivalent temps plein pour assurer la médiation culturelle et éducative autour du projet Éducation aux médias.

Les actions précédentes (2014-2017) sont décrites dans le dossier. C'est surtout à partir de 2015 que la refonte des projets du CC s'est faite autour de l'éducation aux médias. Un nouvel espace média-son a été aménagé à la Médiathèque. Les mercredis de la médiathèque, les samedis de la médiathèque et les collaborations Bibliothèque - PointCulture - écoles ont vu le jour. Les projets proposés développent un nouveau maillage de partenaires, font venir un nouveau public qui se fidélise et dépoussièrent l'image du Centre de prêt. L'énergie de l'équipe est centrée sur les projets d'éducation aux médias, la médiation culturelle des médias et la diversité de ses contenus.

Le dossier est intitulé « Médiathèque » parce qu'il concernait au départ une demande de renouvellement de la Convention « Médiathèque ». C'est en cours de processus que la demande a été réorientée vers la reconnaissance d'action spécialisée en éducation aux médias.

L'analyse et l'avis du Conseil ont porté notamment sur l'adéquation entre les principes généraux de la politique du secteur et l'action menée par le Centre culturel, l'intérêt de la reconnaissance et la plus-value pour le secteur visé, la participation de l'association aux réseaux d'opérateurs du secteur, la pertinence et la qualité de l'action menée, la cohérence entre les moyens sollicités et les fins poursuivies.

### **Éléments positifs :**

#### **La vision de l'éducation aux médias :**

Le Centre culturel présente une vision constructive de l'éducation aux médias. En effet, les médias sont considérés avant tout comme une opportunité plutôt qu'un danger. Un accent est mis sur le développement d'activités permettant l'action, la production et la pratique réflexive. Globalement, le CSEM relève donc une adéquation entre les visées qu'il poursuit et les actions envisagées par le Centre culturel. Le CSEM encourage ce type d'initiatives.

#### **Le public visé et le maillage local :**

Le Centre culturel vise un public varié : scolaire, adulte, intergénérationnel. Le CSEM appuie cette volonté de toucher un large public. Par ailleurs, un élargissement des activités est proposé, surtout dans le domaine scolaire (l'intention est de doubler le nombre de classes).

Le Centre culturel travaille déjà avec quelques partenaires : une véritable dynamique en éducation aux médias s'est créée autour de la médiathèque. Elle est doublée d'une dynamique locale : on constate un maillage solide avec les écoles et l'associatif local.

### **Points de vigilance :**

#### **Opérationnalisation du projet**

S'il ne fait aucun doute que les intentions du projet visent réellement à développer l'éducation aux médias, il est très difficile de percevoir comment ces objectifs vont être opérationnalisés et comment le dispositif imaginé va permettre concrètement un renforcement de la capacité du citoyen à être plus actif, autonome et critique. Le processus est peu détaillé et très peu illustré. Il est question de thèmes liés aux médias mais aucun exemple n'est proposé. Sur quelles bases les thématiques seront-elles déterminées et mises en place ? La production de médias est évoquée. Mais quels médias ? Comment seront-ils choisis ? Comment l'activité sera-t-elle mise en place ? Le dossier décrit des intentions mais sans opérationnalisation, si bien qu'il n'est pas possible de se prononcer sur la pertinence et la qualité de l'action qui sera menée, ni sur la cohérence entre les moyens sollicités et les fins poursuivies.

Par ailleurs, il semble que des initiatives précédentes aient été menées mais elles sont très peu décrites et ne n'éclairent pas sur ce point.

#### **Actions ponctuelles et projets à long terme**

Diverses activités sont envisagées : des « actions ponctuelles » et des « projets pensés sur le long terme ». Il est évident, compte tenu des réalités de terrain, que les activités déployées soient tantôt courtes et ponctuelles tantôt plus approfondies. Par ailleurs, le Conseil estime que ces approches sont complémentaires. Néanmoins, il importe de distinguer des activités de sensibilisation d'activités à plus long terme. Le dossier ne

permet pas d'identifier quelles démarches d'éducation aux médias vont être développées selon le focus choisi, ni, par exemple, comment une activité de production (ou atelier créatif) va être déployée en un atelier d'une durée limitée à 1h15.

### Un équivalent temps plein en charge de l'éducation aux médias

Le plan financier du dossier prévoit le « maintien d'un temps plein pour assurer la médiation culturelle et éducative autour du projet éducation aux médias ».  $\frac{3}{4}$  équivalent temps plein pour assurer la médiation culturelle et éducative ;  $\frac{1}{4}$  équivalent temps plein pour gérer la collection médias. Dans le projet tel que présenté, les tâches telles que prévues sont essentiellement administratives et visent la gestion des contacts avec les (nombreux) partenaires spécialisés en éducation aux médias. Il s'agit donc plutôt d'un projet de plateforme, d'un lieu de rencontre où des partenaires viennent tour à tour mener des activités d'éducation aux médias. Or, une action spécialisée en éducation aux médias suppose de constituer plus qu'un lieu de relais. Le dossier ne comprend pas de plan de formation pour la personne chargée du volet éducation aux médias. Se pose également la question de l'appropriation et de la transmission des compétences : il aurait été intéressant de penser la manière dont les partenaires peuvent transmettre leurs compétences pour que la personne en charge de l'éducation aux médias puisse devenir progressivement autonome en la matière.

### Evaluation

Dans le dossier, il n'y pas de moments d'évaluation prévus. Or, il aurait été intéressant de prévoir un temps d'évaluation pour réajuster les actions en cours de processus et assurer une cohérence au projet. Le dossier est intitulé « demande de renouvellement de la Convention Médiathèque 2019-2024 ». C'est en cours de processus qu'il a été « redirigé » vers une demande de reconnaissance d'action culturelle spécialisée en éducation aux médias. Ceci explique pourquoi certains éléments sont absents.

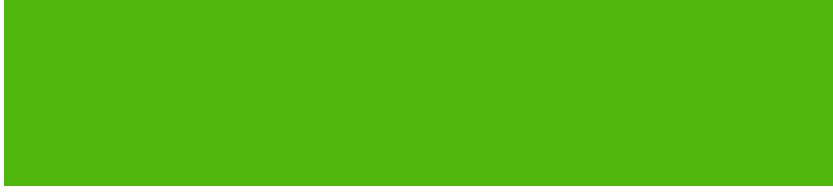
### Avis

Après examen du dossier du Centre culturel de Braine-l'Alleud, le CSEM s'abstient de donner un avis vu le manque d'informations et les points de vigilance précisés dans l'analyse. Le Conseil souligne néanmoins la qualité du travail du Centre culturel. Le Conseil reste disponible pour l'accompagner dans une démarche d'éducation aux médias.

Par ailleurs, le CSEM recommande d'élaborer un canevas-type qui aiderait un Centre culturel dans la présentation d'un projet d'éducation aux médias et qui faciliterait l'analyse du dossier.

Si le nombre de dossiers liés à ces demandes de reconnaissance devait augmenter, le CSEM insiste sur le fait qu'il est actuellement insuffisamment équipé pour gérer un nombre important de dossiers.

# Autres initiatives et collaborations





## 5 Chapitre 5 : Autres initiatives et collaborations

### 5.1 La Journée des Hautes Écoles

Décret : (Chapitre 1, article 4, 3°)

« Le CSEM développe de manière privilégiée avec les Centres de ressources des campagnes de sensibilisation relatives à l'éducation aux médias à destination des publics scolaires et non scolaires et apporte son concours à des initiatives menées en la matière en Communauté française ».

Le CSEM et ses trois Centres de ressources organisent chaque année une journée spécialement dédiée aux enseignants des départements pédagogiques des Hautes Écoles à et à leurs étudiants. L'introduction de l'éducation aux médias est estimée indispensable dans la formation initiale des enseignants. Le mercredi 11 décembre 2019, cette journée de formation s'est tenue à la Haute École de la Ville de Liège.

Le thème « Éducation aux médias / Éducation à la philosophie et à la citoyenneté : une convergence de thématiques et de méthodes » a permis aux futurs enseignants et futurs éducateurs de découvrir, par la pratique, l'apport important de l'éducation aux médias dans le cours d'éducation à la philosophie et la citoyenneté. En effet, notre connaissance du monde, notre identité, nos relations à autrui sont tellement conditionnées par nos usages médiatiques qu'il est important et logique de donner à ces derniers une place de choix dans les thèmes abordés par l'EPC.

Durant la journée, professeurs et étudiants ont eu la possibilité de participer à deux ateliers, de recevoir des témoignages et des échanges de pratiques pédagogiques et les regards croisés d'experts et de praticiens.

Ce sont plus de 150 étudiants des départements pédagogiques des Hautes Écoles et de l'agrégation qui étaient présents.

<http://www.csem.be/journee-des-hautes-ecoles>

A propos de cette thématique particulière, le Conseil a créé deux publications pédagogiques à destination des enseignants du fondamental et du secondaire pour mettre en évidence la fertilité de la mise en œuvre des compétences en éducation aux médias dans diverses démarches de questionnement philosophique et citoyen.

**[Pistes pédagogiques pour mettre l'éducation aux médias au service de l'éducation à la philosophie et à la citoyenneté – enseignement fondamental](#)**





## 5.2 La collaboration avec la RTBF



### *Plan stratégique 2019*

#### **Contexte**

Depuis 2014, la RTBF adopte annuellement un plan stratégique en éducation aux médias. Le plan stratégique pour l'année 2019 a été présenté au Conseil le 20 février 2019 tandis que le bilan des initiatives en éducation aux médias a été présenté lors d'une séance de travail à la RTBF le 4 décembre 2019. Le Conseil n'est pas habilité à évaluer ce plan stratégique mais sa présentation se fait dans le cadre de la collaboration CSEM-RTBF.

#### **Objectifs**

Les objectifs en matière de programmes d'éducation aux médias sont inscrits à l'article 29 du contrat de gestion de la RTBF :

- aborder l'éducation aux médias de manière transversale dans les programmes ;
- diffuser des programmes ou séquences de programmes accordant une attention particulière aux questions relatives à l'éducation aux médias ;
- diffuser des programmes ou séquences de programmes d'éducation aux médias pour les enfants et les adolescents ;
- traiter de ces questions et renforcer la collaboration et le dialogue régulier avec le CSEM.

#### **Avancées**

Le plan 2019 est déjà le septième et l'on y constate de nombreuses avancées de l'éducation aux médias et ce dans des domaines variés. En effet, la RTBF dans sa volonté de mener une politique active en matière d'éducation aux médias, au sens large et visant les programmes audiovisuels, les films, les images, les textes, les sons, les sites internet, les réseaux sociaux, les apps, poursuit cette année, deux axes de développement :

- insister sur le décodage et l'esprit critique ;
- insister sur le côté participatif (encourager tous les publics à être actifs dans les usages des médias).

#### **Publics**

Quatre publics spécifiques sont définis depuis 2018 : « Nous » (public « transgénérationnel » familial), « Jeunes adultes » (public porteur de codes sociaux et médiatiques), « Affinitaires » (public recherchant des contenus spécialisés) et « Nouvelles générations » (enfants et jeunes pas encore dans la vie active) mais, dans le champ de l'éducation aux médias, tous les publics sont concernés.

La RTBF développe l'éducation aux médias de manière transversale à travers ses différentes thématiques (Information, culture, modes de vie, société et connaissances...), dans l'ensemble de sa production (radio,

télévision, sites web, réseaux sociaux, apps...), pour tout public et de manière spécifique, dans une perspective 360°.

## Actions

Parmi les actions prévues en 2019, on peut citer :

- le développement et la promotion des contenus existants,
- le développement de contenus sur les nouvelles technologies et sur la migration numérique, des contenus liés à l'information ; des contenus pour les enfants, les adolescents et les jeunes,
- la mise en avant des choix éditoriaux dans un contexte d'éducation aux médias,
- la participation à des événements comme le Difference Day, Safer internet Day, la Semaine numérique, le Salon des médias...
- la formation du personnel.

La RTBF continue à mettre l'accent sur le volet éducation aux médias du grand public au travers des visites guidées et des ateliers (RTBF Inside et RTBF Lab).

Elle poursuit également le travail d'identification et de séquençage des contenus relevant de l'éducation aux médias afin de disposer d'un outil moderne et efficace de recherche utilisable en interne et en externe.

## Partenariat avec le CSEM

La RTBF et le CSEM collaborent via la participation aux séances plénières du Conseil et à différents groupes de travail. Un groupe de pilotage informel, composé de membres des deux entités est par ailleurs toujours chargé de suivre la concrétisation du Plan. Le Conseil apporte son expertise dans :

- l'analyse des projets de contenus et d'actions ;
- la production des contenus et des actions, en ce compris dans la fourniture de contenus audiovisuels susceptibles d'être diffusés par la RTBF ;
- l'évaluation des contenus et des actions ;
- l'échange et le partage d'informations et de pratiques...

La RTBF participe à différents événements ou organisation en partenariat avec le CSEM :

- la Semaine mondiale de l'éducation aux médias,
- EDUC Days,
- Le Rallye des médias,
- l'Appel à projets scolaires...

## Nouveautés

**INSIDE**  
Initiation. Décryptage. Immersion. Partage

On relève également le remplacement de *Médialog* par l'émission *Inside* qui est le fruit d'une réflexion à propos de la désinformation et de la relation entre les médias et le public. Alors que *Médialog* s'adressait plutôt aux adultes et aux acteurs dans le domaine des médias, *Inside* se tourne vers le grand public. La première émission diffusée en octobre 2019 a vu des journalistes s'adresser aux jeunes à propos des contraintes liées au métier de l'info.

Par ailleurs, le vendredi 18 octobre 2019, la RTBF présentait FAKY, une plateforme digitale pour aider à lutter contre la désinformation. L'outil s'étant montré faillible, la RTBF avait dû suspendre son accès. En décembre, la version améliorée de la plateforme a été lancée. Elle se veut plus lisible pour l'utilisateur tout en gardant le même objectif : renforcer l'esprit critique de chacun face à la masse d'informations qui circulent. Cet outil digital n'a pas vocation d'agir comme un juge mais d'apporter une aide à l'internaute dans l'évaluation de la fiabilité du contenu qu'il consulte. Avec FAKY, l'internaute dispose d'outils qu'il peut croiser pour se faire une opinion sur la fiabilité des informations et, in fine, lui donner des clés pour développer son esprit critique. ([www.faky.be](http://www.faky.be))

# Faky

No check, no trust

<https://www.rtb.be/entreprise/education-aux-medias>

## 5.3 Éducation aux médias et enseignement

### 5.3.1 La collaboration avec l'AGE



# ENSEIGNEMENT.BE

#### Contexte

Le protocole de collaboration signé en 2017 entre l'Administration générale de l'Enseignement (AGE) et le CSEM est toujours d'actualité. Il permet de définir les terrains respectifs des deux institutions et leur zone de collaboration. Il aurait dû être mis à jour en 2019.

L'AGE a présenté son nouvel organigramme au CSEM et a insisté sur le rôle central que sa nouvelle représentante devait assurer dans les relations entre les deux institutions. A la demande de celle-ci, le CSEM a proposé un document de synthèse présentant les chantiers en cours qui nécessiteraient la présence de représentants de l'AGE

#### e-classe



Le CSEM s'est montré attentif au lancement de la nouvelle plateforme e-classe.be, projet coordonné par le Service général du Numérique éducatif de l'AGE, fruit d'une collaboration active avec la RTBF, la Sonuma et Educ'Arte. C'est l'un des outils développés pour mettre en œuvre la Stratégie du numérique pour l'éducation, balisant la transition numérique dans l'enseignement, dans le cadre du Pacte pour un Enseignement d'excellence.

Les coordinateurs de la nouvelle plateforme l'ont présentée lors de la séance plénière du Conseil du 18 juin 2019. Dans la foulée, une réunion de travail s'est tenue à l'automne afin d'envisager la mise à disposition des enseignants de plusieurs outils d'éducation aux médias produits par le CSEM via cette plateforme. Le processus se poursuit.

Un onglet est d'ailleurs dédié à l'éducation aux médias sur le site :

<https://www.e-classe.be/search/thesaurus/46>

### **Rencontre avec l'inspection**

Par le passé, le CSEM a rencontré les inspecteurs de l'enseignement fondamental et ceux de l'enseignement spécialisé afin de présenter l'ensemble des ressources qu'il peut mettre à la disposition des enseignants. Le CSEM souhaiterait poursuivre la démarche vers le secondaire. Une demande a été faite dans ce sens afin de rencontrer et de sensibiliser les délégués aux contrats d'objectifs chargés d'accompagner l'élaboration des plans de pilotage des écoles dans le cadre du Pacte pour un enseignement d'excellence.

### **Wallonie-Bruxelles Enseignement**



**WALLONIE-BRUXELLES  
ENSEIGNEMENT**

Le CSEM a pris acte de la création d'un nouveau réseau pour l'enseignement officiel : Wallonie-Bruxelles Enseignement, totalement indépendant de l'Administration générale de l'Enseignement. Cela ne change pas la collaboration étroite qu'il

entretient avec son centre de ressources en éducation aux médias (le CAF-Thiange) et son service d'accompagnement pédagogique dont la représentante au Conseil est très active.

### **Pacte d'excellence**

Dans le cadre du Pacte pour un enseignement d'excellence et de la réécriture des référentiels « Socles de savoirs et de compétences du Tronc commun », Catherine Soudon, par ailleurs chargée de mission au CSEM, a été désignée Présidente d'un des dix groupes de travail. Elle a assuré la coordination de la réécriture du référentiel « Education à la philosophie et à la citoyenneté » à un rythme d'une réunion par semaine. Le travail a abouti à la remise du rapport à la Commission des référentiels et est en cours de finalisation.

Bien que ne s'inscrivant pas directement dans les missions du CSEM, cette participation active est cohérente puisque l'éducation aux médias figure, tant dans l'Avis 3 du Pacte que dans le Cahier des



charges du référentiel, comme l'un des objectifs du domaine « sciences humaines » dont fait partie l'Education à la philosophie et à la citoyenneté. Pour nourrir les réflexions du Groupe de travail « EPC », quelques membres du CSEM ont émis des propositions visant à intégrer des contenus et attendus croisant les compétences en éducation aux médias et en éducation à la philosophie et à la citoyenneté.

## 5.4 Le Consortium BBICO

### Contexte

En juillet 2014, Child Focus s'était tourné vers le CSEM dans le cadre d'un appel à projets européen visant à mettre en place des outils en vue d'offrir une meilleure approche d'internet par les enfants et les adolescents. La volonté était de créer un consortium intégrant des structures fédérales (Child Focus et CERT) et des structures fédérées (IMinds pour la partie néerlandophone du pays et Media Animation asbl et le CSEM pour la partie francophone et Bruxelles). Début 2015, la Commission européenne avait donné son feu vert pour le lancement de B-BICO (Belgian Better internet Consortium). Un 3<sup>ème</sup> volet de l'action B-BICO a démarré en 2019 pour une période de 24 mois.



La volonté a été de réunir divers acteurs belges de l'éducation au média internet afin de promouvoir auprès des enfants et des adolescents des usages citoyens, critiques et responsables. Offrir un accès plus sûr est également un des objectifs poursuivis. Ce consortium est accompagné par un conseil d'avis (Advisory Board) constitué d'experts universitaires, de conseillers politiques et d'experts en éducation aux médias. Les travaux s'étaient orientés vers la réalisation d'une cartographie des initiatives déjà existantes et actives en la matière. En effet, de nombreuses initiatives en matière

d'éducation aux médias en ligne sont méconnues du grand public. Le citoyen belge peine à trouver les informations, ressources, outils, etc. Le Belgian Better internet Consortium veut rassembler et représenter l'expertise sur le sujet mais également collaborer concrètement en prenant des initiatives conjointes.

### B-BICO III

Le projet B-BICO III a officiellement débuté en 2019. Les travaux se sont poursuivis autour de 3 groupes aux partenaires distincts mais complémentaires :

- The Partners meetings (partenaires de B-BICO),
- The Advisory Board (voir ci-dessus),
- The Belgian Industry Involvement Working Group (des représentants d'entreprises privées ou publiques actives dans le domaine des télécommunications via internet).

Le projet B-BICO III consiste en 10 chantiers (activités), coordonnés chacun par un des partenaires :

1. Management et coordination
2. Belgian Better internet Consortium
3. Outils de sensibilisation et campagnes
4. Prestations de formation
5. Participation des jeunes
6. Implication de l'industrie
7. Helpline
8. Hotline



9. Collaboration internationale
10. Évaluation et mesure de l'impact

En 2019, plusieurs initiatives concrètes ont été menées dans le cadre du projet B-BICO : le Safer Internet Day, trois journées de « laboratoire-réflexion pour un meilleur internet » (Betternet Lab), une plate-forme de conseils et d'activités à destination des parents (parentsconnectés.be) et une vaste enquête sur les pratiques en ligne des jeunes de 6 à 18 ans (Génération 2020).

[www.b-bico.be](http://www.b-bico.be)

### **Safer internet Day 2019**

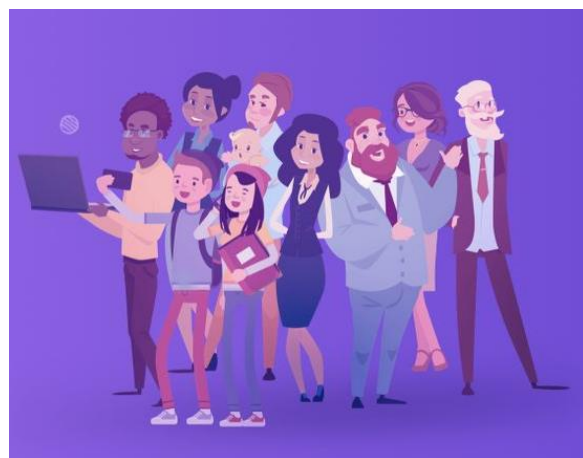
Pour cette nouvelle édition du Safer internet Day (SID), le 5 février, la thématique s'intitulait « Un meilleur internet commence avec toi, on a tous un rôle à jouer ! ».



Cette campagne virale invitait tout un chacun, homme ou femme politique, parent, professeur, éducateur, professionnel du numérique, jeune ou « simple » citoyen à s'engager sur quelques actions-clés, concrètes et à la portée de tous qu'il ou elle pourrait mettre en œuvre pour un meilleur internet.

[www.ensemblepourunmeilleurinternet.be](http://www.ensemblepourunmeilleurinternet.be)

"Ensemble pour un meilleur internet" nous concerne toutes et tous. C'est pourquoi les différentes institutions, écoles, bibliothèques, associations de terrain sont invitées à proposer ou réaliser avec leurs membres l'une des nombreuses activités référencées sur le site [www.betternet.be](http://www.betternet.be). Ce site est un catalogue de ressources, d'outils, de campagnes de sensibilisation, et de multiples autres initiatives proposées par des organisations belges dans un objectif d'éducation ou de prévention des ados et des enfants pour un meilleur internet.



Le Safer internet Day est un événement mondial organisé par la Commission européenne tous les ans au mois de février pour faire d'internet un espace ludique, créatif, épanouissant et sécurisé pour tout le monde. L'événement est organisé dans plus de 110 pays.

[http://csem.be/actualite/safer\\_internet\\_day\\_2019\\_ensemble\\_pour\\_un\\_meilleur\\_internet](http://csem.be/actualite/safer_internet_day_2019_ensemble_pour_un_meilleur_internet)

Le jour du lancement du Safer internet Day, le Ministre Philippe De Backer a reçu, en mains propres, un mémorandum. Les recommandations de ce mémorandum ont été formulées par le consortium BBICO avec l'aide de représentants de la société civile pour inviter les acteurs du monde politique à prendre position pour un meilleur internet.

Ce mémorandum reprend, entre autres, les recommandations suivantes :

- soutenir et promouvoir le travail des jeunes et les initiatives de sensibilisation à l'éducation numérique et aux médias pour les enfants ;
- établir des exigences juridiques claires pour les fournisseurs de services internet et les plates-formes sur la manière dont ils doivent collecter les données et coopérer avec les autorités et les parties prenantes pour lutter contre les abus sexuels en ligne et le matériel, le cyberharcèlement et la cyberhaine ;
- encourager tous les médias professionnels à assumer leur responsabilité publique et exiger des radiodiffuseurs publics qu'ils investissent dans l'éducation et la culture numérique et médiatique.

### Trois journées de « BetternetLab »

Durant l'année 2019, chacun des 3 partenaires a organisé un « EventLab ». Les thématiques ont été décidées en consortium, sur proposition des partenaires. Le CSEM et Média Animation ont organisé, à la Fédération Wallonie-Bruxelles, une journée d'étude sur la désinformation le 22 mars 2019. Ce séminaire de travail a traité du rôle de l'éducation aux médias, de ses approches et de ses méthodes pour aborder l'enjeu de la désinformation.



22|03|19 09:00>16:00

## Fake news et désinformation

**Éduquer plutôt que réguler, oui mais comment ?**

Ministère FWB, Bruxelles

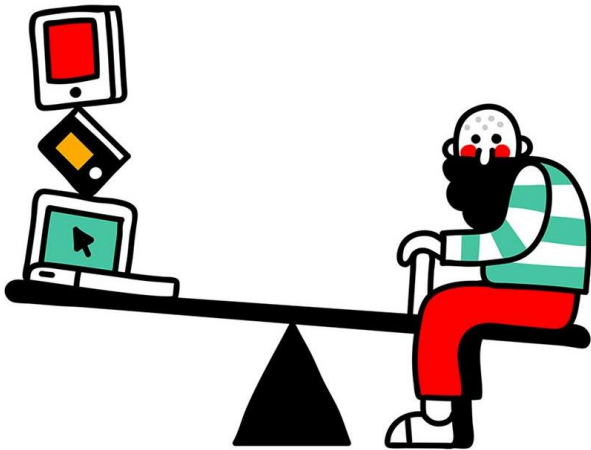


« Il faut éduquer les citoyens aux médias ! » concluent les travaux des groupes d'experts fédéraux et européens concernant la problématique de la désinformation dans la société d'aujourd'hui. Oui, mais comment ? Quel est le rôle de l'éducation aux médias face à ces enjeux ? Quelles sont les limites de son champ d'intervention ? Et ses opportunités ?

Une centaine d'enseignants, formateurs, journalistes, chercheurs, animateurs, étudiants, professionnels des médias, acteurs des politiques éducatives, bibliothécaires, ont participé aux travaux de cette journée. La méthodologie dite « de laboratoire » était prévue pour cette rencontre. Elle visait la participation active des différents participants en vue de favoriser la profusion d'idées, la confrontation de points de vue, l'évaluation critique des actions et la collecte de recommandations tant sur le plan politique que pédagogique.

[http://csem.be/actualite/fake\\_news\\_et\\_desinformation\\_eduquer\\_plutot\\_que\\_reguler\\_oui\\_mais\\_comment](http://csem.be/actualite/fake_news_et_desinformation_eduquer_plutot_que_reguler_oui_mais_comment)

Par ailleurs, le CSEM a participé aux journées des deux autres partenaires :



Le 29 novembre 2019, un deuxième *Betternetlab* « Equilibre numérique et éducation » a été organisé par Mediawijs. Cette journée articulait conférence, débats et prises de parole d'experts autour de la question du temps passé devant les écrans et ses impacts en termes de santé. Elle s'adressait particulièrement aux professionnels de l'éducation en lien avec l'enfance, le domaine des médias, ou travaillant directement avec des parents. Ce moment a permis de recueillir les avis et recommandations des participants et des experts impliqués dans ces thématiques.

<https://mediawijs.be/activiteiten/betternetlab-equilibre-numerique-et-education>

Le troisième et dernier « *Betternetlab* » a été organisé par Childfocus et Unia le 23 janvier 2020 : « Démystifier les comportements stéréotypés liés au genre parmi les jeunes en ligne ». Cette journée de conférences a permis de questionner les stéréotypes de genre dans les pratiques en ligne des jeunes. Cet événement était dédié à tous les professionnels de l'éducation (éducateurs, enseignants, ONG, etc.) et a abouti à la formulation de recommandations concrètes destinées aux politiciens belges et européens.



[http://www.csem.be/sites/default/files/files/save%20the%20date\\_betternet.pdf](http://www.csem.be/sites/default/files/files/save%20the%20date_betternet.pdf)

[parentsconnectés.be](https://parentsconnectés.be)



Le site « [parentsconnectés.be](https://parentsconnectés.be) » est une adaptation du site néerlandophone « [medianest.be](https://medianest.be) », dans le cadre du projet B-BICO. Construit de manière ludique et dynamique, le site est destiné aux parents qui souhaitent accompagner les usages du web et des écrans de leur enfants. On y retrouvera une foule de conseils, infos et astuces à picorer par tranches d'âge ou par thématiques, au quotidien et selon ses besoins.

<https://www.parentsconnectés.be/>





Dès 2019, une vaste enquête sur les usages et pratiques numériques des jeunes et des enfants a été lancée par B-BICO. Pilotée par Mediaraven et l'Université de Gand, cette récolte de données a lieu tous les 2 ans du côté néerlandophone (7 éditions depuis 2006).

En 2019-2020, l'enquête a été adaptée pour la FWB et s'appelle Génération 2020.

Le CSEM et Média-Animation ont adapté le questionnaire, contacté les écoles et administré le questionnaire. Le volet quantitatif est terminé : 800 élèves du fondamental et 1600 élèves du secondaire ont participé à l'enquête, dans une cinquantaine d'écoles.

Un volet qualitatif est en cours. Le rapport et les résultats seront diffusés lors d'une conférence de presse et d'une journée de colloque/rencontres le 16 septembre 2020 à la FWB.

<https://www.generation2020.be>

## 5.5 Le Prix du mémoire

### 5.5.1 Procédure

Par cette initiative lancée pour la troisième année consécutive, le CSSEM souhaite encourager les recherches en matière d'éducation aux médias. Ce Prix, d'un montant de 2000 €, s'adresse aux étudiants ayant présenté un mémoire de second cycle à l'issue de leurs études universitaires ou d'enseignement supérieur de type long.

Le Prix du mémoire récompense un travail de recherche qui constitue une contribution originale à la compréhension et à la réflexion sur les enjeux éducatifs, pédagogiques, juridiques, économiques, sociologiques, politiques, culturels, technologiques ou créatifs de l'éducation aux médias.

La procédure d'inscription et le règlement de cette initiative sont détaillés sur le site du CSEM. Un Comité de sélection composé de représentants des universités, des Hautes Écoles et d'autres membres du Conseil a été constitué. Le Conseil a reçu 9 candidatures.

A l'issue de la procédure, le Comité de sélection a décidé de proposer au Conseil d'attribuer le Prix du mémoire 2019 en éducation aux médias à **Pierre Targnon**, titulaire d'un Master en journalisme de l'Université de Liège, pour son mémoire intitulé « Les algorithmes des sites d'info-divertissement destinés aux jeunes » (Professeure Christine Servais). Cette proposition a été validée lors de la tenue du Conseil le 24 octobre. Le prix a ensuite été remis le 3 décembre au cinéma *Palace* à Bruxelles, dans le cadre de la Journée de la recherche organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Rappelons que l'objectif de cette journée est de promouvoir la recherche dans les matières dont la Fédération Wallonie-Bruxelles est responsable. A cette occasion, plusieurs mémoires et doctorats ont été présentés et mis à l'honneur par l'Observatoire des Politiques Culturelles, l'Administration Générale de l'Enseignement, l'Administration Générale des Sports et, bien-sûr, le Conseil supérieur de l'éducation aux médias. En outre, un

jury, présidé par Fabienne Vande Meerssche (RTBF) a décerné deux prix des meilleures communications de la journée.

### 5.5.2 Le Prix 2019

Le Prix du CSEM a été remis à Pierre Targnon par Patrick Verniers, Président du CSEM, en présence du Ministre-Président de la FWB, Pierre-Yves Jeholet à l'occasion de la journée de la recherche en Fédération Wallonie-Bruxelles.



### 5.5.3 Un prix du TFE

En 2019, le CSEM a initié la création d'un deuxième Prix d'une valeur de 2000 € visant à récompenser un travail de fin d'études (TFE) d'enseignement supérieur de type court en catégorie pédagogique. Il devait constituer une contribution originale à la compréhension et à la réflexion sur les enjeux éducatifs, pédagogiques, juridiques, économiques, sociologiques, politiques, culturels, technologiques ou créatifs de l'éducation aux médias. Ce prix s'adressait aux étudiants inscrits dans une université ou une école supérieure organisée ou subventionnée par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

L'objectif de ce prix du TFE est de stimuler l'éducation aux médias dans les départements pédagogiques.

Aucune candidature n'a été déposée en 2019. Cette absence de candidatures s'explique par une diffusion très lente de l'information dans les départements pédagogiques des Hautes Ecoles puisque nous savons que chaque année, des TFE abordent l'éducation aux médias à travers des thèmes comme le cyberharcèlement, les réseaux sociaux etc.

Ce prix sera relancé en 2020.

[http://www.csem.be/actualite/prix\\_du\\_memoire\\_en\\_education\\_aux\\_medias](http://www.csem.be/actualite/prix_du_memoire_en_education_aux_medias)

## 5.6 Relations internationales

Le développement de la coopération internationale en matière d'éducation aux médias constitue un enjeu important pour le CSEM et ses opérateurs. Il reste toutefois difficile de s'impliquer de manière active, faute de moyens suffisants. Cette situation devrait cependant évoluer en 2020, avec la création d'une Direction d'appui au CSEM.

Sur le plan européen, la mise en œuvre de la nouvelle directive européenne sur les Services Audiovisuels et Médias (AVSMD) et sa transposition au niveau des états-membres constitue un enjeu particulier.

Elle prévoit de renforcer la coopération avec les organes de régulation, notamment l'European Regulators Group for Audiovisual Media Services (ERGA). L'article 33bis indique désormais aux états-membres l'obligation de promouvoir « *le développement des compétences liées à l'éducation aux médias et prennent des mesures dans ce sens* ».

Ce même article indique également la nécessité de soumettre un rapport à la Commission détaillant ce développement tous les 3 ans. Le CSEM sera amené à contribuer à ce rapport.

La directive indique également le besoin pour les fournisseurs de plateformes de partage de vidéos de mettre en place des mesures liées au contrôle parental, à la protection des mineurs, à la protection de la vie privée, mais aussi de « *prévoir des mesures et des outils d'éducation aux médias efficaces et sensibiliser les utilisateurs à ces mesures et outils* » -article 28ter.

Elle attribue désormais à l'organe de coordination des régulateurs européens (ERGA), une mission de partage des expériences et les bonnes pratiques en éducation aux médias.

Cette évolution, nécessite une coopération renforcée entre le CSEM et le CSA, dans la mesure où le choix politique en Fédération Wallonie-Bruxelles a été de dissocier la mission de régulation (CSA) de l'éducation aux médias (CSEM). C'est en ce sens que les deux organismes ont décidé de mettre en place un Groupe de travail conjoint afin de s'informer et de coordonner les initiatives de manière régulière. C'est en ce sens aussi que le Collège d'avis du CSA a recommandé de transposer les éléments d'éducation aux médias de la directive AVSMD dans le Décret du CSEM.

Enfin, dans ses considérants, la directive a mis à jour la définition européenne de l'éducation aux médias :

*« La notion d'éducation aux médias désigne les compétences, les connaissances et la compréhension permettant aux citoyens d'utiliser les médias d'une manière sûre et efficace. En vue d'accéder à l'information, d'utiliser, d'apprécier avec un œil critique et de créer des contenus médiatiques de manière responsable et sûre, les citoyens doivent posséder des compétences avancées liées à l'éducation aux médias. L'éducation aux médias ne devrait pas se limiter à l'apprentissage des outils et des technologies, mais devrait viser à doter les citoyens de la réflexion critique nécessaire pour exercer un jugement, analyser des réalités complexes et reconnaître la différence entre des opinions et des faits.*

*Ainsi, il est nécessaire que tant les fournisseurs de services de médias que les fournisseurs de plateformes de partage de vidéos, en coopération avec tous les acteurs pertinents, encouragent le développement de l'éducation aux médias pour les citoyens de tous âges dans tous les secteurs de la société et pour tous les médias et que les avancées en la matière soient suivies activement. »*

### 5.6.1 Groupe d'experts en éducation aux médias

Le groupe d'experts en éducation aux médias (MLEG - Media Literacy Expert Group) mis en place par la DG CONNECT (Unit I4 – Media Convergence and Social Media) s'est réuni à 2 reprises en 2019 : le 20 mars et le 11 décembre. Le CSEM y représente la Fédération Wallonie-Bruxelles par son Président (Patrick Verniers).

Ces réunions ont pour objet d'assurer une diffusion des travaux, recherches et initiatives de différentes organisations et opérateurs européens, d'informer autour des initiatives en éducation aux médias de la commission et de mettre en place la Semaine européenne de l'EAM.

Les experts ont également l'occasion d'interroger et de réagir sur ces initiatives et projets.

Même si ce groupe a été réactivé en 2018, l'enjeu reste de veiller à une meilleure coordination dans la mesure où l'éducation aux médias se trouve à la frontière de différentes compétences ; les initiatives restent fortement éclatées dans les politiques européennes. (*Creative Europe, Better internet Action Plan, Erasmus +...*)

### 5.6.2 Collaboration avec le CLEMI (France)

A l'occasion du 30ème anniversaire du CLEMI (Centre de liaison de l'enseignement et des Médias d'information) du Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse en France, une collaboration renforcée a été lancée avec le CSEM. Une participation croisée a été mise en place dans le cadre de la seconde Semaine européenne de l'éducation aux médias (voir [3.2.3 Collaboration CLEMI](#)). Le CSEM a également été invité à la journée anniversaire organisée à l'UNESCO le 11 mars 2019.

Cette volonté commune de collaboration se poursuivra en 2020 avec d'autres initiatives conjointes.



# Publication de ressources





## 6 Chapitre 6 : Publication de ressources

Décret : Article 4

Le Conseil supérieur a pour missions :

1° De promouvoir l'éducation aux médias et de favoriser l'échange d'informations et la coopération entre tous les acteurs et organismes concernés par l'éducation aux médias en Communauté française, notamment les secteurs des différents médias, l'enseignement obligatoire et l'éducation permanente. Dans ce cadre, le Conseil supérieur veille, notamment par le biais d'un site internet dont la gestion sera assurée par le Secrétariat du Conseil supérieur, à la bonne information des publics scolaires et non scolaires.

### 6.1 Les ressources publiées en 2019

#### 6.1.1 L'éducation aux médias en 12 questions



L'impact des médias dans notre société n'est plus à démontrer. Leurs influences sur les jeunes et les enfants sont notamment souvent pointées du doigt. Les médias font partie intégrante de la vie de chacun et la rapidité de l'évolution technologique ne fait qu'accroître ce phénomène avec le temps. Les rejeter n'a aucun sens ; il s'agit plutôt d'apprendre leurs langages, leurs tendances et leurs enjeux afin de développer notre sens critique et notre autonomie face à tout message dont nous sommes la cible ou l'émetteur. C'est précisément là le rôle de l'éducation aux médias.

Cette brochure considérée comme le b.a.-ba de l'éducation aux médias est destinée aux enseignants, formateurs, éducateurs, parents... qui ont pris conscience de l'importance de développer des compétences médiatiques mais qui se posent encore de nombreuses questions sur le sujet. Le Conseil en a identifié 12 dont les réponses sont accompagnées d'activités basiques dans leur développement qui, bien qu'elles ne soient pas forcément liées, servent à illustrer le champ de l'éducation aux médias. Le CSEM et ses partenaires, depuis plus de 10 ans, ont développé de nombreux outils et mis en évidence des ressources qui viendront tout naturellement compléter et enrichir cette collection d'activités.

Les liens et QR codes présents sur de nombreuses pages mèneront le lecteur curieux et désireux de passer à l'action vers de nombreuses ressources complémentaires : fiches d'activités mais aussi, brochures, littérature, vidéos, opérations...

<http://www.csem.be/educationauxmediasen12questions>

#### 6.1.2 La collection "Repères"

En 2018, le CSEM a lancé la collection Repères. Quatre carnets qui, à travers leur forme et leur contenu, se veulent agréables à consulter et abordables pour un large public concerné : enseignants, formateurs ou parents.



Les thématiques abordées dans la collection Repères sont choisies en fonction des questions sociétales qui émergent dans l'actualité. Chacun de ces carnets est accompagné d'une boîte à outils de ressources complémentaires (ressources du Conseil, de ses partenaires, en ligne, des outils, une bibliographie...).

Les quatre premiers carnets de la collection "Repères" parus en 2018 ont été complétés par deux autres en 2019.

<http://csem.be/collectionreperes>

### **Déjouer les pièges de la désinformation : fake news, pièges à clics...**



La tempête Irma a provoqué un raz-de-marée de requins aux Caraïbes, l'ancien directeur de campagne d'Hillary Clinton est impliqué dans un réseau pédophile qui utilise une pizzeria comme couverture, le réchauffement climatique est une fable inventée par la Corée du Nord pour nuire à l'économie américaine, l'Arabie saoudite a financé Macron pendant la campagne présidentielle française ... En surfant sur internet, nous avons tous croisé ce genre d'informations surprenantes. Peut-être même les avons-nous partagées avec nos « amis » sur les réseaux sociaux. Il s'agit pourtant de fausses nouvelles fabriquées de toute pièce dans le but, par exemple, d'influencer nos choix politiques ou de nous attirer vers un site commercial.

Le CSEM propose des pistes concrètes pour accompagner les jeunes dans leur usage des réseaux sociaux et développer leur esprit critique face à la problématique complexe de la désinformation.

<http://www.csem.be/reperesfakenews>

### **Big data : comment les algorithmes influencent notre usage d'internet ?**



Les Belges passent en moyenne plus de quatre heures par jour sur internet et y laissent des traces : les achats réalisés, les photos partagées, les vidéos consultées, les messages, l'endroit depuis lequel nous surfons... Nos informations nourrissent d'énormes bases de données (big data). Pour traiter ces informations, les entreprises utilisent des algorithmes qui décident de ce qui apparaîtra ou non dans Google, sur Facebook, dans les publicités ciblées et suggestions de livres, musiques ou films. Sans ces services, nous passerions beaucoup plus de temps à trouver l'information mais l'objectif est d'influencer nos comportements dans un but commercial, nous pousser à consommer des produits ou passer plus

de temps sur des sites. Le CSEM propose des pistes concrètes pour comprendre et tenter de maîtriser l'influence du big data et des algorithmes sur notre vie en ligne.

<http://www.csem.be/reperesbigdata>

### 6.1.3 Pistes pédagogiques pour mettre l'éducation aux médias au service de l'éducation à la philosophie et à la citoyenneté – enseignement secondaire



Le Conseil estime que notre connaissance du monde, notre identité, nos relations à autrui sont tellement conditionnées par nos usages médiatiques qu'il est important et logique de donner à ces derniers une place de choix dans les thèmes abordés par l'EPC, et c'est dans ce sens que le Conseil a tenu à mettre en évidence la fertilité de la mise en œuvre des compétences en éducation aux médias dans diverses démarches de questionnement philosophique et citoyen. En 2019, le CSEM a complété l'outil précédemment créé pour l'enseignement fondamental par une brochure à l'attention de l'enseignement secondaire. Au travers de ces deux ouvrages, le Conseil croise les compétences en éducation aux médias et en éducation à la philosophie et à la citoyenneté. Il en découle une large palette de pistes et d'activités pédagogiques permettant aux enseignants de développer avec leurs élèves des clés pour saisir les enjeux médiatiques contemporains et se positionner comme citoyen actif, émancipé, critique et solidaire.

<http://www.csem.be/mediasphilosophiecitoyennete>

## 6.2 Les autres ressources toujours disponibles

### 6.2.1 Les carnets de la collection Repères

#### *Comment prévenir le cyberharcèlement par l'éducation aux médias ?*



Un rapport des Nations Unies de 2016 montre que les enfants et les adolescents qui sont victimes de brimades préfèrent parfois ne pas signaler ces incidents à leurs parents et professeurs ou à d'autres adultes, soit parce qu'ils ont peur des représailles, soit parce qu'ils craignent, dans le cas d'un harcèlement en ligne, de se voir interdire l'usage de leur ordinateur, d'internet ou de leur téléphone mobile.

Depuis quelques années, le phénomène du cyberharcèlement est interpellant. Les études divergent sur l'importance des nouveaux médias dans le harcèlement en général mais il est certain qu'ils ont ouvert la voie à une nouvelle façon de s'exprimer ou de harceler.

Pour faire face à ce phénomène, le CSEM propose au travers de ce premier carnet de la collection "Repères" des pistes concrètes de prévention pour accompagner les enfants, et les jeunes, dans leurs usages d'internet sous toutes ses formes.

<http://csem.be/reperescyberharcèlement>

## Qui suis-je sur le web ? Construire son identité numérique



Internet et les réseaux sociaux permettent à leurs utilisateurs de partager des données de différents types, tant au niveau des contenus (actualités, divertissement, vie quotidienne, etc.) que des formats (vidéos, photos, sons, textes). Une fois mises en ligne, ces données laissent des traces qui peuvent permettre de les retrouver même après leur effacement par leur auteur. D'autant plus si celles-ci ont été relayées par des tiers.

L'identité numérique d'une personne est composée de toutes les informations présentes à son sujet sur internet : ce que je montre (photo...), ce que je dis ou on dit de moi (commentaire, publication...), ce que je fais sur internet (achat, recherche

d'information...) et ce que je laisse comme traces sur internet (adresse IP, géolocalisation...).

Le CSEM propose des pistes concrètes pour aider les enfants et les jeunes dans la construction de leur identité numérique. Ce carnet s'adresse aussi bien aux parents qu'aux professionnels de l'éducation et de l'animation.

<http://csem.be/reperesidentitenumérique>

## S'exprimer sur internet dans le respect d'autrui et de façon responsable. La liberté d'expression et ses limites



La liberté d'expression est le droit de toute personne d'exprimer ce qu'elle pense, ce qu'elle ressent, quel que soit le moyen utilisé (en écrivant, en dessinant, en parlant, en chantant, en dansant, en communiquant via les réseaux sociaux...), mais c'est aussi le droit à être informé et à pouvoir diffuser des informations.

Grâce à internet, de nombreux nouveaux outils d'expression existent : les réseaux sociaux, les messageries connectées, les plateformes de partage médiatique... Ces outils sont accessibles par tous. Inutile de savoir coder ou de payer. Ils sont intuitifs et proposent différents formats de communication. Ces outils permettent une diffusion à large échelle mais aussi de dialoguer directement avec

des personnalités publiques comme des hommes politiques, des chanteurs ou des sportifs. Il est donc nécessaire d'encourager et d'accompagner les enfants et les jeunes pour qu'ils jouissent de leur liberté d'expression, tout en connaissant les habitudes de ces médias.

Le CSEM propose des pistes concrètes pour aider les enfants et les jeunes à appréhender et utiliser leur liberté d'expression à bon escient. Ce carnet s'adresse aussi bien aux parents qu'aux professionnels de l'éducation et de l'animation.

<http://csem.be/repereslibertedexpression>



## Comment s'y retrouver dans le flux d'informations sur internet ?



Le flux d'informations, c'est la diffusion et le partage de publications sur les sites internet, les sites d'actualités, les médias sociaux, les blogs, etc.

Les ados sont surtout sur Facebook, Twitter et Instagram. Ils communiquent aussi via des messageries instantanées comme Facebook Messenger, Skype, Snapchat et WhatsApp... Il n'est pas toujours aisé de distinguer une information d'une opinion, une rumeur, une publicité... sur internet. Hiérarchiser ce flux continu d'informations demande une certaine prise de recul. Comment en effet déterminer quand une nouvelle, un post, est fiable, erroné, important ou futile ?

Le CSEM propose des pistes concrètes pour aider les enfants et les jeunes dans la construction de leur identité numérique. Ce carnet s'adresse aussi bien aux parents qu'aux professionnels de l'éducation et de l'animation.

<http://csem.be/reperesfluxdinformation>

### 6.2.2 Vivre ensemble dans un monde médiatisé



Suite aux attentats qui ont frappé la rédaction de Charlie Hebdo à Paris en janvier 2015, deux maîtres de conférences de l'Université Libre de Bruxelles ont décidé de lancer un appel à production philosophique auprès de confrères de l'ULB, de l'UCL, de l'ULG et de l'Université de Cardiff. En quelques semaines, Mesdames Catherine Bouko et Odile Gilon ont ainsi réceptionné une vingtaine de textes abordant des sujets liés aux fondements mêmes de nos démocraties : la liberté d'expression, la liberté de la presse, la liberté du culte, la neutralité, le libre examen, le regard historique sur la caricature... A cela sont venues s'ajouter des productions traitant de thématiques davantage liées aux autres événements dramatiques de 2015 et 2016 comme, par exemple, la théorie du complot, la violence, l'idéologie, la fiabilité de l'information, l'adhésion à une religion....

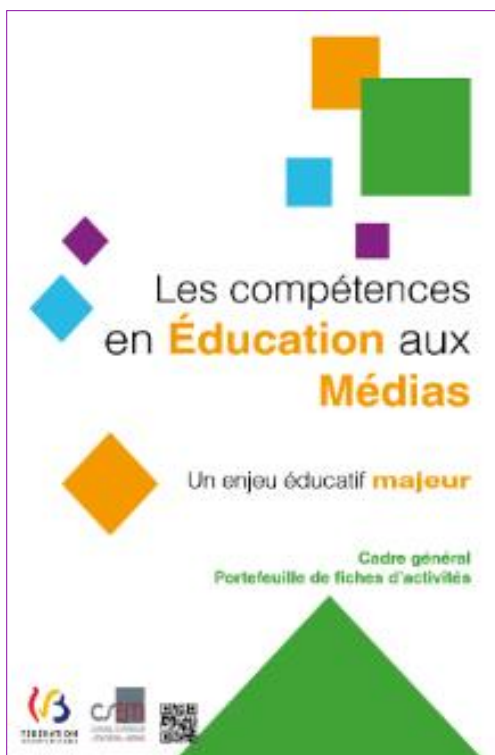
Dans un souci permanent d'établir une coopération transversale avec d'autres partenaires, le CSEM a répondu favorablement à la proposition de l'ULB de doter ces textes de fiches pédagogiques montrant comment l'éducation aux médias et à la philosophie peuvent s'enrichir mutuellement. Une vingtaine de fiches enseignants et de fiches élèves sont ainsi venues donner une dimension pédagogique à l'ouvrage.

Editée en septembre 2016, cette publication a été envoyée à chaque école secondaire disposant d'un 3ème degré, à la demande Madame la Ministre de l'Enseignement. En outre, le Ministre de l'Enseignement supérieur a également apporté son soutien pour que la publication soit aussi envoyée aux universités et aux Hautes

Écoles à département pédagogique. Fin 2016, le document a fait l'objet d'un complément de tirage afin de satisfaire aux nombreuses demandes.

<http://csem.be/vivreensemble>

### 6.2.3 Les compétences en éducation aux médias



Edité en septembre 2013, le référentiel de base fixant les compétences en éducation aux médias a été accompagné l'année suivante par un portefeuille de fiches d'activités, illustrant de manière pratique le cadre et ses différentes implications.

Une version en anglais du Cadre de compétences (sans le portefeuille de fiches d'activités) est disponible en téléchargement.

<http://csem.be/competenceseneducationauxmedias>

Une version en anglais est également disponible.

[http://csem.be/outils/brochures/csem/competences\\_media\\_education](http://csem.be/outils/brochures/csem/competences_media_education)

### 6.2.4 Pistes pédagogiques pour mettre l'éducation aux médias au service de l'éducation à la philosophie et à la citoyenneté – enseignement fondamental

Les écoles organisées et subventionnées de la Fédération-Wallonie-Bruxelles offrent à tous leurs élèves une éducation à la philosophie et à la citoyenneté, de manière transversale dans les cours existants ou qu'elle fasse l'objet d'un cours distinct.

L'EAM participe pleinement à l'épanouissement personnel de l'individu et à sa responsabilité citoyenne. Pour cette raison, le Conseil estime que notre connaissance du monde, notre identité, nos relations avec autrui sont tellement conditionnées par nos usages médiatiques qu'il est important et logique de donner à ces derniers une place de choix dans les thèmes abordés par l'éducation à la philosophie et à la citoyenneté. Le Conseil a ainsi souhaité constituer un échantillon exemplatif de la mise en œuvre des compétences en éducation aux médias dans diverses démarches de questionnement philosophique et citoyen en couvrant aussi largement que possible les quatre chapitres du référentiel de l'éducation à la philosophie et à la citoyenneté.



Cet échantillon cherche à montrer à quel point l'éducation aux médias et l'éducation à la philosophie et à la citoyenneté trouvent des ancrages réciproques.

<http://www.csem.be/mediasphilosophiecitoyennete>

### 6.2.5 Balises pour un itinéraire en éducation au cinéma tout au long de la vie



Issu du Groupe de travail « cinéma et image », ce document pédagogique est sorti de presse fin 2016 ; il est le fruit de plusieurs années de réflexion. Concrètement, il s'agit d'une liste d'activités et expériences cinématographiques, classées par tranches d'âges, que chaque individu devrait être amené à vivre et à partager au cours de ses apprentissages. Chacune des activités ou expériences est en lien avec les socles de compétences et les compétences disciplinaires. Des ressources techniques et pédagogiques complètent le document. Enfin, il consacre un chapitre à la formation initiale des enseignants et éducateurs.

Accessible sur le site du CSEM en téléchargement, la version papier a déjà fait l'objet de nombreuses demandes. Fin 2017, il a été présenté aux membres de l'Inspection de l'Enseignement Spécialisé lors d'une demi-journée consacrée à l'apport de l'éducation aux médias dans ce type d'enseignement (Suarlée, le 4/12/2017).

En 2018, D'autres initiatives seront organisées pour en assurer la promotion.

<http://www.csem.be/cinematoutaulongdelavie>

### 6.2.6 Eduquer au cinéma pour mieux vivre et agir ensemble



Les événements tragiques du début de l'année 2015 et l'intensification de la « crise migratoire » que nous vivons aujourd'hui ont mis en lumière la nécessité de sensibiliser les enfants et les jeunes aux valeurs démocratiques, à la liberté d'expression et aux nécessaires bonnes pratiques de la solidarité citoyenne dans une optique de « mieux vivre et agir ensemble ». Plusieurs approches médiatiques sont envisagées pour développer la citoyenneté responsable et engager le débat en classe, en famille, dans les centres et mouvements de jeunesse, parmi lesquelles, l'éducation au cinéma.

Vecteur d'émotions, le 7<sup>ème</sup> art est un outil intéressant à plus d'un titre pour faire monter la parole et engager une réflexion citoyenne. C'est la raison pour laquelle le Conseil supérieur de l'éducation aux médias a sélectionné une vingtaine de productions cinématographiques de qualité traitant chacune d'un des aspects du « mieux vivre et agir ensemble ».

Fictions, documentaires, films d'animation, courts et longs-métrages abordent ainsi des thèmes aussi variés que la place de la femme dans la société, l'exclusion sociale, l'immigration, le respect des différences, le handicap, le radicalisme, la tolérance, la liberté d'expression, la diversité culturelle, la solidarité, l'amitié, etc.

Afin d'aider les parents, les éducateurs et les enseignants dans leur choix, ces films ont été classés en fonction de l'âge des publics visés : dès 3 ans jusque 18 ans et au-delà. Ils font chacun l'objet d'une fiche descriptive complète comprenant, notamment, le résumé de l'intrigue, où et comment se procurer l'œuvre, des pistes d'exploitation pédagogique et des ressources pour alimenter la démarche.

Cette ressource a été complétée et actualisée en 2018.

[http://csem.be/outils/brochures/csem/eduquer\\_au\\_cinema\\_pour\\_mieux\\_vivre\\_et\\_agir\\_ensemble](http://csem.be/outils/brochures/csem/eduquer_au_cinema_pour_mieux_vivre_et_agir_ensemble)

## 6.2.7 Le folder de présentation du Conseil supérieur de l'éducation aux médias



Ce folder original a été réalisé par le Secrétariat du Conseil en 2014. Début 2017, il a fait l'objet d'une mise à jour des données, principalement dans les parties « outils » et « opérations ».

[http://csem.be/outils/brochures/csem/le\\_nouveau\\_folder\\_du\\_Conseil](http://csem.be/outils/brochures/csem/le_nouveau_folder_du_Conseil)

Toutes les ressources qui précèdent sont téléchargeables et sont disponibles en version papier sur commande via le site du CSEM.

D'autres ressources plus anciennes sont toujours téléchargeables sur le site web du CSEM.

<http://csem.be/outils/brochures>

## 6.3 Les répertoires

### *Mieux vivre ensemble*

Le CSEM a réalisé un travail d'identification critique de ressources en ligne susceptibles de contribuer à éduquer et renforcer le « mieux vivre ensemble ». De nombreuses ressources ont été analysées et présentées dans un répertoire commenté qui s'adresse aux différents publics éducatifs : enseignants, éducateurs, animateurs et aussi parents.

Le répertoire en ligne présente chaque ressource via une description et une analyse courtes et accessibles. Les fiches sont classées selon six axes et peuvent être filtrées en fonction de plusieurs critères : le thème



général du contenu, le type de ressource(s) proposé, la localisation ou encore le public auquel la ressource s'adresse. La dernière mise à jour de ce répertoire a été réalisée en 2016.

[http://csem.be/outils/ressources/repertoire/mieux\\_vivre\\_ensemble](http://csem.be/outils/ressources/repertoire/mieux_vivre_ensemble)

### **Opérateurs en éducation au cinéma**



---

## RÉPERTOIRE DES INTERVENANTS EN EDUCATION AU CINÉMA

Afin de développer une activité en éducation au cinéma avec les jeunes, que ce soit en milieu scolaire ou en éducation permanente, l'outil « Opérateurs en éducation au cinéma » répertorie les intervenants en Fédération Wallonie-Bruxelles. Il a été conçu sur base d'informations reçues par les opérateurs eux-mêmes et le contenu est placé sous leur responsabilité. Ce répertoire informe sur le type d'activités que l'opérateur développe, les tranches d'âges visées par celles-ci, les conditions financières et la répartition géographique de leurs actions.

La dernière mise à jour de ce répertoire a été réalisée en 2016.

<http://csem.be/outils/productions/repertoires/cinema>

### **Opérateurs en médias en réseaux**

Le CSEM a réalisé un travail d'identification critique de ressources en ligne susceptibles de contribuer à une éducation aux médias en réseaux. Un nombre important de ressources en ligne ont été identifiées dans l'objectif de produire un répertoire commenté adressé à différents publics éducatifs : enseignants, parents, éducateurs et animateurs, adolescents et enfants. Ce répertoire en ligne présente les ressources dans un format court et accessible. Il se présente comme un outil élaboré à partir d'indicateurs et fournit une analyse synthétique, parfois critique des contenus et méthodes proposés.

Les ressources du répertoire ont été sélectionnées parmi toutes celles disponibles en ligne en fonction de différents éléments :

- leur pertinence d'usage dans le cadre d'activités d'éducation aux médias,
- la diversité de leurs contenus et leur pertinence pour les publics visés,
- leur niveau de diffusion au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles, et plus largement sur le web.

La dernière mise à jour de ce répertoire a été réalisée en 2016.

[http://csem.be/outils/productions/repertoires/medias\\_en\\_reseaux](http://csem.be/outils/productions/repertoires/medias_en_reseaux)





# ÉDUCATION AUX MÉDIAS EN RÉSEAUX

Avec la numérisation et la mise en réseau des médias, le contexte médiatique évolue et de nombreuses questions se posent : que faire par rapport à la mémoire du web ? Quelles sont les conséquences des traces que nous laissons en ligne ? Quel est l'impact de la reproductibilité des données ? Quels rôles les outils en ligne peuvent-ils jouer dans le cadre d'une recherche d'information ? Comment produire un document médiatique numérique ? Autant de questions que se posent les enseignants, les éducateurs, les parents...

Cette énumération, loin d'être exhaustive, renvoie par ailleurs à des problématiques qui ne sont pas propres aux médias en réseaux : enjeux en termes d'identité et de réputation, de relations sociales et affectives, de règles, d'évaluation et de recherche de l'information ou encore de production de contenus...

En regard de ces questions, le Conseil propose un ensemble de fiches théoriques et pratiques, en lien avec les compétences en éducation aux médias.

<http://csem.be/outils/fichesmediasenreseaux>

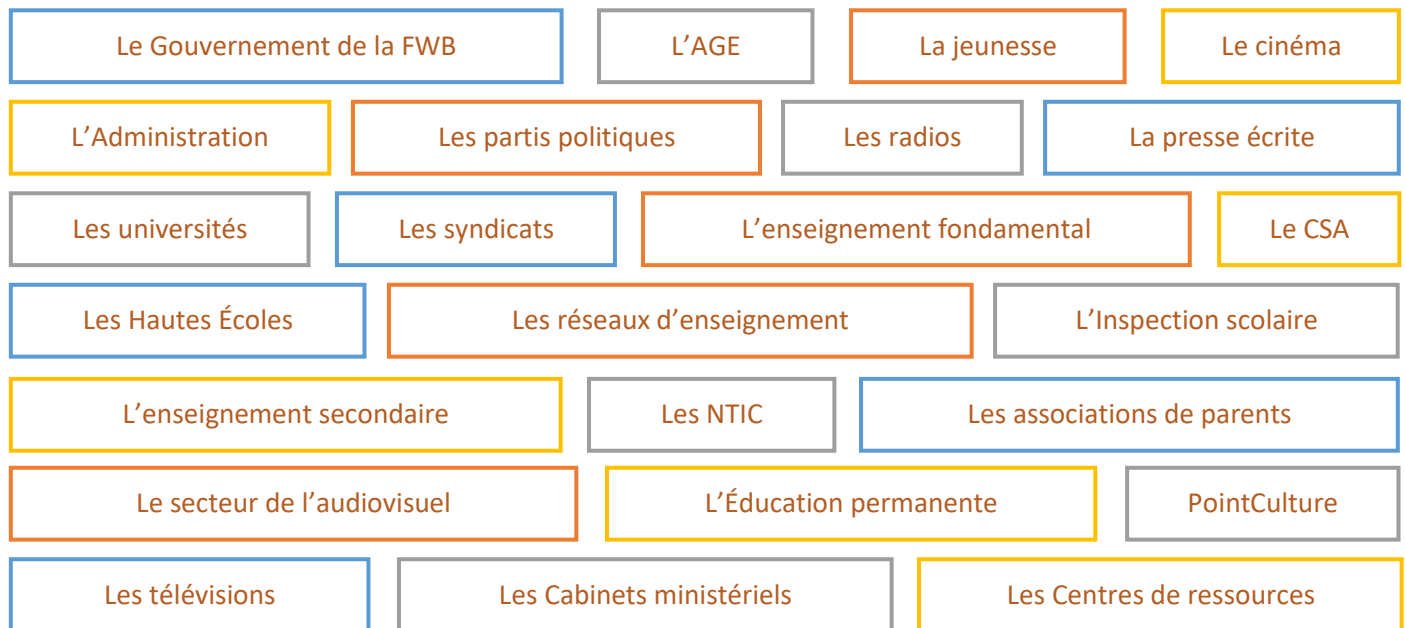
# Organisation et fonctionnement





# 7 Chapitre 7 : Organisation et fonctionnement

## 7.1 La composition du CSEM



Aux côtés du Président, du Vice-président et du Secrétaire, le Conseil supérieur est composé d'une cinquantaine de membres effectifs et de leurs suppléants :

- des experts en éducation aux médias (universités et Hautes Écoles),
- des représentants de l'Association des journalistes professionnels et de l'Alliance des Médias La PRESSE.be,
- des représentants issus du secteur de la radio et de la télévision, notamment la RTBF;
- un représentant de PointCulture,
- un représentant du secteur du cinéma,
- un représentant du secteur des nouvelles technologies de l'information,
- des délégués des services de l'Inspection des différents niveaux d'enseignement,
- un représentant de l'Administration générale de l'Enseignement,
- des représentants des pouvoirs organisateurs de l'enseignement,
- des représentants des principales organisations syndicales,
- des représentants des principales organisations de parents actives dans l'enseignement,
- des représentants du Conseil de la Jeunesse, de la Commission consultative des organisations de jeunesse, de la Commission consultative des maisons et centres de jeunes,
- un représentant du Conseil de l'Éducation permanente reconnu par la F.W.B.,
- un représentant du Conseil supérieur de l'Audiovisuel,
- des représentants des trois Centres de ressources,
- un représentant du Secrétaire général du Ministère de la F.W.B.

Il est à noter que l'ensemble des membres effectifs et suppléants du Conseil arriveront en fin de mandat en septembre 2020. Un nouveau Conseil sera mis en place le 30 septembre 2020 sur décision du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Le Conseil s'est réuni 7 fois en 2019.

## 7.2 Le Bureau et le Secrétariat du CSEM

### 7.2.1 Le Bureau

Le Bureau du CSEM est composé du Président du Conseil, Patrick Verniers, de son Vice-président, Tanguy Roosen, et du Secrétaire du Conseil.

Les mandats de Président et Vice-Président du Conseil sont arrivés à échéance le 30/11/2019. Un appel à candidatures est paru au Moniteur belge le 15/10/2019. Fin 2019, la procédure était toujours en cours.

[Annexe n°2 : Appel à candidatures](#)

### 7.2.2 Le Secrétariat du Conseil

En 2019, le Secrétariat du CSEM était constitué de 3 chargés de mission :

- Olivier Gobert – Secrétaire du Conseil
  - Agrégé de l'Enseignement secondaire supérieur, sciences géographiques
  - Directeur d'école secondaire
- Catherine Soudon, chargée de mission
  - Agrégée de l'Enseignement secondaire supérieur en histoire
- Philippe Delmotte, chargé de mission
  - Agrégé de l'Enseignement fondamental
  - Gradué en informatique de gestion

Il était également constitué d'un cadre administratif :

- Laurent Abraham – Assistant administratif à temps plein ;
- Corine Dufour – Assistante principale à temps plein ;



### 7.2.3 Une nouvelle Direction d'appui

Suite à la volonté Gouvernementale de renforcer le soutien aux travaux du CSEM et au développement de l'éducation aux médias de manière transversale au sein du Ministère, le Gouvernement a pris la décision de faire évoluer le secrétariat du CSEM en une direction d'appui au CSEM. C'est également dans ce sens que le budget de fonctionnement a été renforcé en 2019.

Une procédure de recrutement d'un(e) directeur(trice) a été menée en 2019. Cette procédure aboutira en 2020. Cette même année devrait également voir les procédures de recrutement de deux agents contractuels de niveau 1 pour renforcer la nouvelle Direction d'appui au CSEM.

### 7.2.4 Déménagement

Une réorganisation des services du Ministère a donné lieu à de nombreux déménagements de services. C'est ainsi que le Secrétariat du CSEM est passé d'une extrémité de couloir à l'autre dans le courant du mois de

décembre. Les nouveaux locaux, certes moins spacieux que les précédents, sont très agréables et lumineux. A noter les nouveaux numéros : 6E631 pour Olivier Gobert et 6E630 pour les autres membres du Secrétariat.



## 7.3 Les groupes de travail

Afin de remplir ses missions, le CSEM a mis sur pied plusieurs groupes de travail thématiques afin de l'éclairer et de rendre son travail plus efficace. Ces groupes de travail, dits « GT », accueillent des membres du Conseil au gré de leurs spécialités, de leurs intérêts ou de leurs disponibilités. Ces groupes peuvent à l'occasion accueillir des experts ou toute personne appartenant aux institutions représentées au Conseil et qui serait désireuse de s'y investir.

Les groupes de travail rendent compte de l'état d'avancement de leurs tâches lors de chaque réunion du Conseil plénier qui, in fine, valide les éventuelles productions et ajuste ses décisions.

### 7.3.1 Communication

Le Groupe de travail « communication » s'est réuni à une fois en 2019.

Le GT communication a proposé une série d'initiatives et/ou participé à des activités dans le cadre de la « Semaine européenne de l'éducation aux médias » qui s'est déroulée du 18 au 22 mars 2019 sur le thème de la désinformation :

- lancement de la 30<sup>e</sup> semaine de la presse et des médias dans l'école (UNESCO/Paris/11.03.19),
- colloque international pour lutter contre les infox (Paris, 20.03.19),
- organisation du Rallye des médias (20.03.19),
- organisation d'une journée d'étude/laboratoire sur les Fake news et la désinformation (FWB, le 22.03.19).

Par ailleurs, le GT communication a assuré la diffusion d'autres initiatives de communication :

- Prix du mémoire,
- Nouveaux carnets de la collection Repères ...

### 7.3.2 Médias d'information

Le Groupe de travail « Médias d'information » s'est réuni 4 fois cette année, essentiellement autour de la recherche-action « Ouvrir mon quotidien numérique ». La recherche-action déjà évoquée dans le rapport d'activités 2017 (appel à projets « Démocratie et activités citoyennes ») s'est concrétisée en 2018 avec l'organisation d'une première journée de rencontre avec les enseignants participant à la recherche-action en vue d'un accompagnement méthodologique de leurs projets. Deux autres journées se sont tenues en 2019 et la recherche-action est à présent clôturée. Ces journées de rencontre visaient à faire le point sur les projets pédagogiques en cours, identifier les besoins et attentes des enseignants (focus groupes) et établir une première proposition de généralisation des usages de la presse numérique. Ceci a permis au Conseil d'apporter une série de recommandations ainsi que de cerner les freins et les facteurs susceptibles de développer l'opération. Ces recommandations ont été transmises au Gouvernement le 15 novembre 2019.

[Ouvrir mon quotidien numérique](#)

### 7.3.3 Enseignement

Le Groupe de travail « Enseignement » a organisé la Journée des Hautes Écoles et remis un avis d'initiative relatif aux orientations et thèmes prioritaires pour la formation en cours de carrière.

#### *La Journée des Hautes Écoles*

La Journée des Hautes Écoles s'est tenue le mercredi 11 décembre 2019 à la Haute École de la ville de Liège. Le Groupe de travail a élaboré le programme et identifié les intervenants et les sujets à aborder lors des plénières et ateliers autour du thème « Éducation aux médias / Éducation à la philosophie et à la citoyenneté : une convergence de thématiques et de méthodes » et en fonction des publics présents.

[Lire le détail de la Journée des Hautes écoles](#)

#### *Avis d'initiative*

Remise annuelle d'un avis d'initiative relatif aux orientations et thèmes prioritaires pour la formation en cours de carrière (IFC 2020-2021) à l'attention du Service général du pilotage du système éducatif en FWB, le 18 juin 2019

[http://csem.be/csem/avis\\_du\\_conseil/avis\\_du\\_csem\\_ndeg47\\_orientations\\_themes\\_pour\\_la\\_formation](http://csem.be/csem/avis_du_conseil/avis_du_csem_ndeg47_orientations_themes_pour_la_formation)

#### *Tronc commun*

En séance plénière le 10 décembre 2019, le Conseil a décidé de lancer un nouveau chantier pour le GT enseignement : celui-ci se réunira pour proposer des pistes de convergences entre les nouveaux référentiels du Tronc commun (Pacte pour un enseignement d'excellence) et les compétences en éducation aux médias.



### 7.3.4 Usages médiatiques



# Repères

Ce Groupe de travail s'est réuni 5 fois en 2019, essentiellement autour de la conception des brochures « Repères » entamées en 2017. L'objectif de la collection « Repères » n'est pas seulement de produire des ressources : un expert seul pourrait réaliser ce travail. La démarche poursuivie par le CSEM est de réaliser un dossier sur une thématique qui touche des questions socialement/médiatiquement vives tout en développant un processus collaboratif entre membres afin de construire une vision commune.

En 2019, le Groupe de travail a assuré la diffusion et la promotion des quatre premières carnets, commandés à 1000 exemplaires chacune. Ces carnets ont été largement diffusés aux visiteurs d'ÉducDays 2019.

Les deux nouveaux numéros rédigés en 2018 ont été publiés en 2019 : le big data et les fake news. Ces deux carnets se sont vus accompagnés d'une boîte à outils sur le site du CSEM comprenant le contenu des brochures et des ressources pour aller plus loin.

Le Groupe de travail s'est penché sur la problématique des jeux vidéo et en a rédigé son septième carnet. La suite des travaux consiste à rédiger un carnet autour des influenceurs du web et à assurer la publication de ces deux dernières productions.

<http://csem.be/collectionreperes>



### 7.3.5 Recherche

Ce Groupe de travail s'est réuni une fois en tant que Comité de sélection du Prix du mémoire et du TFE. Pour la troisième année consécutive, le CSEM a élaboré un dispositif visant à stimuler les jeunes mémorants ainsi que la recherche en attribuant une récompense d'une valeur de 2000 € à un mémoire de 2<sup>ème</sup> cycle universitaire ou d'enseignement supérieur de type long ou (pour la première fois) à un TFE d'enseignement supérieur de type court des catégories pédagogiques. Ce mémoire doit contribuer de manière originale à la compréhension et à la réflexion sur les enjeux éducatifs, pédagogiques, juridiques, sociologiques, politiques, culturels, technologiques ou créatifs de l'éducation aux médias.

Neuf candidatures sont parvenues au Comité qui a opéré une sélection en deux temps : la lecture des résumés a permis de sélectionner les deux mémoires auxquels les membres du jury ont attribué le plus de points. Lors de la deuxième phase, après réception des deux mémoires complets, le jury a délibéré et décidé d'attribuer le Prix au mémoire à Pierre Targnon de l'Université de Liège pour son mémoire sur « *les algorithmes des sites d'infodivertissement destinés aux jeunes : de la récolte de data aux choix éditoriaux. Un triomphe de l'économie de l'attention à l'ère digitale : le cas Melty* ». Le jury a été particulièrement sensible à la thématique abordée par l'étudiant, vu son caractère novateur, original et d'actualité. A travers une grande enquête investigatrice et une analyse de corpus conséquente, l'auteur a présenté une étude sur les risques occasionnés par l'assistance des algorithmes dans les choix éditoriaux de certains sites d'infodivertissement.

Le Conseil a validé ce choix. Le prix a été remis à l'étudiante au Cinéma Palace le 3 décembre 2019 dans le cadre de la journée de la Recherche en FWB.

### 7.3.6 Comité de sélection de l'Appel à projets

Le Groupe de travail « Appel à projets » s'est réuni deux fois sur l'année 2019.

Une première réunion de GT, en janvier, a permis de déterminer le thème pour l'année scolaire 2019-2020 « **On ne peut donner que deux choses à ses enfants : des racines et des ailes** » ainsi que le calendrier et les modalités pratiques de lancement.

La seconde réunion s'est tenue en octobre afin de procéder au classement des 30 projets reçus au Secrétariat et jugés recevables. Les arrêtés et documents administratifs ont ensuite été transmis par le Secrétariat aux instances concernées.

**[Découvrir le détail au chapitre consacré aux projets scolaires d'éducation aux médias](#)**

## 7.4 La collaboration avec les Centres de ressources

Décret : (article 23) (extrait)

Chaque Centre de ressources a pour mission de concevoir, de promouvoir, et d'encadrer des initiatives, actions, expériences, outils pédagogiques, recherches ou évaluations menés ou réalisés en matière d'éducation aux médias en Communauté française, principalement à destination des établissements scolaires de l'enseignement fondamental et secondaire ordinaires et spécialisés, organisés ou subventionnés par la Communauté française, de leurs équipes pédagogiques et de leurs élèves et étudiants.

### Les Centres de ressources

- le Centre Audiovisuel de Liège asbl conventionné avec les institutions suivantes :
  - CPEONS : Conseil des Pouvoirs Organisateurs de l'Enseignement Officiel Neutre Subventionné,
  - CECP : Conseil de l'Enseignement des Communes et des Provinces,
  - FELSI : Fédération des Établissements Libres Subventionnés Indépendants ;
- Média Animation asbl conventionné avec le SeGEC - Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique ;
- le Centre d'Auto-formation qui relève de la Fédération Wallonie-Bruxelles et plus particulièrement de Wallonie-Bruxelles Enseignement.



### Collaboration avec le CSEM

Les Centres de ressources, à des degrés divers, se sont investis dans les groupes de travail mis en place par le Conseil ; particulièrement les groupes de travail Enseignement, Cinéma et images, Usages médiatiques, Médias d'information et Communication. De cette manière, ils ont contribué à l'édition des ressources et publications du Conseil en 2019.

Ils ont participé au Groupe de travail mis en place par le Conseil chargé d'accompagner les initiatives « Ouvrir mon quotidien », « Ouvrir mon quotidien numérique » et « Journalistes en classe ». Ils ont appuyé les initiatives du Conseil dans le cadre de son appel à projets scolaires en éducation aux médias et ont particulièrement soutenu quelques écoles qui les ont sollicités.

De manière collégiale, ils ont organisé, avec le Conseil, la Journée des Hautes Écoles.

**Journée des Hautes Écoles**

## Formations

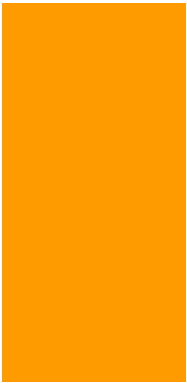
En 2018-2019, l'équivalent de 468 journées de formation ont été organisées par les Centres de ressources en éducation aux médias. Elles ont comptabilisé 4424 participants.

	CAV Liège	CAF-Tihange	Média Animation
Nombre total de jours de formations	50	44	128 + 1480 heures
- Enseignement	50	44	128
- Hors enseignement			1480 heures
<b>Nombre de personnes touchées</b>	<b>680</b>	<b>400</b>	<b>3344</b>

L'activité détaillée de chaque Centre de ressources en éducation aux médias est envoyée chaque année au Conseil.

Il est à noter que, dans le cadre du Pacte d'excellence, la mise en place des Plans de pilotage dans les établissements, ainsi que les formations organisées par le réseau (WBE) rognent sur le nombre de journées de formation de chaque enseignant qui ne peuvent donc plus s'inscrire aux formations relatives à l'éducation aux médias. Cela risque d'être encore le cas avec les formations dédiées aux nouveaux référentiels.

# Budgets





## 8 Chapitre 8 : Budgets

Décret : (Chapitre 2, article 20 et 25)

Le Gouvernement reconnaît, après avis du Conseil supérieur, au maximum trois Centre(s) de ressources en éducation aux médias en Communauté française... Dans la limite des crédits disponibles, un montant annuel minimal de euro 280.000 est consacré au financement des Centres de ressources.

Décret : (Chapitre 2, article 17)

Dans la limite des crédits disponibles, un montant annuel minimal de euro 88.000 est consacré au financement du Conseil supérieur... Dans les limites des crédits disponibles, à partir de l'année budgétaire 2009, le montant de ces crédits est au minimum indexé annuellement et est rattaché à l'indice des prix à la consommation du mois de décembre de l'année qui précède.

Décret : (Chapitre 2, article 26, 1° et 3°)

Chaque année est organisée en Communauté française une initiative d'éducation aux médias portant sur la presse quotidienne et à l'achat par la Communauté française au maximum à la moitié de leur prix de vente au détail, de journaux quotidiens mis gratuitement à disposition des établissements... Dans les limites des crédits disponibles, des crédits pour un montant annuel minimal de euro 515.000 sont consacrés à l'initiative.

Décret : (Chapitre 2, article 27, 1° et 3°)

Chaque année est organisée en Communauté française une initiative d'éducation aux médias portant sur la visite gratuite de journalistes professionnels au sein des établissements... Dans les limites des crédits disponibles, des crédits pour un montant annuel minimal de euro 99.000 sont consacrés à l'organisation de l'initiative.

Décret : (Chapitre 2, article 28, 1° et 3°)

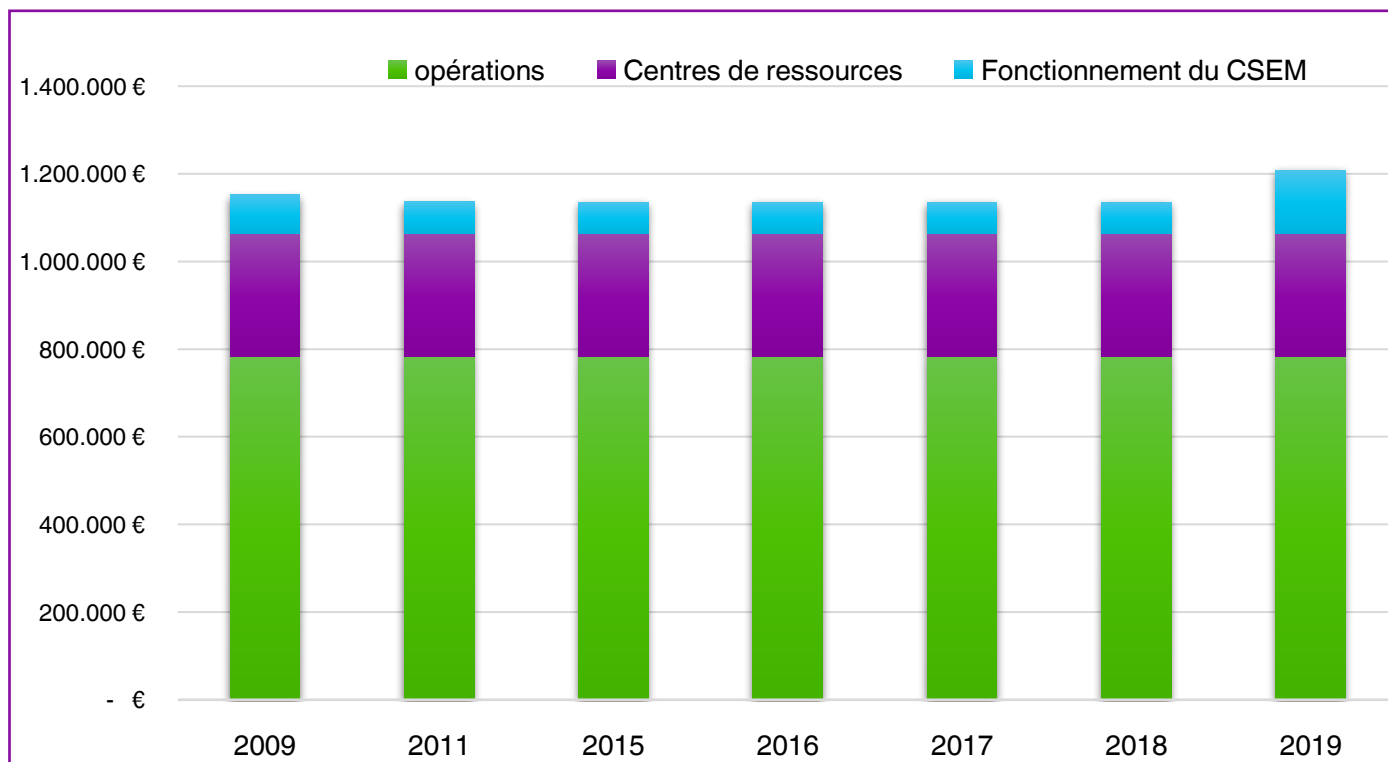
Chaque année, est organisée une initiative culturelle d'éducation aux médias portant sur la programmation à prix réduits de films dans des salles de cinéma à destination des élèves des établissements scolaires... et à la réalisation d'outils pédagogiques destinés à accompagner ces films... Dans les limites des crédits disponibles, des crédits pour un montant annuel minimal de euro 150.000 sont consacrés à l'organisation de l'initiative.

Décret : (Chapitre 2, article 29, 1°)

Dans la limite des crédits disponibles, des crédits pour un montant annuel minimal de euro 20.000 sont consacrés à l'organisation annuelle en Communauté française d'une initiative d'éducation aux médias portant sur le soutien de projets scolaires locaux d'éducation aux médias organisés à destination des élèves de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire par un ou plusieurs établissements scolaires en Communauté française.

## 8.1 Introduction

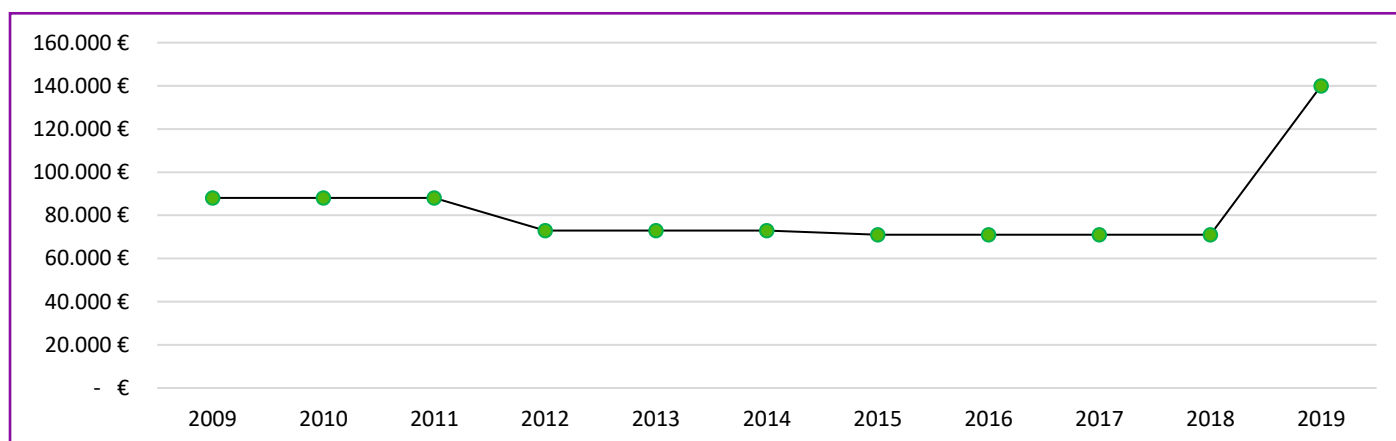
Le budget prévu décrétalement pour le Conseil supérieur de l'éducation aux médias, les Centres de ressources en éducation aux médias et les initiatives d'éducation aux médias s'élève normalement à 1 152 000 euros. Le budget de fonctionnement du Conseil ayant été rehaussé en 2019 – contrairement aux années précédentes – à hauteur de 144 000 euros, le budget total actuel est de 1 208 000 €. Le graphique suivant illustre sa répartition :



## 8.2 Le budget de fonctionnement du Conseil

### 8.2.1 Dépenses

Le budget alloué au CSEM pour l'année 2019 a été doublé par rapport aux années précédentes (de 71.000 € à 144.000 €) sous l'impulsion du Ministre des Médias.



Pour 2019, les frais de fonctionnement du Conseil ont représenté 2% du budget.

Les frais de fonctionnement du Secrétariat ont quant à eux représenté 13% du budget annuel. Ceci s'explique notamment par le fait que les frais inhérents aux abonnements aux transports en commun des chargés de



mission ne sont pas pris en charge par le Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles, mais par le budget du Conseil ; il en va de même pour les indemnités forfaitaires.

Comme l'année dernière, la partie la plus importante du budget se concentre sur le poste « Productions & diffusions » ; ce poste a représenté 14% du budget annuel.

Enfin, le poste « Communication » quant à lui a représenté 5% du budget.

Pour l'année 2019, 34% du budget annuel ont été dépensés.

	Prévision	Effectué	Solde
<b>Fonctionnement du Conseil</b>	7.300 €	3.486,10 €	3.813,90 €
Frais d'accueil pour les réunions	2.500 €	2.186,10 €	313,90 €
Evènement départ Président et Vice-président	2.000 €	0 €	2.000 €
Jetons de présence des ayants-droit	2.800 €	1.300,00 €	1.500,00 €
<b>Fonctionnement du Secrétariat</b>	19.200 €	18.478,47 €	721,53 €
Frais de déplacement des chargés de mission	10.000 €	9.599,80 €	400,20 €
Frais pour missions spéciales	4.000 €	3.130,10 €	869,90 €
Indemnités forfaitaires	3.200 €	3.150,00 €	50,00 €
Divers	2.000 €	2.598,57 €	-598,57 €
<b>Productions &amp; diffusions</b>	107.500 €	19.838,23 €	87.661,77 €
<b>Site web</b>			
Maintenance et sécurité du site actuel	8.000 €	0,00 €	8000 €
Nouveau site (TVAC)	74.000 €	0,00 €	74.000,00 €
<b>Engagement d'experts</b>			
Suivi du Groupe de travail usages médiatiques	8.000 €	2.250,00 €	5.750,00 €
Création d'outils pédagogiques sur la désinformation - 2 experts	10.000 €	0,00 €	10.000,00 €
<b>Productions d'outils pédagogiques</b>			
Mises en page, impressions et réimpressions des brochures	7.500 €	17.588,23 €	-10.088,23 €
<b>Communication</b>	10.000 €	6.813,29 €	3.186,71 €
Salon de l'éducation	8.000 €	5.512,35 €	2.487,65 €
Initiatives en communication (lettres d'info...)	1.000 €	800,00 €	200,00 €
Plaquettes pour les écoles lauréates de l'appel à projets	1.000 €	500,94 €	499,06 €
Prix du Mémoire en éducation aux médias	0 €	0,00 €	0,00 €
<b>Total</b>	<b>144.000 €</b>	<b>48.616,09 €</b>	<b>95.383,91 €</b>

### 8.2.2 Budget non utilisé

Il peut paraître paradoxal que seuls 34% de la totalité du budget de fonctionnement du Conseil aient été utilisés en 2019, alors que le Conseil n'a de cesse de réclamer davantage de moyens afin de développer des initiatives en éducation aux médias.

Le Conseil, n'ayant pas pu répartir sur les années 2017 et 2018 les frais occasionnés par la création de son nouveau site web comme initialement voulu, avait prévu de répartir ces frais sur l'année 2019. 82 000 euros avaient été « réservés » à cet effet, comme l'indique le tableau ci-dessus. Le site web actuel rencontre toujours

un franc succès et un trafic important mais, ayant été créé il y a 10 ans, son architecture et son design nécessitent de nouveaux développements afin de répondre au mieux aux standards contemporains des plateformes de ressources.

Hélas, les procédures longues et complexes pour pouvoir lancer les marchés publics ont empêché l'utilisation du budget qui avait été réservé à cet effet.

### 8.3 Le budget des Opérations

En 2018, sur le budget de 1.208.000 euros, 784.000 euros ont été consacrés aux opérations réalisées par les opérateurs et le Conseil et touchent de nombreux établissements scolaires et non scolaires.

#### Budget des opérations en 2019: 784 000 euros

Appel à projets  
scolaires en EAM

**2,6 %**  
(20 000€)

« Ouvrir mon  
quotidien »

**65,7 %**  
(515 000€)

« Journalistes en  
classe »

**12,6 %**  
(99 000€)

« Écran large sur  
tableau noir »

**19,1 %**  
(150 000€)

30 projets  
10 sélectionnés  
5 dans le  
fondamental  
5 dans le  
secondaire

672 implantations  
fondamentales  
722 implantations  
secondaires

338 interventions  
fondamental : 77  
secondaire : 244  
supérieur : 30  
non scolaire : 5

136 141 entrées en  
séances scolaires

# Annexes





## 9 Annexes

### 9.1 Annexe n°1

#### **Recommandations du CSEM au Gouvernement de la FWB suite à la recherche-action « OMQ-numérique »**

##### **Sur les plans pédagogique et de l'éducation aux médias**

1. Créer une plateforme spécifique dédiée à l'opération OMQ numérique. Outre l'accès aux journaux numériques, y intégrer :
  - a. des fonctionnalités de collaboration et de partage d'informations entre les participants,
  - b. les ressources pédagogiques existantes conçues par les différents partenaires de l'opération et les Centres de ressources en éducation aux médias,
  - c. des ressources théoriques en éducation aux médias, en éducation par les médias et sur la presse en ligne,
  - d. des exemples d'activités pédagogiques et des exemples d'intégration disciplinaire en lien avec les programmes et les référentiels pour faciliter le travail avec la presse numérique.
2. Promouvoir la conception de projets d'éducation aux productions médiatiques numériques définissant explicitement des objectifs d'apprentissage en termes de compétences en littératie médiatique.
3. Soutenir la production médiatique des élèves dans les projets mis en œuvre dans le cadre de l'opération.
4. Développer les liens avec l'opération « Journalistes en classe ».
5. Organiser des journées de rencontre et d'information pour les enseignants participant à l'opération.
6. Organiser des dispositifs de formation pour les enseignants participant à l'opération.
7. Renforcer les moyens des Centres de ressources pour leur permettre d'assurer l'accompagnement pédagogique des projets et promouvoir des initiatives en la matière.

##### **Sur les plans technique, logistique et de l'offre de presse en ligne**

8. Envisager l'extension de l'offre des médias d'information numériques à d'autres médias en fonction de partenariats futurs à établir (comme l'ont fait d'autres opérations similaires en Europe).
9. Concevoir l'offre de presse numérique dans un projet intégré, incluant l'offre de presse papier et une offre renforcée de ressources pédagogiques, au service de trois types de pratiques des enseignants mises en évidence par la recherche-action (actions d'éducation aux médias, actions d'éducation par les médias et développement de la lecture des médias d'information numériques).
10. Faciliter l'ergonomie de l'interface d'accès avec un identifiant unique pour que les enseignants et les élèves aient accès à tous les contenus et toutes les fonctionnalités des médias d'information numériques.
11. Assurer l'accès et la navigation sur supports multiples : ordinateurs, tablettes et smartphones.
12. Proposer des périodes d'accès flexibles et adaptables aux différents types de projets et aux besoins des enseignants.

##### **Sur les plans de l'organisation et de l'évaluation de l'opération**

13. Organiser un événement annuel destiné à donner une visibilité à l'opération.
14. Concevoir un outil de monitoring de l'opération dans le cadre du suivi et de l'évaluation.

## 9.2 Annexe n°2

### ***Appel à candidatures : Présidence et Vice –Présidence du Conseil supérieur de l'éducation aux médias de la Fédération Wallonie-Bruxelles***

Le Décret du 5 juin 2008 portant création du Conseil supérieur de l'Education aux Médias et assurant le développement d'initiatives et de moyens particuliers en la matière en Communauté française prévoit, en son article 8, §2, a) que le Gouvernement désigne deux membres du Conseil supérieur en qualité de Président et de Vice-président qui justifient d'une expérience dans le secteur des médias et dans le secteur de l'enseignement.

Le Conseil supérieur de l'éducation aux médias (CSEM) a pour missions, entre autres, de promouvoir l'éducation aux médias, de formuler des avis en matière d'éducation aux médias, de favoriser l'intégration de l'éducation aux médias dans les programmes d'éducation et de formation, de stimuler et d'articuler entre elles les initiatives, actions et expériences d'éducation aux médias. L'ensemble de ses missions sont définies à l'article 4 du même Décret.

Les mandats de Président(e) et de Vice-président(e) du Conseil supérieur de l'éducation aux médias étant à pourvoir, la Ministre des médias lance un appel à candidatures.

Le(la) Président(e) et le(la) Vice-président(e) du CSEM doivent disposer d'une expérience dans le secteur des médias et dans le secteur de l'enseignement. Les mandats de Président(e) et de Vice-président(e) sont de cinq ans, renouvelables une fois.

Le CSEM est composé de 54 membres effectifs qui sont issus, entre autres, des secteurs des médias, de l'éducation aux médias, de l'enseignement, de l'éducation permanente, du journalisme, de la presse, du secteur du cinéma, du secteur de la radio et de la télévision, des administrations et des organes consultatifs concernés par ces secteurs.

Le CSEM se réunit en séance plénière au moins cinq fois par année civile et peut organiser des groupes de travail permanents ou temporaires.

Le CSEM est assisté d'un Secrétariat installé dans les locaux du Ministère et placé sous l'autorité administrative du Secrétaire général de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Un Bureau est créé en son sein pour veiller à la bonne exécution des missions dont le Secrétariat est chargé.

Le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles désignera les Président(e) et Vice-Président(e) après avis d'un jury composé comme suit :

- le Secrétaire général du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles ou son(sa) représentant(e),
- le Président du Conseil supérieur de l'Audiovisuel ou son (sa) représentant(e),
- un(e) représentant(e) de l'Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche scientifique,
- un(e) représentant(e) du Service général de l'Audiovisuel et des Médias,
- un(e) représentant(e) du Service général de l'Education permanente et de la Jeunesse.

Le jury sera placé sous la Présidence du Secrétaire général de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Les candidatures sont à transmettre par courrier recommandé au plus tard le 10 janvier 2020 (cachet de la poste faisant foi) au Secrétaire général du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Boulevard Léopold II, 44 à 1080 Bruxelles.

Les candidatures seront constituées d'une lettre de motivation, d'un curriculum vitae et d'un descriptif concis des expériences à faire valoir dans le secteur des médias et dans le secteur de l'enseignement. Pour plus d'informations sur les missions et le fonctionnement du CSEM, nous invitons les personnes intéressées à consulter le Décret du 5 juin 2008 précité.

Pour des informations supplémentaires nous les invitons également à contacter le secrétaire du CSEM, Monsieur Olivier Gobert ; Tel : 02.413 41 40, [olivier.gobert@cfwb.be](mailto:olivier.gobert@cfwb.be). Plus d'informations sur le CSEM sur le site [www.csem.be](http://www.csem.be).



## 9.3 Annexe n°3

Composition du Comité de sélection de l'Appel à projets scolaires en éducation aux médias

Secteur	Représentation	Représentant
Bureau	Président	Patrick Verniers
Bureau	Vice-président	Tanguy Roosen
Secrétariat	Secrétaire	Olivier Gobert
Secrétariat	Chargée de mission	Catherine Soudon
Secrétariat	Chargé de mission	Philippe Delmotte
Enseignement	CF	Sandrine Geuquet
Enseignement	Communal et provincial	Patrick Danau
Enseignement	FELSI	Philippe De Mol
Enseignement	SeGEC	Marc André
Centre de ressource	Média animation	Paul De Theux
Centre de ressource	CAF-Tihange	Jean-Luc Sorée
Centre de ressource	CAV-Liège	Michel Clarembeaux
Membre		Pas déterminé pour 2018
Membre		Pas déterminé pour 2018
Membre	CECP	Mathieu Pierloot
Membre	RTBF	Louise Monaux
Administration	AGE	Aurélie Brouwers
Opérateurs	AJP	France Sandront
Opérateurs	LAPRESSE.be	Tatiana Debrabandere
Inspection spécialisé	Inspecteur	Paul Gérard





## Rapport d'activité 2019

Conseil supérieur de l'éducation  
aux médias  
(CSEM)

Espace 27 Septembre  
Boulevard Léopold II, 44 - 6E630  
1080 Bruxelles

e-mail : [contact@csem.be](mailto:contact@csem.be)  
site Internet : [www.csem.be](http://www.csem.be)

### Rédaction

Patrick Verniers  
Olivier Gobert  
Philippe Delmotte  
Catherine Soudon  
Corine Dufour  
Laurent Abraham

### Mise en page/graphisme

Philippe Delmotte

### Éditeur responsable

Patrick Verniers  
Président du Conseil

© 2020

**CSEM**  
CONSEIL SUPÉRIEUR  
de l'ÉDUCATION AUX MÉDIAS

**F3** FÉDÉRATION  
WALLONIE-BRUXELLES